



Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes

Restaurer la promesse
républicaine

Rapport remis
le 5 mars 2020
par **Salomé Berlioux**,
présidente de l'association
Chemins d'avenir

Mission

**Orientation et égalité des chances
dans la France des zones rurales et des petites villes**

Restaurer la promesse républicaine

Salomé Berlioux

Avant-propos

Compte-tenu de **l'enjeu que représentent les fractures territoriales pour l'avenir de la jeunesse française et, plus largement, pour l'unité et la cohésion de notre corps social**, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, a souhaité que soit mise en place une mission de réflexion consacrée à cette thématique. **La mission porte sur les thèmes de l'orientation et de l'égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes.**

Le présent rapport rend compte des conclusions et des mesures préconisées par la mission. Celles-ci font suite à **une centaine d'entretiens et d'auditions** menées depuis septembre 2019 avec notamment les acteurs de l'État et des collectivités territoriales mobilisés sur le sujet, mais aussi avec des structures engagées en faveur de l'égalité des chances, des membres de la communauté scientifique, des jeunes issus des territoires ainsi que leurs familles¹.

La mission s'est en outre appuyée sur une série de travaux récemment menés, notamment par les Sections de l'aménagement durable des territoires et de l'éducation, de la culture et de la communication du Conseil économique social et environnemental², la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat³, et de la mission d'Ariane Azéma, inspectrice générale de l'Éducation nationale, du Sport et de la Recherche et Pierre Mathiot, professeur des universités et directeur de Sciences Po Lille⁴. Pour enrichir les travaux existants, l'auteur de ce rapport a aussi commandé **une enquête d'opinion à l'IFOP, donnant lieu à une note de la Fondation Jean-Jaurès : *Jeunes des villes, jeunes des champs, la lutte des classes n'est pas finie*** (novembre 2019)⁵.

Tout au long de cette mission, l'appui de Gabrielle Légeret, secrétaire générale de Chemins d'avenirs, aura été fondamental. Ce rapport n'aurait pas été le même sans sa contribution active et son engagement.

À partir d'**un état des lieux de la situation des jeunes de ces territoires** d'une part et **des politiques de lutte contre les inégalités territoriales** d'autre part (partie 1) la mission propose un scénario visant à **diversifier et à accentuer les dispositifs adressés à la jeunesse éloignée des grandes métropoles**. Organisé en **quatre axes**, ce scénario se décline en **25 mesures** qui pourraient être mises en place à partir de la rentrée scolaire 2020 (partie 2).

En guise d'introduction, **cinq points** méritent d'être soulignés :

- Tout d'abord, **ce rapport trouve sa place dans une série d'actions menées en faveur des territoires ruraux**, avec une accélération dans la prise en compte de ces zones géographiques depuis les deux cents suggestions de l'Agenda rural⁶, dont la

¹ Voir Annexe 2, « Personnes rencontrées ».

² Conseil économique, social et environnemental, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, janvier 2017.

³ Lafon Laurent et Roux Jean Yves, *Les Nouveaux territoires de l'éducation*, rapport d'information, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, octobre 2019.

⁴ Azéma Ariane, Mathiot Pierre, Mission Territoires et réussite, rapport remis le 5 novembre 2019.

⁵ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

⁶ Agenda rural, *Nos campagnes, territoires d'avenir*, dossier de presse, 2019.

mise en œuvre a vocation à s'inscrire dans la durée. **La mission a donc cherché autant que possible à inscrire ses propositions dans les cadres existants**, avec une attention particulière portée à des dispositifs éprouvés tels que les Cordées de la réussite, tout en cherchant aussi à capitaliser sur les responsabilités confiées aux régions en matière d'information et d'orientation⁷.

- Ensuite, **le large cadre géographique posé par la mission ne permet pas d'entrer dans le détail des particularités propre à chaque territoire**. Le présent rapport ne précisera donc pas à chaque page qu'il existe des ruralités plutôt qu'une ruralité unique, d'une part, et que toutes les petites communes de moins de 25 000 habitants ne se ressemblent pas, d'autre part. C'est évidemment la conviction de son auteur. **Le parti-pris de la mission vise toutefois à considérer dans un même mouvement les jeunes qui vivent dans les zones rurales et les petites villes**, pour au moins deux raisons : premièrement, **parce que ces jeunes grandissent éloignés des grandes métropoles et de leurs opportunités** ; deuxièmement, **parce qu'il est désormais prouvé qu'à résultats scolaires proches de la moyenne nationale, ces jeunes ont une orientation beaucoup plus contrainte que les autres et des aspirations plus limitées**⁸. Le lecteur devra donc garder à l'esprit que **l'objectif de la mission est de proposer des solutions concrètes** pour que les plus de 10 millions de jeunes Français de moins de 20 ans qui grandissent dans les zones rurales et les villes de 2 000 à 25 000 habitants⁹ puissent **pleinement se réaliser**, et non d'établir une cartographie des subtilités territoriales en matière de formation et d'emploi.
- Par ailleurs, **l'une des lignes directrices ayant guidé ces travaux a été de ne jamais opposer les territoires entre eux**, pour éviter de tomber dans de faux clivages délétères – entre banlieues populaires et zones rurales par exemple. **L'unique objectif de ce rapport est de compléter les dispositifs existants en matière d'égalité des chances**, pour accompagner une large partie de la jeunesse de notre pays, éloignée des grandes métropoles, et longtemps demeurée dans l'angle mort des pouvoirs publics. Pour ce faire, la mission s'est notamment inspirée de solutions portées par l'Éducation nationale, la société civile et les entreprises, à destination des jeunes des quartiers populaires. **Cette logique de réplication entend valoriser les dispositifs inspirants à l'efficacité prouvée, en les ouvrant aussi aux jeunes grandissant dans des territoires plus isolés et en les adaptant aux réalités du terrain**.
- Quatrièmement, **la rédaction du présent rapport s'est efforcé de maintenir un équilibre entre deux exigences fondamentales : faire de l'ancrage géographique des jeunes ruraux une force dans leur parcours** d'une part, et **favoriser leur**

⁷ Cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti : « Depuis le 1^{er} janvier 2015, les régions organisent sur leur territoire le service public régional de l'orientation (SPRO) dont la vocation est de conforter le droit de chacun à l'orientation professionnelle tout au long de la vie par la mise en réseau de l'ensemble des acteurs de l'orientation et du territoire et par la coordination de leurs actions (article L. 214-16-1 du Code de l'éducation). La loi du 5 septembre 2018 réaffirme la responsabilité de la région sur la coordination des services participant au SPRO et introduit une évolution de son champ de compétence en renforçant sa compétence d'information sur les métiers et les formations, au service de l'orientation et de l'évolution professionnelle tout au long de la vie, par un élargissement de sa responsabilité aux publics scolaire, apprenti et étudiant. »

⁸ Azéma Ariane, Mathiot Pierre, Mission Territoires et réussite, rapport remis le 5 novembre 2019.

⁹ INSEE : part des moins de 20 ans dans les communes de moins de 2 000 habitants et les villes de 2 000 à 25 000 habitants, 2016.

latitude d'actions et de mouvements d'autre part. Il est certes facile de caricaturer l'une ou l'autre de ces postures. **Comme si le débat se réduisait à maintenir à tout prix la jeunesse des territoires au sein de son lieu d'origine, ou, au contraire, à transformer tous les jeunes ruraux en jeunes urbains mondialisés.** Ces raccourcis s'opèrent, de nouveau, aux dépens des jeunes des territoires isolés. **L'objectif est bien de trouver la façon la plus efficace de rendre ces jeunes acteurs de leur parcours et de leur vie.** Sans assignation à résidence, ni injonction à la mobilité. Sans faire peser sur eux des problématiques qui relèvent avant tout de politiques d'aménagement du territoire.

- Enfin, rappelons ici qu'**il s'agit d'un rapport de terrain**, qui souhaite proposer un « pas de côté », en matière de constats comme de préconisations. L'un des avantages de cette approche est **l'impossibilité de tomber dans quelque misérabilisme que ce soit** à propos de la jeunesse des territoires ruraux et des petites villes. Etre aux côtés de ces jeunes sur le terrain, c'est aussi percevoir **leurs talents et leurs audaces**. C'est côtoyer des **acteurs de terrain attentifs et engagés**. Pour n'en citer que quelques-uns : les acteurs de l'Éducation nationale bien sûr, mais aussi les missions locales, les maisons familiales rurales ou encore les lycées agricoles, dont l'ouverture sur le territoire représente déjà une forme de modèle.

Les constats et préconisations présentés ici relèvent de la seule responsabilité de la rédactrice. Conformément à la lettre de mission, **la mission s'est toutefois attachée à privilégier les préconisations susceptibles de s'inscrire dans le cadre d'actions** du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse et des différentes parties prenantes en matière de jeunesse, d'orientation et d'égalité des chances.

La réforme du baccalauréat et le Plan Etudiants s'attachent à tenir compte du poids des déterminismes qui continuent de peser sur les jeunes Français. Dans la lignée de ces mesures, la situation des jeunes des zones rurales et des petites villes appelle aussi un traitement spécifique pour combler des manques qui se sont installés dans la durée. La conviction confortée par ces travaux est **la nécessité de proposer un Plan d'action Jeunesse et Ruralités pour les jeunes Français qui grandissent éloignés des grandes métropoles.** Ce plan engloberait **les territoires ruraux et certains petits bourgs** dont la jeunesse est aussi impactée par un contexte socio-économique fragile et l'éloignement des grandes métropoles. Il pourrait **reprenre tout ou partie des propositions ci-dessous**, en cherchant à **construire une politique d'ampleur, cohérente et volontariste**, pour mieux intégrer les jeunes de la France périphérique au récit national, répondre au sentiment d'abandon qu'ils peuvent ressentir, et leur donner les moyens de réaliser leur potentiel.

Synthèse du rapport

En matière de choix d'orientation comme en matière de résultats scolaires, **les jeunes Français sont largement déterminés par leurs origines sociales et géographiques**. Ce n'est pas un phénomène nouveau. Mais **la fracture s'approfondit** entre les jeunes qui peuvent s'adapter aux standards du XXI^{ème} siècle et ceux qui, marqués par leurs origines, rencontrent d'autant plus de difficultés à « cocher toutes les cases » que celles-ci se multiplient.

Dans ce contexte, les jeunes des zones rurales et des petites villes ne sont pas dans la même situation de départ face à leur avenir que les jeunes des grandes métropoles. Ils ont accès à trop peu d'informations, trop peu de moyens de transport, trop peu de réseaux, trop peu d'opportunités. Pour leur formation, leur futur métier : le champ des possibles est réduit. D'autant plus que de puissants mécanismes d'autocensure limitent leurs aspirations. Et que leurs territoires sont souvent fragiles, économiquement et socialement.

Si grandir dans une zone de montagne ou dans une petite commune présente évidemment des avantages, notamment à l'heure des enjeux liés au réchauffement climatique, **les choix d'orientation représentent souvent un tournant**. Les jeunes de ces territoires font alors face à une addition d'obstacles, qui portent atteinte à l'égalité des chances entre les jeunes Français.

Les indicateurs pris dans leur ensemble montrent à quel point les collégiens, lycéens et étudiants des territoires isolés sont entravés à l'heure de construire leur avenir. A catégorie socio-professionnelle équivalente, à résultats scolaires équivalents, les défis qu'ils doivent affronter les placent dans une situation de départ nettement moins favorable que les jeunes parisiens, lyonnais ou bordelais. Avec **des conséquences individuelles et collectives, notamment en matière de cohésion nationale**.

Cette fracture est longtemps restée sous les radars des pouvoirs publics, la ruralité demeurant la grande absente des statistiques de l'Education nationale et **les contraintes territoriales effacées au profit de contraintes sociales ou de critères de réussite scolaire** – à l'exception du cadre de la politique de la ville.

Si la transformation de l'orientation engagée par le Gouvernement tient compte des déterminismes sociaux, **elle peut aller beaucoup plus loin en termes de reconnaissance symbolique et de solutions concrètes** pour les jeunes des territoires éloignés des grandes métropoles.

Ces obstacles appellent la mise en place de mesures dédiées, structurées ici en 4 axes et 25 préconisations.

Sélection de 8 préconisations

La liste exhaustive des 25 préconisations se situe en annexe 4

AXE 1 : Un enjeu de représentations

- Développer des indicateurs adaptés aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, pour mieux orienter les politiques publiques
- Sensibiliser l'entreprise à la diversité des territoires et aux enjeux de recrutement qui en découlent
- Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d'ouverture sociale des grandes écoles

AXE 2 : Un enjeu d'information, d'orientation et d'ambition

- Placer l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et lycées ruraux, grâce à des Cordées de la réussite adaptées
- Consolider et stabiliser les équipes éducatives des établissements isolés
- Créer un programme national de mentorat adapté aux territoires éloignés des grandes métropoles

AXE 3 : Un enjeu de maillage territorial

- Proposer 30 000 stages destinés aux élèves de 3ème des zones rurales
- Faciliter l'engagement des jeunes des territoire isolés : SNU, Service civique, engagements du quotidien
- Favoriser l'utilisation du numérique pour soutenir l'orientation et les aspirations des jeunes ruraux

AXE 4 : Un enjeu de mobilité

- Systématiser l'accès au permis de conduire à 17 ans
- Lancer un programme expérimental « Découvre mon territoire »
- Mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur

Sommaire

PARTIE 1 : LE CONSTAT

I. FACE AUX DÉFIS DE L'ORIENTATION EN 2020 : UNE JEUNESSE FRANÇAISE À TROIS VITESSES

- A. L'orientation : enjeu central et pourtant encore négligé de l'égalité des chances
- B. Le poids des déterminismes renforcé par de nouvelles données en matière d'orientation

II. LA SINGULARITÉ DE L'ORIENTATION DES JEUNES RURAUX ET DES PETITES VILLES : UN PARCOURS D'OBSTACLES, LONGTEMPS RESTÉ DANS L'ANGLE MORT DES POLITIQUES PUBLIQUES

- A. Des jeunes aux résultats scolaires proches des moyennes nationales, mais entravés dans la construction de leur vie académique et professionnelle
- B. Une accumulation d'obstacles, qui bride le potentiel de ces jeunes

OBSTACLE 1 : L'accès à l'information

- a) Les familles : moins informées et pourtant décisives
- b) Les enseignants et l'accès à l'information : une mission supplémentaire, souvent réduite à peau de chagrin par manque de temps, de formation et de moyens
- c) Le rôle difficile des Psy-EN en milieu rural
- d) Les structures d'information : un accès restreint pour les jeunes des territoires

OBSTACLE 2 : Aspirations et autocensure

- a) « Pas fait pour moi » : l'autocensure, une contrainte psychologique déterminante pour les jeunes éloignés des grandes métropoles
- b) L'autocensure : un mal contagieux
- c) L'absence de rôles-modèles : une explication supplémentaire à l'autocensure ?

OBSTACLE 3 : La fracture digitale : fracture technique, fracture d'usage

- a) Une utilisation du numérique plus contrainte et plus restreinte
- b) Des compétences numériques qui pourraient être déterminantes et sont parfois mal maîtrisées

OBSTACLE 4 : Les fragilités économiques de certains territoires

OBSTACLE 5 : L'accès aux opportunités

- a) Dans les domaines artistiques, culturels et sportifs : des possibilités parcellaires
- b) Les jeunes des territoires face aux nouvelles attentes des recruteurs : une inégalité territoriale de plus
- c) Choisir sa voie quand les études sont loin de chez soi

d) Le défi des opportunités professionnelles

C. Conséquences de ce double phénomène : une orientation très fortement différenciée entre les élèves ruraux et urbains à partir du collège.

III. LA MOBILITÉ EN FRANCE ET A L'ÉCHELLE INTERNATIONALE : UN NOUVEL ENJEU DISCRIMINANT, AUX DÉPENS DES JEUNES DES TERRITOIRES

A. La faible mobilité des jeunes de la France périphérique : freins financiers, freins psychologiques

B. Un clivage renforcé par la concentration des opportunités dans les grandes métropoles, notamment en agglomération parisienne

PARTIE 2 : LES PRÉCONISATIONS

AXE 1 : UN ENJEU DE REPRÉSENTATIONS

01. Développer des indicateurs adaptés aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, pour mieux orienter les politiques publiques

02. Promouvoir les talents des territoires

03. Sensibiliser l'entreprise à la diversité des territoires et aux enjeux de recrutement qui en découlent

04. Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d'ouverture sociale des grandes écoles

05. Créer un dispositif d'émancipation (*empowerment*) pour les jeunes femmes issues de la ruralité

06. Faire évoluer l'intitulé du Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse pour y mentionner l'égalité des chances

AXE 2 : UN ENJEU D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'AMBITION

07. Placer l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et lycées ruraux, grâce à des Cordées de la réussite adaptées

08. Mieux former les équipes éducatives à l'orientation en zone rurale : une expérimentation dès le collège sur le modèle de « TrouveTaVoie »

09. Dupliquer le modèle des « Mini-entreprises » dans 100 premiers collèges ruraux

10. Consolider et stabiliser les équipes éducatives des établissements isolés

11. Inciter les établissements d'enseignement supérieur à développer leur communication à destination des jeunes des territoires par un système de *bonus-malus*

12. Créer un programme national de mentorat adapté aux territoires éloignés des grandes métropoles

AXE 3 : UN ENJEU DE MAILLAGE TERRITORIAL

13. Proposer 30 000 stages dédiés aux élèves de 3ème des zones rurales
14. Organiser des écosystèmes pour l'orientation des jeunes ruraux au sein de leur territoire
15. Créer la « Fabrique des rôles-modèles » : un dispositif pour favoriser les rencontres inspirantes dans 100 premiers établissements ruraux
16. Systématiser les immersions des jeunes ruraux dans le monde de la formation et de l'emploi
17. Faciliter l'engagement des jeunes des territoires isolés : SNU, Service civique, engagements du quotidien
18. Favoriser l'utilisation du numérique pour soutenir l'orientation et les aspirations des jeunes ruraux

AXE 4 : UN ENJEU DE MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

19. Engager une réflexion multi-acteurs sur le Capital jeune
20. Systématiser l'accès au permis de conduire à 17 ans
21. Lancer un programme expérimental « Découvre mon territoire ! »
22. Développer la fonction d'orientation des internats dans le prolongement du Plan « Internat du XXIème siècle »
23. Intensifier les dispositifs d'accès à la culture spécifiques pour les jeunes ruraux
24. Expérimenter des séjours de pré-entrée dans 30 établissements d'enseignement supérieur
25. Mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur

ANNEXE 1. Lettre de mission

ANNEXE 2. Liste des personnes rencontrées

ANNEXE 3. Bibliographie

ANNEXE 4. Liste des préconisations

PARTIE 1 : LE CONSTAT

I. Face aux défis de l'orientation en 2020 : une jeunesse française à trois vitesses.

A. L'orientation : enjeu central et pourtant encore négligé de l'égalité des chances.

En dépit de passerelles désormais facilitées entre filières, **l'heure des premiers choix d'orientation demeure cruciale pour les jeunes**, souvent déterminés, sur le long terme, par leur niveau de diplôme, les écoles par lesquelles ils sont passés – ou non – et les stages qu'ils ont effectués – ou pas.

Or, les origines géographiques et sociales continuent d'influer fortement sur les choix d'études des jeunes et sur leur capacité à se projeter vers l'avenir. Si la France est régulièrement mauvaise élève des enquêtes Pisa de l'OCDE en matière d'inégalités sociales, c'est certes parce que le lien entre l'origine sociologique et le niveau scolaire y est fort¹⁰, mais aussi parce que **des choix d'orientation limités entravent très tôt la possibilité d'ascension sociale des futurs étudiants.**

En 2014, par exemple, **40% des étudiants en première année de médecine avaient des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale.** La même année, **un enfant d'ouvrier avait deux fois moins de chance qu'un enfant de cadre d'intégrer la deuxième année d'études de santé et jusqu'à 2,5 fois moins s'agissant d'une seconde année de médecine**¹¹.

De fait, au fil de la scolarité, la part des enfants de milieux populaires se réduit. Au collège, les enfants d'ouvriers représentent à peu près un quart des élèves, ce qui reflète la composition de la population. Dans les classes préparatoires aux grandes écoles, ils ne sont plus que 7%, et même 3% seulement dans les écoles normales supérieures¹².

C'est peu de dire que, face à l'enjeu crucial que représente l'avenir de leurs enfants, les familles françaises sont confrontées à des inégalités. **Or, les parents demeurent la source prioritaire d'information pour préparer l'orientation post-bac : 35% des 17-23 ans indiquent que la famille et le réseau familial constituent leur première source d'information**, devant Internet (21%), les professeurs (15%) ou le conseiller d'orientation (11%)¹³. Lorsque l'on sait que **le mimétisme familial concerne plus d'un jeune sur quatre**¹⁴ et qu'**un tiers des jeunes déclarent que leur famille leur a déconseillé une orientation qu'ils avaient envisagée**¹⁵, on perçoit à quel point les biais d'information, l'absence de modèles ou l'autocensure familiale peuvent limiter les opportunités des uns,

¹⁰ Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, *Profils et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé*, n°0927, juillet 2015.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Observatoire des inégalités, *Rapports sur les inégalités en France*, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, juin 2019.

¹³ Fondation Jean Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

¹⁴ 27% des jeunes de 17 à 23 ans indiquent qu'ils vont suivre la même formation ou la même orientation professionnelle qu'au moins un de leurs parents, frères ou sœurs ou membre de leur famille proche, in Fondation Jean Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

¹⁵ Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Enquête nationale auprès des 18-25 ans : comment ont-ils vécu leur parcours d'orientation ?*, 2018.

lorsque la maîtrise des codes et la connaissance des filières et enjeux en matière d'enseignement supérieur ouvrent largement le champ des possibles des autres.

B. Le poids des déterminismes renforcé par de nouvelles données en matière d'orientation.

Dans ce contexte, une enquête IFOP de novembre 2019 pour la Fondation Jean-Jaurès et Chemins d'avenirs, commandée dans le cadre de cette mission, met en lumière **les éléments déterminants, aux yeux des 17-23 ans, pour « réussir son avenir professionnel »**. La perception des jeunes est frappante : **49% d'entre eux indiquent l'expérience acquise à travers des stages** comme l'élément déterminant pour « réussir », **22% le fait de disposer d'un réseau, et seulement 10% le fait d'avoir réalisé des études longues**.

Cette perception peut paraître étonnante dans une société française qui continue d'accorder une valeur considérable au titre scolaire. De fait, ce n'est pas un glissement qui a eu lieu, valorisant plus l'expérience des stages et moins les diplômes, mais **une accumulation d'attendus désormais imposée aux jeunes**. Pour l'écrire autrement : les diplômes ne suffisent plus. À charge pour la jeunesse de produire d'autres preuves afin de démontrer sa valeur sur le marché de l'emploi.

Ce qui ressort de ces données, c'est **la façon dont les impératifs changent en matière d'orientation puis d'insertion professionnelle. La hausse des effectifs de l'enseignement supérieur** qui concerne l'ensemble des pays développés et émergents (avec, en France, **un taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur de 51% en 2017 pour la tranche d'âge des 19-20 ans**, soit 14 points de pourcentage de plus que celui pour la moyenne des pays de l'OCDE et de l'Union européenne¹⁶) **ainsi que l'évolution du monde du travail** expliquent en partie cette évolution. **Les jeunes diplômés doivent inventer une nouvelle façon de se démarquer les uns des autres** pour répondre aux exigences d'employeurs qui, tout en continuant à valoriser le niveau et la réputation du diplôme obtenu, en attendent souvent plus de leurs futures recrues.

Les jeunes suivant des études plus courtes sont aussi concernés par ces nouvelles attentes. Leurs diplômes étant moins valorisés, ils doivent même donner des gages supplémentaires de leurs capacités.

Que l'orientation produise une forme de tri social et géographique ne constitue pas un phénomène nouveau. Mais la fracture tend à s'approfondir entre les jeunes accompagnés par des familles qui connaissent plus facilement les attentes des employeurs, et ceux qui, du fait de leurs origines sociales et géographiques, rencontrent d'autant plus de difficultés à « cocher toutes les cases » que celles-ci se multiplient.

La formation à l'orientation devient dès lors un enjeu individuel et collectif crucial. À l'échelle individuelle, pour que chaque jeune parvienne à s'orienter dans des systèmes éducatifs riches et complexes, alors que se déconstruisent les filières d'enseignement traditionnel. À l'échelle collective, pour permettre aux jeunes de s'adapter à un monde professionnel marqué par l'incertitude – une grande partie des métiers de demain étant encore inconnus. C'est en ce sens qu'**il ne s'agit plus seulement d'aider les jeunes, par de l'information ciblée, à trouver une formation adaptée à leur profil**, mais aussi

¹⁶ Organisation de coopération et de développement économiques, *Regards sur l'Éducation 2019*, note par pays, France, 2019.

« **d'équiper intellectuellement l'ensemble des jeunes de nouvelles compétences** (identifier ses goûts, ses aptitudes ses compétences, savoir prendre des décisions face aux mutations de marché, trouver des formations adaptées à des reconversions...) **leur permettant de gérer sur le long terme leur carrière professionnelle**¹⁷», comme l'écrit Nathalie Mons, la présidente du Conseil national d'évaluation du système scolaire.

La transformation de l'orientation engagée par le gouvernement tient compte de ces nouveaux impératifs, avec la mise en œuvre de mesures telles que la présence de deux professeurs principaux en classe de terminale pour permettre un accompagnement plus personnalisé et plus individualisé, l'intégration au cours de l'année de terminale de deux semaines dédiées à l'orientation pour tous les élèves et l'examen approfondi par le conseil de classe du projet d'orientation de chaque élève.

Cette amélioration très nette de la préparation à l'enseignement supérieur s'accompagne d'**une valorisation de la filière professionnelle** et de la volonté de rendre cette dernière plus lisible et plus souple, avec des parcours plus personnalisés.

Au sein de cet effort salutaire, les jeunes des zones rurales et des petites villes ne sont pas considérés avec une attention assez spécifique. Les handicaps particuliers qu'ils rencontrent appellent pourtant des réponses adaptées. En dépit de leur potentiel et à l'heure de construire leur avenir, ces jeunes partent en effet avec une longueur de retard.

¹⁷ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, dossier de synthèse, *Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?*, novembre 2018.

II. La singularité de l'orientation des jeunes ruraux et des petites communes : un parcours d'obstacles, longtemps resté dans l'angle mort des politiques publiques.

A. Des jeunes aux résultats scolaires proches des moyennes nationales, mais entravés dans la construction de leur vie académique et professionnelle.

La situation des jeunes des territoires n'est ni spectaculaire, ni particulièrement visible. Pendant des années, elle n'a soulevé aucune indignation, notamment **du fait du profil social moyen des familles des espaces ruraux**, mais aussi **des résultats scolaires en primaire et au collège qui demeurent « assez proches des moyennes nationales**¹⁸. La ruralité est longtemps restée sous les radars statistiques de l'Éducation nationale, les contraintes territoriales effacées au profit de contraintes sociales ou des critères de réussite scolaire.

Pour autant, le récent rapport Territoires et réussite¹⁹ montre bien que :

- Les parcours scolaires post-collège et post-baccalauréat d'une partie des jeunes résidants dans les territoires ruraux « sont marqués par des écarts à la moyenne voire des difficultés, **selon une ampleur comparable à ceux qui caractérisent les élèves de l'éducation prioritaire** » ;
- Certains territoires ruraux, « **voient se cumuler des difficultés sociales qui peuvent avoir des effets scolaires.** »

À catégorie socio-professionnelle équivalente, à résultats scolaires équivalents, les jeunes des zones rurales et des petites villes demeurent entravés dans leurs aspirations. C'est aux parcours des élèves que l'on remarque les différences entre urbanité et ruralité, avec, pour les jeunes ruraux, « une orientation plus fréquente vers l'enseignement professionnel après la troisième et une moindre obtention du baccalauréat²⁰ », même si l'écart avec les territoires urbains reste parfois faible. **La typologie proposée par la DEPP permet aussi d'identifier une moindre réussite relative des élèves résidant dans les bourgs et petites villes situés au cœur des espaces ruraux.**

Les jeunes filles des territoires ruraux sont particulièrement concernées par ces aspirations contraintes. C'est ce que décrit le Conseil économique social et environnemental dans son avis de 2017 : **les filles des territoires ruraux « s'envisagent beaucoup plus souvent en couple et avec des enfants que les filles issues du milieu urbain**²¹ », ce qui ne manque pas d'avoir un impact sur leur souhait de poursuivre des études. C'est d'autant plus le cas que « **l'orientation des jeunes filles est façonnée par l'institution scolaire en fonction**

¹⁸ Azéma Ariane, Mathiot Pierre, Mission Territoires et réussite, rapport remis le 5 novembre 2019.

¹⁹ *Ibidem*.

²⁰ « Plus l'établissement est éloigné, moins le passage en seconde générale et technologique est fréquent », 57,2% des élèves de troisième passant en seconde générale et technologique dans les 10% des collèges publics les plus éloignés, contre près de 70% pour les collèges du premier décile. Les collèges les plus éloignés se caractérisent par une orientation plus fréquente dans les lycées agricoles et en apprentissage (9,2 et 4,7 points de plus que dans les établissements du premier décile), in Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une mesure d'éloignement des collèges*, note d'information, n°19.36, octobre 2019.

²¹ CESE, Daniel Even et Bertrand Coly, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, 2017.

de ce que celle-ci leur propose. » L'orientation ne s'inscrit pas, alors, dans un projet personnel construit avec l'élève en fonction de ses aspirations et appétences.

Nul ne saurait contester que **les jeunes des grandes métropoles ou des quartiers sensibles doivent également surmonter des défis majeurs.** Souvent d'ordre social, ces difficultés ne sauraient être minorées. Elles sont d'ailleurs connues et font la plupart du temps l'objet de politiques publiques dédiées.

Mais s'agissant des jeunes des zones rurales et des petites villes, **on assiste à un double phénomène : l'addition de ces défis** (temps de trajets parfois très longs dans le cadre du cursus scolaire²², éloignement des opportunités académiques, culturelles et professionnelles, inégalités d'accès à l'enseignement supérieur, enjeux de mobilité, enjeux financiers, manque d'attractivité de certains de ces territoires pour les enseignants, absence de « rôles modèles » pour les jeunes, manque de confiance en soi, manque de confiance en l'avenir, fracture digitale) **d'une part ; et la quasi absence de politiques scolaires rurales ou ciblées vers les petites villes d'autre part.**

Cette situation paradoxale concerne des millions de jeunes. Si l'on entend traiter uniquement la question des jeunes des zones rurales et des petites villes – bien que certaines villes moyennes présentent aussi des freins à l'orientation pour leurs jeunes habitants – on voit que :

- **Plus de 3 millions des moins de 20 ans vivent dans les communes de moins de 2 000 habitants** (23% des jeunes Français) ;
- **Près de 7 millions d'entre eux grandissent dans les villes de 2 000 à 25 000 habitants** (42% des jeunes Français)²³.

En outre, **70 % des élèves appartenant à des familles des catégories populaires sont scolarisés hors éducation prioritaire**²⁴.

B. Une accumulation d'obstacles, qui bride le potentiel de ces jeunes

Ces obstacles peuvent être considérés séparément. **Ils gagnent à être appréhendés conjointement, afin de mieux saisir les mécanismes à l'œuvre dans l'orientation des jeunes des territoires.**

Obstacle 1 : L'accès à l'information

En France, le défi d'accès à l'information en matière d'orientation dépasse les clivages géographiques. Une étude du Conseil national d'évaluation du système scolaire estime que « 37 % des jeunes considèrent ne pas avoir reçu du tout d'information ou d'accompagnement sur l'orientation²⁵ ».

²² Conseil national d'évaluation du système scolaire, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Panorama des Inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, 2018.

²³ Institut national de la statistique et des études économiques, *Recensement de la population française*, 2016.

²⁴ Alexia Stéfanou, *L'éducation prioritaire, état des lieux*, in Note d'information n° 18.02, Depp, 2018.

²⁵ Hoibian Sandra, Millot Charlotte, Aider les jeunes à mieux identifier leurs goûts et motivations personnelles : un levier pour améliorer l'orientation, enquête sur l'orientation auprès des 18-25 ans, CREDOC et CNESCO, 2019.

Toutefois, ce défi concerne plus encore les collégiens, lycéens et étudiants qui, loin des grands centres urbains, se trouvent aussi éloignés d'une information complète et incarnée. A la distance kilométrique de l'information s'ajoute souvent un éloignement culturel et symbolique.

Si l'on souhaite que ces jeunes puissent surmonter leurs réflexes d'autocensure, il est indispensable que l'information leur parvienne. Et leur parvienne rapidement. Avant d'envisager telle ou telle formation en adéquation avec leurs goûts, les élèves doivent d'abord apprendre l'existence de ces formations.

Dans les zones rurales et petites villes, l'information est moins immédiatement accessible, ce qui réduit d'autant le champ des possibles. Ainsi, **42 % des jeunes de 17 à 23 ans issus des zones rurales ont le sentiment de « ne pas avoir ou avoir eu suffisamment d'informations pour s'orienter » – 10 points de plus qu'en agglomération parisienne²⁶.**

Ces biais d'informations se nourrissent de plusieurs facteurs conjoints :

a) Les familles : souvent moins informées et pourtant décisives

Les familles demeurent la source prioritaire d'information pour préparer l'orientation post-brevet ou post-bac des jeunes. Or, les familles des zones rurales et des petites villes estiment manquer elles-mêmes d'informations.

D'abord, toutes les formations et toutes les professions ne sont pas représentées au sein de ces territoires, notamment lorsqu'il s'agit de filières plus sélectives. Parce qu'ils ont eux-mêmes effectués des études supérieures, les parents cadres ont davantage d'outils à leur disposition pour aiguiller leurs enfants. Il est regrettable mais pas surprenant *in fine* que, interrogés pour savoir si leur orientation est vécue comme « un choix imposé »²⁷ 20% des enfants d'ouvriers et d'employés répondent par l'affirmative contre seulement 10% chez les enfants de cadres. Or, les grandes métropoles concentrent les cadres supérieurs : **44% dans la seule capitale, contre 8% dans le Cantal²⁸,** par exemple.

Ensuite, **certaines actions visant à étayer l'information relèvent du défi lorsque l'on élève ses enfants loin des grandes villes :** se rendre aux journées portes ouvertes d'un établissement, appréhender les différents classements des écoles par filières, échanger avec des étudiants ou des professionnels... **Ces vecteurs d'information participent d'une orientation consciente et avisée. Ils sont, c'est une évidence, moins facilement accessibles dans les territoires éloignés des grands centres urbains.**

Enfin, **la mobilisation d'un carnet d'adresse** à même de démultiplier l'information et de l'enrichir s'avère plus complexe **dans un territoire de montagne ou une zone rurale.**

²⁶ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

²⁷ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, dossier de synthèse, *Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?*, novembre 2018.

²⁸ Observatoire des inégalités, *Taux de cadres supérieurs par département dans la population totale*, INSEE, 2013.

Renforcé par une accumulation de barrières à l'entrée, l'accès à l'information pour les familles des jeunes ruraux demeure un obstacle.

b) Les enseignants et l'accès à l'information : une mission supplémentaire, souvent réduite à peau de chagrin par manque de temps, de formation et de moyens

Dès le collège, puis au lycée, l'animation et le suivi de l'orientation des élèves reposent souvent sur les professeurs principaux. Or :

- **Le manque de temps** pour bien orienter a été mainte fois évoqué par les enseignants interrogés dans le cadre de cette mission ;
- **Ceux-ci ne se sentent pas toujours suffisamment formés pour répondre aux interrogations des familles.**

Le Sénat, dans sa mission d'information sur l'orientation, dresse ainsi le constat « d'un manque important de formation et d'appui »²⁹ des professeurs principaux sur le sujet, précisant que « **leur connaissance du système éducatif et du monde professionnel relève souvent d'efforts individuels de documentation** »³⁰. Ce déficit est d'autant plus lourd de conséquences dans les zones isolées, où l'information, moins accessible au sein des familles, repose en réalité d'abord sur l'école.

Sans que leur tâche soit facile, les enseignants des grandes métropoles peuvent faciliter l'accès à l'information de leurs élèves. La proximité géographique avec, par exemple, des établissements d'enseignement supérieur, rend plus aisée la compréhension des filières. Un professeur de lettres parisien aura plus de facilités à mettre en relation ses élèves avec un enseignant d'un établissement d'enseignement supérieur ou un ancien élève venu témoigner de son parcours que son collègue d'une petite ville de Saône-et-Loire.

Dans les établissements au cœur des grandes métropoles, les chefs d'établissement et les enseignants estiment avoir les moyens de donner aux élèves des conseils plus « stratégiques » sur leurs choix d'orientation. La sociologue spécialiste des questions d'éducation Agnès van Zanten le confirme dans son étude sur le rôle des lycées dans l'orientation vers le supérieur : « Dans les établissements les plus favorisés où il n'y a ni problème de discipline ni problème de décrochage, tous les personnels sont concentrés sur l'orientation et aident les lycéens à se projeter dans l'univers des études supérieures. On y parle de choix des filières post-baccalauréat très en amont, dès la classe de seconde. »³¹
L'orientation des élèves ne peut que bénéficier de cette implication quotidienne et anticipée des équipes, au sein de certains établissements urbains.

La différence est donc réelle entre la capacité pour les enseignants des territoires isolés et ceux des grandes métropoles à mobiliser de l'information, et notamment de l'information incarnée. **Cette différence a nécessairement des conséquences sur l'orientation des jeunes ruraux.**

²⁹ Sénat, *Mission d'information sur l'orientation*, Commission de la culture, de la communication et de l'éducation, 2016.

³⁰ *Ibidem*.

³¹ Centre National de la Recherche Scientifique, *Le Journal, Comment l'orientation scolaire renforce les inégalités*, entretien avec Agnès van Zanten, sociologue au CNRS, 2019.

Enfin, les équipes éloignées des grandes métropoles ont naturellement plus de difficultés à organiser des déplacements vers les salons de l'orientation, les forums des métiers, ou tout autre événement susceptible d'étoffer l'information de leurs élèves. Si de nombreux collèges et lycées ruraux font preuve d'un profond engagement en la matière, organisant des rencontres avec des professionnels afin de permettre à leurs élèves de découvrir de nouveaux métiers, tous évoquent le défi matériel, logistique et temporel que représentent ces initiatives.

c) Le rôle difficile des Psy-EN en milieu rural

Le rôle des conseillers d'orientation, nouvellement appelés « Psy-EN », pourrait être central dans des situations où le déficit d'information s'avère majeur.

Affectés dans plusieurs établissements en parallèle, **les psychologues de l'Éducation nationale accompagnent en moyenne 1 200 élèves par an**³², contre un pour 800 en moyenne en Europe et un pour quatre cents dans certains pays d'Europe du Nord³³. Dès lors, dans 63% des lycées français, les Psy-EN ne peuvent-ils pas rencontrer tous les élèves de terminale³⁴.

Leur répartition est en outre inégale sur le territoire. On observe des écarts qui peuvent varier de 4,64 conseillers d'orientation pour 10 000 élèves dans l'académie de Grenoble à 8 conseillers d'orientation pour 10 000 élèves dans l'académie de Lille.³⁵ Au sein des territoires où le déficit d'information est majeur, non seulement le rôle des Psy-EN n'est pas renforcé, mais **les effectifs réduits et les manques de moyens sont très largement évoqués par les équipes pédagogiques elles-mêmes.**

L'étendu des compétences des désormais Psy-EN et leur nouveau statut leur demandent désormais d'être titulaires d'un master en psychologie : le concours débouche sur une unique année de formation qui complète leurs connaissances avec des compétences en matière d'orientation. **Les sujets à traiter sont aussi divers que l'inclusion des élèves handicapés, la prévention des phénomènes de violence, le décrochage scolaire, les situations familiales complexes... et, in fine, l'orientation.** Laquelle tend à s'estomper face à d'autres enjeux sociaux et psychologiques plus pressants.

Si ce changement s'explique par le nombre croissant de jeunes en difficultés auxquels les Psy-EN doivent prêter une attention particulière, il s'effectue aussi au détriment d'une connaissance précise de l'évolution des filières et des d'activités professionnelles en mutation. En effet, les Psy-EN **« bénéficient peu de formation continue leur permettant de réactualiser leurs connaissances, alors qu'ils interviennent au quotidien dans des domaines économiques et sociaux en très forte mutation et des champs d'activité professionnels sur lesquels la recherche, pour les praticiens, progresse en continue**³⁶, observe le CNECSCO.

³² Conseil national d'évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, Dossier de synthèse, Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?, novembre 2018.

³³ Graveleau Séverin, *Orientation : la mission impossible des psychologues de l'Éducation nationale*, Le Monde, 1^{er} mars 2018.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, Dossier de synthèse, Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? novembre 2018.

³⁶ *Ibidem*.

À l'heure d'opérer des choix académiques ou professionnels qui s'avéreront souvent décisifs, le Psy-EN demeure souvent l'interlocuteur principal sinon unique des jeunes des territoires ruraux.

d) Les structures d'information : un accès restreint pour les jeunes des territoires

Les jeunes des petites villes et des zones rurales accèdent plus difficilement à des structures d'informations telles que l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP), les Centres d'informations et d'orientation (CIO) ou les Points information jeunesse.

Pour 25 934 collégiens dont 5 846 élèves en classe de 3^e et 12 535 élèves en lycée général et technologique, il n'existe, par exemple, que trois CIO dans la Drôme (Valence, Drôme et Romans)³⁷. En Savoie, on compte aussi trois CIO seulement (Chambéry, Albertville et Saint Jean de Maurienne)³⁸ pour 21 069 collégiens et 9 628 élèves de lycées généraux et technologiques³⁹. Alors que ces structures pourraient en partie pallier les manques identifiés ci-dessus, leur nombre peu élevé rend ce rôle très difficile.

Cet éloignement vaut aussi pour les **salons de l'orientation organisés par des structures comme l'ONISEP, l'Étudiant ou Studyrama**. Organisées dans les grandes villes, ces rencontres permettent aux jeunes de découvrir, d'identifier et de se projeter au sein d'écoles, filières et métiers présentés par des étudiants et professionnels. **Pour s'y rendre, les jeunes des territoires seront bien sûr tributaires de leur établissement.**

S'ils souhaitent échanger avec des professionnels et des étudiants, ces jeunes feront face aux mêmes contraintes. Des structures comme Les Entretiens de l'excellence, ou Une Grande école : Pourquoi pas moi ? organisent régulièrement des rencontres ou du tutorat pour les jeunes dont l'environnement familial ne facilite pas l'ouverture sociale. **De fait, la jeunesse rurale demeure encore exclue d'une très large part de ces dispositifs issus de la société civile.**

En permettant un phénomène d'identification, en ouvrant leur champ des possibles grâce à une diversité de parcours et en rendant concret l'accès aux études supérieures, **ces moments d'échanges peuvent pourtant exercer un impact considérable sur l'avenir des jeunes.**

S'il ne saurait être question de multiplier sans limite et pour un coût non maîtrisé ce type de structures, **la mission s'est efforcée de formuler des propositions destinées à faciliter l'accès à l'information et aux structures qui les portent.**

³⁷ Centres d'Information et d'Orientation, Académie de Grenoble, *Les CIO par départements*, consulté sur <https://cio.web.ac-grenoble.fr/les-cio-par-departement>

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ Académie de Grenoble, *Mémento des effectifs 2019-2020, Les effectifs d'élèves dans l'académie de Grenoble : constat de la rentrée 2019 et prévisions 2020*, novembre 2019.

Les responsabilités des régions en matière d'information

Pour atteindre ses objectifs en matière de réussite et d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, le Gouvernement a souhaité **préciser les responsabilités de chacun en matière d'information et d'orientation**.

En mai 2019 a été signé le **nouveau Cadre national de référence** relatif à la mise en œuvre des compétences de l'État et des Régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaires, étudiants et apprentis.

Les régions ont désormais de nouvelles responsabilités **leur permettant de mieux ancrer l'information sur les filières et les métiers**, dans un contexte local, et en connaissance des besoins économiques locaux.

Ces nouvelles compétences offrent aux régions **un cadre d'intervention** à travers un volume horaire prévu dans l'emploi du temps des élèves et **grâce à la mobilisation d'acteurs** des secteurs économiques, professionnels et associatifs mandatés pour mener des actions d'information.

Elles devraient permettre d'améliorer l'accès à une information à la fois large, ciblée et personnalisée, grâce à la coopération de tous les acteurs pour l'orientation et l'accompagnement des jeunes, en particulier ceux des territoires qui présentent des défis particuliers.

Au niveau de chaque région académique, ce cadre national de référence a vocation à être décliné sous la forme d'une convention. L'objectif est d'articuler les actions d'information des instances régionales avec les priorités définies par la région académique, et de donner davantage de cohérence aux actions des différents acteurs.

Obstacle 2 : Aspirations et autocensure

a) « Pas fait pour moi » : l'autocensure, une contrainte psychologique déterminante pour les jeunes éloignés des grandes métropoles

« Le problème, avec nos jeunes, c'est qu'ils manquent d'ambition ». Le constat est systématique, établi unanimement par les élus, repris par les personnels de l'Éducation nationale, confirmés par les responsables jeunesse des collectivités et par les employeurs. **Les jeunes des territoires « n'osent pas assez. » Ils « voient tout petit. » Ils « manquent de niaque ».**

Et, de fait, on l'a dit plus haut : lorsque l'on demande aux 17-23 ans **« s'ils ont fait ou vont faire des études supérieures qu'ils qualifieraient d'ambitieuses »**, **un écart de près de vingt points existe** entre les jeunes des petites villes (qui ne sont que 48% à répondre oui) et ceux de l'agglomération parisienne – 67% dans ce cas⁴⁰.

⁴⁰ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenir, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

Lorsqu'on leur demande « **s'ils estiment avoir confiance en eux lorsqu'ils pensent au futur** » (études supérieures et entrée sur le marché du travail), **13 points d'écart perdurent entre les jeunes des petites villes (59%) et ceux de l'agglomération parisienne (72%)**⁴¹.

Comment expliquer qu'en termes d'ambition, de confiance en soi et en l'avenir, les jeunes des territoires soient toujours largement en-dessous de la moyenne nationale ? Ces jeunes ne sont pas moins capables. Lorsqu'on leur en donne les moyens, ils réussissent aussi bien que leurs camarades des grandes métropoles. Alors, pourquoi ?

Ce qui ressort des auditions menées dans le cadre de ce rapport, c'est que **le phénomène d'autocensure est un frein d'autant plus redoutable qu'il se nourrit d'autres obstacles**. Ce qui explique l'autocensure, ce sont les différentes contraintes qui s'imposent aux jeunes des zones rurales et des petites villes. **Une série de difficultés resserre l'étau de leurs aspirations, jusqu'à rendre celles-ci quantité négligeable**.

C'est parce que ces jeunes sont limités dans leurs mouvements qu'ils le sont aussi dans leurs ambitions. C'est parce qu'ils grandissent loin des opportunités qu'ils trouvent difficile de passer outre cet éloignement. C'est parce que bouger à un coût pour leur famille qu'ils ne se sentent pas autorisés à partir. C'est parce que l'information leur parvient souvent trop tard qu'ils ne parviennent pas à construire un parcours supposant de l'anticipation. **C'est parce que leurs camarades de classe partagent les mêmes contraintes qu'ils ne se sentent pas, collectivement, autorisés à rêver d'un champ des possibles plus large**.

Ces jeunes ont donc intégré l'idée qu'ils n'avaient pas le droit à tout. Aussi leurs choix d'orientation sont-ils en décalage avec ceux des autres jeunes. C'est ce que rappelait à Saint-Brisson l'inspectrice générale de l'Éducation nationale, du sport et de la recherche Ariane Azéma, missionnée par Jean-Michel Blanquer pour apporter une vision globale de ce que doit être la politique territoriale de l'Éducation nationale : **les jeunes ruraux mettent plus longtemps à faire émerger leurs aspirations et ont tendance à mettre en œuvre une orientation « par étapes »**. Un jeune homme issu d'un territoire isolé et d'un milieu modeste envisagera rarement de suivre un cursus d'ingénieur. Il s'autorisera peut-être à le faire... après plusieurs années dans un lycée agricole puis un BTS agricole.

« Nos élèves complexent », déplore ainsi un chef d'établissement de l'Allier. « Les élèves d'un collège de REP rural complexent par rapport aux collégiens du village d'à côté, considérés comme meilleurs parce que le village est seulement un peu plus grand. Et eux-mêmes complexent lorsqu'ils se comparent aux élèves d'un établissement d'une petite ville comme Moulins. Qui n'osent même pas regarder du côté de Montluçon. C'est sans fin⁴². » **Les complexes s'additionnant pour former une couche épaisse d'interdits intériorisée**.

Précisons-le : **il ne s'agit pas ici d'un simple « inconfort psychologique » dû à l'adolescence**, un manque de confiance en soi qui évoluera avec l'âge. Pas plus que de simples doutes qui pourraient être apaisés en quelques mots par un parent ou un enseignant. L'autocensure qui touche les jeunes des territoires a quelque chose de systématique. Et produit des conséquences à long terme, redoublant d'effet **à des moments charnières en matière d'orientation – après la troisième, après la terminale**. Du fait de cette autocensure puissante, **c'est donc la capacité des jeunes des territoires à agir ou non qui est en jeu**.

⁴¹ *Ibidem*.

⁴² Berlioux Salomé, Maillard Erkki, *Les Invisibles de la République*, Robert Laffont, 2019.

Point majeur : **ce sentiment de relégation n'existe pas seulement chez les jeunes des familles les plus défavorisées. Ou, pour le dire autrement : faire partie de la classe moyenne ou même d'un milieu favorisé n'est pas une garantie contre l'inégalité des chances territoriales.** « Nos meilleurs éléments n'osent pas tenter des filières d'excellence », déplore le chef d'établissement d'un lycée dans l'académie de Dijon. « Même ceux dont les parents pourraient payer des études à Lyon vont avoir tendance à se fermer des portes. »

b) L'autocensure : un mal contagieux

« Les différences d'ambitions entre les élèves de milieux urbains, ceux de secteurs ruraux et ceux qui sont scolarisés au sein de l'éducation prioritaire **conduisent à une réelle rupture d'égalité** » ; il en résulte des « **mécanismes d'autocensure [qui] sont d'autant plus difficiles à compenser qu'ils peuvent faire l'objet d'un relatif consensus élèves/parents/système scolaire** »⁴³ observe le recteur de Toulouse.

Lorsque l'autocensure est partagée par les familles et les équipes éducatives, elle s'amplifie et finit par durablement brider les aspirations. Car il ne s'agit pas uniquement de la façon dont les jeunes des territoires se perçoivent, mais aussi d'inhibitions transmises. Avec une pondération du phénomène en fonction de l'implication – ou non – des proches sur le sujet.

Ce qu'expliquent certains sociologues de l'éducation interrogés dans le cadre de ce rapport, c'est que, **dans les territoires ruraux, les familles ont plus tendance à estimer que le potentiel de leur enfant serait déterminé dès la naissance.** Des études ont été menées en ce sens il y a plusieurs années déjà⁴⁴ et gagneraient à être actualisées pour mieux percevoir les effets des représentations en milieu rural. Ainsi, tel jeune est « doué » ou au contraire « mauvais ». Tel jeune est « manuel » depuis toujours quand un autre ne l'est pas. Les contraintes internes de ce type sont plus difficiles à contourner que les obstacles externes et donnent souvent lieu à des sentences de l'ordre de : « Il n'est pas fait pour les études, c'est comme ça. »

Questionnées sur le diplôme le plus utile pour trouver un emploi, les familles des zones rurales se cantonnent plus souvent que d'autres aux diplômes techniques de type CAP-BEP : 18% contre 4% dans le groupe le plus favorisé. Elles semblent nettement moins croire à l'utilité d'un diplôme de l'enseignement supérieur : 18% contre 49% dans le groupe le plus favorisé.

Les équipes pédagogiques peuvent aussi transmettre, sans le vouloir, ces inhibitions. Elles connaissent la réalité des territoires où elles enseignent et mesurent les obstacles à franchir pour les jeunes qui voudraient les surmonter : « J'hésite toujours à encourager mes élèves à postuler dans une classe prépa », témoigne ainsi le proviseur d'un lycée du Puy-de-Dôme. « Si c'est pour qu'ils se cassent la figure six mois plus tard... Je préfère parfois les

⁴³ Cour des comptes, *L'orientation à la fin du collège : la diversité des destins scolaires selon les académies*, septembre 2012.

⁴⁴ Derouet Jean-Louis. Henriot-Van Zanten (Agnès), *L'école et l'espace local : les enjeux des Zones d'Éducation Prioritaire*, in: Revue française de pédagogie, volume 95, 1991.

envoyer près de chez eux. C'est un équilibre à trouver. Et ça ne va pas toujours, j'en suis conscient, dans le sens de l'ambition pour ces jeunes. C'est une vraie chaîne de complexe à laquelle on participe aussi⁴⁵. »

Il faut dire que, loin d'être encouragée, une connotation péjorative persiste autour du terme d'ambition, comme autour de celui de talent. Cette tendance française semble redoubler d'impact lorsqu'elle concerne un jeune issu d'un territoire périphérique. Alors qu'elle devrait être envisagée comme facteur d'épanouissement, l'ambition est perçue comme une distorsion. Comme si les jeunes de la France périphérique trahissaient leurs origines géographiques en prétendant s'en éloigner. Comme s'ils n'avaient pas le droit d'être aussi ambitieux que les autres. Y compris à leurs propres yeux.

c) L'absence de rôle-modèles : une explication supplémentaire à l'autocensure ?

Cette autocensure vient-elle d'un manque de modèles pour les jeunes de la France périphérique ? Lorsqu'on demande aux 17-23 ans s'ils ont dans leur entourage un exemple qui inspirerait leurs choix d'orientation ou de carrière, la différence entre les jeunes ruraux et les jeunes des villes-centres, de nouveau, est très nette. Ainsi, **42% des jeunes interrogés dans les villes-centres estiment avoir une telle source d'inspiration, contre 27% seulement dans les villes isolées et 28% dans les territoires ruraux.** Cet écart engendre des inégalités dans la mesure où, d'une part, la famille et l'entourage constituent la principale source d'information pour s'orienter et où, d'autre part, l'aspiration mimétique est un puissant ressort chez des jeunes qui cherchent leur voie.

On note d'ailleurs le chemin parcouru en matière de représentation des jeunes de banlieues. Ces jeunes estiment à 37% pouvoir se référer à de tels modèles auprès d'eux, non seulement dans les banlieues de niveau de vie supérieur, mais dans les mêmes proportions pour les banlieues au niveau de vie modeste. Cette évolution doit beaucoup à la solide mobilisation qui a été menée depuis plusieurs années, pour développer un discours contre les stéréotypes et faire émerger des rôles-modèles : artistes, chefs d'entreprise, femmes et hommes politiques, sportifs, qui incarnent des parcours de réussite issus de la diversité.

Une telle identification existe très peu, à l'heure actuelle, pour les jeunes ruraux ou les jeunes grandissant dans des petites villes de France. On sait pourtant à quel point la référence à un modèle inspirant – grand frère, ami de la famille, proche – peut tout changer en matière d'ascension sociale, autorisant à rêver d'ailleurs et d'autrement, et étant un vecteur de confiance pour l'avenir.

Obstacle 3 : La fracture digitale : fracture technique, fracture d'usage

Le numérique s'impose comme un enjeu clé en matière d'égalité des chances. Les jeunes dont l'accès à Internet ou à la communication téléphonique est limité apparaissent d'autant plus marginalisés que l'accès de la population française au réseau s'est élargi. **Une inégalité de plus entre les jeunes qui peuvent s'adapter, profitant de tous les possibles offerts par le digital, et ceux qui demeurent à l'écart de la société numérique.**

⁴⁵ Berlioux Salomé, Maillard Erkki, *Les Invisibles de la République*, Robert Laffont, 2019.

a) Une utilisation du numérique plus contrainte et plus restreinte

En France, les inégalités numériques se réduisent progressivement. Mais si les progrès sont perceptibles en matière d'équipement⁴⁶ et de couverture numérique, près de **13 millions de personnes⁴⁷ ont toujours un accès restreint ou inexistant à Internet et aux technologies numériques**. On compte notamment de nombreux espaces où **la connexion à l'Internet mobile est limitée** : l'écart en matière de taux d'accès à la 4G entre une agglomération de moins de 2 000 habitants (68%) et celui de l'agglomération parisienne (86%) est de 18%⁴⁸.

Ces écarts ont des conséquences sur les jeunes des territoires isolés. Une lycéenne qui grandit au cœur de Bordeaux peut regarder une série en streaming, réserver en ligne sa place de cinéma ainsi que le vélo qu'elle empruntera ou même une table dans la pizzeria où elle déjeunera avec ses amis. *A contrario*, le jeune lycéen originaire d'un hameau à 20 minutes de Riom dans le Puy-de-Dôme, pourra avoir une utilisation d'Internet plus contrainte : ne serait-ce que se connecter sur les réseaux sociaux suppose de sortir au fond du jardin, seul endroit où la 3G fonctionne. **De là à utiliser le numérique à des fins d'orientation...**

Les situations sont naturellement variables en fonction des territoires et des établissements. A titre d'exemple, les collèges les mieux équipés en ordinateurs – avec 20 ordinateurs pour 100 élèves en moyenne – se situent dans certains départements ruraux tels que le Lot, la Lozère, les Hautes-Alpes, la Meuse et la Haute-Marne⁴⁹.

b) Des compétences numériques qui pourraient être déterminantes et sont parfois mal maîtrisées

Utiliser les sites Internet de l'orientation de manière avertie, hiérarchiser l'information, créer un profil pour trouver un job d'été, effectuer une recherche administrative, s'inscrire dans un groupe scolaire, rédiger un email, surfer sur *La boussole des jeunes* ou se connecter à une plateforme de mise en relation avec des professionnels... **Autant de possibilités offertes par Internet et dont les jeunes ruraux, aux dires de leurs enseignants, profitent très rarement.** A l'encontre d'un réflexe très urbain consistant à penser et à dire « qu'aujourd'hui, avec Internet, tout le monde peut s'orienter en un clic. »

Au-delà des questions d'infrastructures, ce sont les différences d'usage qui demeurent très discriminantes pour les jeunes et doivent être prises en compte. C'est ce que démontre France Stratégie⁵⁰ dans une étude de 2016 : il ne suffit pas d'être *connecté* pour utiliser à plein le numérique. **Si Internet peut faciliter l'orientation et l'insertion professionnelle, encore faut-il avoir développé des réflexes pour savoir l'utiliser.**

⁴⁶ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, Baromètre du numérique 2018, 18^{ème} édition, réalisée pour l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) et l'Agence du numérique, 2018.

⁴⁷ Institut national de la statistique et des études économiques, Première, *Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manque de compétences numériques de base*, N° 1780, 2018.

⁴⁸ Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres?*, CREDOC-MSA, octobre 2012.

⁴⁹ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

⁵⁰ France Stratégie, *Dynamiques et inégalités territoriales*, 2016.

L'OCDE le confirme : **l'accès à Internet et son utilisation ne sont pas en eux-mêmes des facteurs de réussite**⁵¹. Et si en 2018, 69% des jeunes ont consulté une ressource en ligne pour s'informer sur les filières et les parcours⁵², construire efficacement son parcours sur la toile suppose de savoir où chercher, comment chercher et quoi chercher. **Sans accompagnement et éducation préalable aux outils du numérique, Internet peut s'avérer inutile ou pire, conduire à faire de mauvais choix.**

L'accompagnement numérique s'observe en fonction du milieu d'origine, mais aussi des établissements scolaires et des filières. Dans les « bons lycées » et en particulier dans les classes scientifiques, les élèves « arrivent à bien discriminer les sources (sites officiels, blogs...), à estimer la valeur réelle de ce qui leur est proposé, à identifier ce qui relève du discours publicitaire (nombre d'écoles s'autoproclament « numéro un » dans un domaine par exemple) ». Les élèves des milieux populaires, dont certains n'ont pas d'ordinateur personnel, « **sont bien moins armés face aux exercices numériques liés à l'orientation et consultent moins de sites** » note la sociologue Agnès Van Zanten⁵³. En la matière : **les discriminations sont avant tout sociales.**

Or, « les élèves qui n'auront pas acquis les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de navigation dans les environnements numériques se trouveront dans l'incapacité de participer pleinement à la vie économique, sociale et culturelle du monde qui les entoure »⁵⁴ pointe l'OCDE.

Le plan numérique pour l'Education

L'Education nationale travaille sur ce sujet depuis plusieurs années, **cherchant à recommander l'utilisation du numérique pour favoriser l'efficacité des apprentissages des jeunes.** C'est ce que met en avant le Plan numérique pour l'éducation, en place depuis 2016 et dont l'objectif est de permettre aux élèves comme aux enseignants de tirer parti des opportunités numériques.

Grandir avec une connexion Internet limitée, dans un contexte familial ne favorisant pas l'usage des ressources numériques à des fins d'orientation, **ne permet pas de recourir au digital comme à un outil libérateur.** Dans les territoires isolés en effet, la fracture digitale aux autres inégalités que peuvent rencontrer les jeunes. **La fracture est alors bien plus que technique : c'est une fracture éducative, sociale, économique et culturelle.**

Obstacle 4 : Les fragilités économiques de certains territoires

Les différences évoquées jusqu'ici s'expliquent aussi par les écarts sociaux entre territoires et entre établissements. L'effet CSP renforce alors l'effet de lieu, avec une

⁵¹ OCDE, PISA, *Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies*, 2015.

⁵² Hoibian Sandra, Millot Sandra, *Aider les jeunes à mieux identifier leurs goûts et motivations personnelles : un levier pour améliorer l'orientation*, enquête sur l'orientation auprès des 18-25 ans, CNESCO-CREDOC, décembre 2018.

⁵³ Centre National de la Recherche Scientifique, Le Journal, *Comment l'orientation scolaire renforce les inégalités*, entretien avec Agnès van Zanted, sociologue au CNRS, 2019.

⁵⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, rapport PISA, *Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies*, 2015.

jeunesse périphérique grandissant dans une France avant tout populaire : actifs issus de catégories modestes, ouvriers, employés, petits indépendants, petits paysans et chômeurs.

Si ces catégories populaires et le bas de la classe moyenne ne sont pas seuls à peupler la France périphérique, elles y sont néanmoins largement majoritaires, comme le rappelle Christophe Guilluy : « Pour l'essentiel, ces catégories vivent en dessous du revenu médian, parfois dans des conditions de précarité extrême, toujours dans un état de fragilité sociale⁵⁵. »

Cette situation touche les zones rurales, mais concerne aussi un grand nombre de villes dites « petites et moyennes » : selon une note du Commissariat général à l'égalité des territoires datant de 2017, une trentaine de villes moyennes en France peuvent ainsi être qualifiées de « particulièrement fragiles », parce qu'elles concentrent les difficultés⁵⁶.

Entre 2007 et 2013, l'emploi n'a augmenté que dans les grandes métropoles. Dans les territoires périphériques, il est en diminution ou augmente faiblement⁵⁷. **Les métropoles, Paris en particulier, concentrent l'activité à haute valeur ajoutée et les populations qualifiées.**

Au regard de l'indice de fragilité conçu par les géographes Christophe Guilluy et Christophe Noyé, **98% des communes françaises les plus fragiles se trouvent dans la France périphérique⁵⁸.**

Cette évolution a naturellement de multiples répercussions sur le destin des jeunes de ces territoires. Comment pourrait-il en être autrement ? Lorsque les moyens du foyer sont réduits, l'accès à l'éducation et à l'orientation s'en ressentent. L'accès à la culture, aux loisirs et aux vacances n'est pas non plus le même qu'ailleurs. Les perspectives d'avenir, elles aussi, sont réduites.

Ce contexte socio-économique moins favorable à la réussite scolaire et à une orientation choisie est fréquent dans les petites villes. Par le biais d'un nouvel indice de position sociale attribué aux parents d'élèves à partir de leurs professions⁵⁹, la DEPP montre qu'**à l'entrée en sixième, cet indice est bien le plus faible pour les élèves résidant dans les petites villes** : dans l'urbain très dense, la proportion d'élèves de sixième dont au moins un parent est diplômé du supérieur atteint 41%, contre 26% pour les élèves résidant dans une commune rurale éloignée peu dense.

En outre, c'est dans les rurales éloignées des grandes métropoles et très peu denses que l'hétérogénéité des situations au sein de communes est la plus faible, favorisant la reproduction d'un type de profession restreint. **Avec les conséquences évoquées ci-dessus en matière de champ des possibles pour les jeunes de ces territoires.**

⁵⁵ Guilluy Christophe, *La France périphérique. Comment on a sacrifié les classes populaires*, Paris, Flammarion, 2014.

⁵⁶ Commissariat général à l'égalité des territoires, *Villes moyennes en France : vulnérabilité, potentiels et configurations territoriales*, En Bref, n°45, décembre 2017.

⁵⁷ Assemblée des départements de France, *Atlas des départements de France*, 2016.

⁵⁸ *Ibidem*.

⁵⁹ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une typologie des communes pour décrire le système éducatif*, note d'information, n°19.35, octobre 2019.

Obstacle 5 : L'éloignement des opportunités

À distance d'un grand nombre d'opportunités culturelles, académiques puis professionnelles, les jeunes isolés des métropoles doivent fournir un effort supplémentaire à l'heure de construire leur parcours. Cet éloignement a mécaniquement des conséquences sur leur d'avenir.

a) Dans les domaines artistiques, culturels et sportifs : des opportunités parcellaires

- **Une offre inégale dans la pratique d'activités artistiques, culturelles et sportives**

« La crise de 2007-2008 a révélé puis amplifié des écarts de développement qui mettent en cause la capacité des territoires à offrir les mêmes opportunités à leurs habitants », souligne le baromètre sur la cohésion territoriale présenté en juillet 2017 par l'ancien Commissariat général à l'égalité des territoires⁶⁰. **Ces écarts sont flagrants concernant l'accès des jeunes aux activités extrascolaires.**

Pour les jeunes des zones rurales tout particulièrement, **la distance à parcourir** pour accéder aux activités culturelles ou sportives **peut s'avérer dissuasive** pour les familles. **Si 20% des jeunes en agglomération parisienne disent n'avoir pratiqué aucune activité extrascolaire durant leur scolarité, ce chiffre s'élève à 32 % des jeunes ruraux⁶¹.** Cet écart tient à une offre de services limitée, par opposition à la richesse de l'offre en agglomération parisienne. Ainsi dans les territoires ruraux faut-il en moyenne une heure trente aller-retour pour accéder aux équipements de loisirs. À Montpellier ou à Lille, un enfant pourra se rendre à pied ou en transports en commun suivre ses cours de solfège ou le sport de son choix. A Vierzon dans le Cher ou Mirecourt dans les Vosges, **l'offre sera à la fois moindre et plus lointaine.**

Des dispositifs spécifiques sont parfois mis en place, comme par exemple des classes à horaires aménagés. Élaborés en partenariat avec des institutions culturelles, ces dispositifs prennent appui sur une équipe motivée constituée autour d'un projet pédagogique global et intégrés au projet d'établissement. Mais, selon une récente note d'information de la DEPP, si 10% des collèges de l'éducation prioritaire ont une telle section artistique (contre 7,5 % de l'ensemble des collèges), **la proportion d'élèves suivant cet enseignement artistique dans les territoires ruraux est deux fois inférieure à la moyenne⁶².**

Loin d'être un snobisme réservé à une élite, la pratique d'une activité culturelle ou artistique **facilite par la suite l'apprentissage et la réussite scolaire.** Elle s'avère aussi **particulièrement valorisée dans un dossier d'admission ou lors d'un entretien d'embauche,** si bien que les jeunes des territoires ruraux peuvent être doublement pénalisés.

⁶⁰ Commissariat général à l'égalité des territoires, *Portraits de la France. Vers un baromètre au service de la cohésion des territoires*, décembre 2017.

⁶¹ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

⁶² Ayoub Anissa, Maugis Sylvain, *Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés*, note d'information de la Depp n° 19.21, juin 2019.

- **L'accès à la culture : une émancipation sociale et culturelle bridée par l'éloignement géographique**

De nombreuses communes témoignent d'un véritable volontarisme en matière culturelle. Elles s'engagent pour que leurs jeunes aient accès à des équipements de proximité, comme par exemple, une médiathèque ou une bibliothèque – plus de 16 500 en France⁶³. Certains territoires ruraux sont aussi des territoires culturels, dotés, d'un authentique potentiel d'expérimentation, d'innovation et de développement⁶⁴.

Il n'en demeure pas moins que, trop souvent, l'accès à la culture pour les jeunes ruraux demeure limité par la distance. L'Indre enregistre par exemple 1,8 entrée au cinéma par habitant chaque année⁶⁵ contre 12,2 à Paris. Le Gard : 0,5⁶⁶.

Lors des auditions menées dans le cadre de la mission, cet éloignement de la culture et l'absence de moyens suffisants pour compenser l'ancrage géographique des collèges et lycées ont été très largement évoqués par les établissements ruraux et leurs partenaires. Les équipes de direction pointent les lacunes culturelles de leurs élèves, les déplacements à la charge des établissements et les transports très coûteux limitant les actions menées.

b) Les jeunes des territoires face aux nouvelles attentes des recruteurs : une inégalité territoriale de plus

Si l'on peut se réjouir de la valorisation de savoir-faire et de savoir-être utiles dans la vie professionnelle et dans le processus de sélection de certaines filières, **cette nouvelle donne ne joue pas toujours en faveur des jeunes des zones rurales et des petites villes, dont le terrain d'expérimentation reste souvent restreint.**

- **Pour la prise de parole**

La capacité à s'exprimer à l'oral et à gérer son stress est un plus indéniable, auquel l'école française accordait relativement peu d'importance jusqu'à la récente réforme du baccalauréat, et qui fait pourtant partie des attendus lors des études supérieures puis, *a fortiori*, dans la vie professionnelle.

Conscientes des inégalités en matière d'oralité, **des structures comme l'association Eloquentia proposent depuis plusieurs années des formations dédiées aux jeunes de l'agglomération parisienne**, pour pallier leurs fragilités rhétoriques et libérer leur potentiel de jeunes orateurs.

Or, les jeunes des territoires isolés rencontrent les mêmes difficultés, sans disposer des mêmes ressources que les jeunes des grandes agglomérations. Les lycéens ruraux s'estiment ainsi très largement démunis lors des premiers oraux, que ce soit pour intégrer une école ou une formation, ou pour obtenir un stage.

⁶³ Ministère de la culture, *Enquête sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016*, 2017.

⁶⁴ Par exemple Marciac, dans le Gers.

⁶⁵ L'observatoire des territoires, *Nombre d'équipements par habitant*, France, [document cartographié], Régions, Ministère de la culture et de la communication, chiffres 2012.

⁶⁶ *Ibidem*.

- **Pour la possibilité d'un engagement associatif**

Deux obstacles tendent ici encore à se renforcer mutuellement. Le premier, c'est de nouveau **le manque d'information** : concernant la possibilité de s'engager et les structures où le faire. Le second, ce sont **les distances à parcourir**. Selon le territoire où l'on grandit, les possibilités d'engagement peuvent en effet être réduites et induire des temps de trajets supplémentaires. Que toutes les familles ne sont pas en mesure d'effectuer.

La fracture entre jeunes urbains et jeunes ruraux apparaît ainsi criante lors d'entretiens pour des filières sélectives. Les premiers sont en mesure de mettre en avant des expériences extra-académiques. Les seconds découvrent parfois le jour de l'oral qu'il est plus facile de convaincre un jury que l'on « est passionné par l'écologie » lorsque l'on peut mettre en avant un engagement concret.

Toutefois, **il est à noter que la vitalité associative est grande dans certains territoires ruraux**. A titre d'exemple : le réseau national des juniors associations habilite chaque année 1000 associations de jeunes de moins de 18 ans. Ces associations concernent 10 000 jeunes, dont la moitié vivent en zones rurales⁶⁷.

c) Choisir sa voie quand les études sont loin de chez soi

Le présent rapport reviendra sur l'enjeu spécifique de la mobilité et ses conséquences cruciales pour la jeunesse des territoires isolés.

Toutefois, il importe dès à présent de pointer **les enjeux du manque d'opportunités académiques à proximité immédiate des jeunes des zones rurales et des petites villes**, impliquant pour de nombreux élèves une orientation par défaut.

- **Après la 3^{ème}**

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications donnait en 2007 des indications sur les niveaux de sortie du système scolaire des élèves ruraux, sur leur orientation après la 3^{ème} et après le baccalauréat et sur leur situation professionnelle trois ans après. Ces jeunes sont proportionnellement plus nombreux que les urbains à quitter le système éducatif avec un CAP-BEP, un Bac + 2 et, surtout, un bac⁶⁸. **C'est notamment l'offre de formation dans les lycées de proximité qui est ici déterminante. Après la 3^{ème}, la moitié des jeunes ruraux s'orientent où sont orientés vers la voie professionnelle, par manque d'opportunités différentes à proximité du domicile familial**. C'est aussi ce que confirme une enquête du rectorat de Caen sur les trajectoires scolaires des jeunes ruraux, expliquant que l'orientation après la 3^{ème} est contrainte par des facteurs comme l'éloignement géographique des centres de formation ou la diversité de l'offre de formation en second cycle court à proximité⁶⁹.

⁶⁷ Conseil économique, social et environnemental, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, 2017

⁶⁸ Actes du congrès de l'Actualité de la recherche en éducation et en formation, symposium « La problématique éducation territoire et territorialité dans tous ses états, *Les parcours scolaires des jeunes ruraux*, août 2013.

⁶⁹ Rectorat de Caen, Sepage, Jean-Baptiste Belliard et Jérôme Colson, *Trajectoires scolaires des élèves des territoires ruraux, du collège à l'enseignement supérieur*.

- **Après le baccalauréat**

L'offre d'enseignement supérieur court concerne l'enseignement technologique, les Instituts universitaires techniques (IUT) et les sections de technicien supérieur (STS). **Or, cette offre est mieux répartie sur l'ensemble du territoire que l'enseignement supérieur long, très concentré sur certaines agglomérations. De nouveau, la proportion plus importante de jeunes ruraux faisant des études courtes semble en partie s'expliquer par la structuration de l'offre de proximité.**

Un exemple inspirant - Les campus des métiers et des qualifications : Créer des parcours autour de filières d'avenir et créatrices d'emplois

En réunissant les acteurs clés autour d'un secteur d'activité d'avenir, le label Campus des métiers et des qualifications permet d'identifier, sur un territoire donné, **un réseau d'acteurs. Ces acteurs interviennent en partenariat, pour développer une large gamme de formations professionnelles, technologiques et générales**, relevant de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur ainsi que de la formation initiale ou continue, centrées **sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional.**

Lieux de formation au plus près des entreprises, les campus d'excellence permettent à la fois **d'élever le niveau de qualification, de valoriser des filières de formations porteuses d'emploi mal connues des jeunes, et de diversifier des compétences au sein d'un territoire.**

Afin de favoriser les parcours des élèves jusqu'aux diplômes de l'enseignement supérieur, les Campus des métiers et des qualifications **facilitent la mixité des parcours**, permettant aux jeunes d'adopter différents statuts tout au long de leur formation : scolaire, apprentissage, voire stagiaire de la formation professionnelle avec également une dimension internationale dans leurs formations.

Dans le cadre du « Plan internat du XXIème siècle », les Campus des métiers et des qualifications placent l'internat au cœur de leur projet éducatif. Ils peuvent ainsi permettre **une orientation optimale plutôt qu'un choix d'étude conditionné à la proximité du domicile.**

d) Le défi des opportunités professionnelles

Les différences d'opportunités sont aussi perceptibles à l'heure de construire son parcours professionnel.

- **Accéder à un stage en territoire rural**

Chaque année, près de 800 000 collégiens découvrent un cadre professionnel, souvent pour la première fois, et effectuent pendant cinq jours leur stage de 3^{ème}. **Cette étape représente un véritable défi pour les jeunes éloignés des grands centres urbains, des quartiers d'affaires et des zones industrielles.**

De nouveau, **l'enjeu est double : possibilités réduites par l'environnement géographique** d'une part et **distances à parcourir** pour ceux qui essaient de dépasser les limites de leur village ou de leur petite ville d'autre part. C'est ainsi que la grande majorité des collégiens des territoires réalisent un stage « par défaut ». **Et, surtout, un stage qui ne remplit en aucun cas ses objectifs d'ouverture.**

- **L'insertion professionnelle : ceux qui partent, ceux qui restent**

Les opportunités restreintes s'étendent aussi à la recherche du premier emploi. C'est particulièrement le cas dans les campagnes en déclin décrites par le sociologue Benoît Coquard dans son dernier ouvrage, « vieilles régions industrielles où l'emploi et la population diminuent continuellement » et **d'où les jeunes diplômés, par la force des choses, partent, « dans des proportions assez semblables au dernier exode rural d'après-guerre⁷⁰ ».**

Partent les enfants des classes intermédiaires et supérieures, plus une minorité issue des classes populaires, surtout les jeunes femmes, précise Benoît Coquard, car elles « jouent davantage le jeu de l'école que les jeunes hommes » et souhaitent poursuivre leurs études. « Les gens partent parce qu'il n'y a pas de boulot », résumant plusieurs interviewés, **une partie des jeunes qui se sont formés à proximité ou qui font le choix de revenir s'installer auprès de leur famille témoignant de la difficulté de trouver un emploi à leur retour.**

C. Conséquences de ce double phénomène : une orientation très fortement différenciée entre les élèves ruraux et urbains, à partir du collège et du lycée.

Les pratiques d'orientation « à la baisse » ou « par défaut » s'étendent bien au-delà des foyers les plus modestes, dessinant une véritable tendance territoriale. Elles se traduisent, certes, par **une sur-orientation des élèves ruraux vers la voie professionnelle après la troisième⁷¹ et une moindre obtention du baccalauréat,** mais aussi plus largement par **des choix d'études post-baccalauréat souvent qualifiés de « moins ambitieux ».** Cette tendance peut être résumée en une phrase, redondante lorsque l'on interroge les jeunes des territoires mais aussi leurs parents, voire, dans certains cas, leurs établissements : « ce n'est pas fait pour moi » ; « ce n'est pas fait pour eux. » **L'accumulation d'obstacles qui rythment le parcours de ces jeunes dessine ainsi une cartographie mentale auto-limitative de ce qui est permis et de ce qui ne l'est pas.**

On est **dans une situation qui dépasse très largement le cadre de la ruralité** – même si celui-ci peut, dans certains cas, être prioritairement concernée. **En matière d'égalité des chances et d'orientation des jeunes, la question est celle de la France éloignée des grandes métropoles,** qui dessine une communauté de destin entre les collégiens et lycéens de Feurs ou Culoz (académie de Lyon), de Bourg de Péage ou la Côte Saint André (académie de Grenoble), de Château Chinon ou Saint-Saulge (académie de Dijon), de Dompierre ou Mirecourt (académie de Nancy-Metz).

L'accumulation d'obstacles face à la construction d'un parcours académique puis professionnel ambitieux – « l'ambition » étant entendue ici comme la possibilité de réaliser pleinement son potentiel, quel qu'il soit – se retrouve dans des territoires pourtant divers. **Ainsi, lorsque 67% des jeunes en agglomération parisienne indiquent « faire ou vouloir**

⁷⁰ Coquard Benoît, *Que sait-on des jeunes ruraux ?* Revue de littérature, rapport d'étude, INJEPR, 2015.

⁷¹ « Plus l'établissement est éloigné, moins le passage en seconde générale et technologique est fréquent », 57,2% des élèves de troisième passant en seconde générale et technologique dans les 10% des collèges publics les plus éloignés, contre près de 70% pour les collèges du premier décile. Les collèges les plus éloignés se caractérisent par une orientation plus fréquente dans les lycées agricoles et en apprentissage (9,2 et 4,7 points de plus que dans les établissements du premier décile), in Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une mesure d'éloignement des collèges*, note d'information, n°19.36, octobre 2019.

faire des études ambitieuses », un écart de près de 20 points perdue avec les jeunes des villes de moins de 20 000 habitants (48%)⁷².

Pour saisir pleinement la spécificité de ces jeunes et concevoir des réponses de politiques publiques à la hauteur de l'enjeu, il importe d'accepter une forme de conceptualisation qui, loin de catégoriser les jeunes Français, voit se dégager la majorité d'entre eux. Autrement dit : **la fracture à traiter prioritairement est celle entre les jeunes qui grandissent dans les grands centres urbains et ceux qui en sont éloignés.** Une fois cette fracture prise en compte, on pourra ajouter des dispositifs adaptés à des réalités territoriales spécifiques telles que, par exemple, les zones de montagnes.

⁷² Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

La mobilité en France et à l'échelle internationale : un nouvel enjeu discriminant, aux dépens des jeunes des territoires.

A. La faible mobilité des jeunes de la France périphérique : freins financiers, freins psychologiques

La note commandée à l'IFOP par l'association Chemins d'avenirs et la Fondation Jean-Jaurès dans le cadre de cette mission met en lumière **l'enjeu crucial de la mobilité pour les jeunes des territoires éloignés des grandes métropoles.**

S'il serait caricatural de dresser le portrait systématique de jeunes ruraux assignés à résidence face à de jeunes urbains internationalisés dès l'adolescence, cette précaution ne doit pas faire passer à côté d'**une fracture qui va s'approfondissant : entre les jeunes pour qui bouger est complexe, voire interdit, et les jeunes pour qui la mobilité est devenu un rite de passage.**

Cette fracture est lourde de conséquences pour les jeunes des territoires isolés des grandes métropoles, tout particulièrement à l'heure de construire leur avenir. Le lieu de résidence de la famille comme facteur d'influence dans le choix de l'orientation a en effet un impact sur plus d'un jeune Français sur deux⁷³. L'avis du Conseil économique social et environnemental de janvier 2017 le rappelle : **pour les jeunes ruraux, « l'aspect financier est un frein à la poursuite des études supérieures, notamment quand elles nécessitent le départ du foyer parental. »** Et si d'après l'enquête IFOP déjà citée, 52% des foyers ont la possibilité de financer un logement en dehors de la région ou de l'académie du jeune, ce chiffre descend de huit points pour les foyers ruraux.

Financer un logement étudiant peut constituer aussi, bien sûr, une difficulté pour de nombreuses familles résidant dans une grande agglomération. Mais l'offre de formations à proximité immédiate est souvent très fournie pour les jeunes urbains, **limitant les cas dans lesquels ils doivent impérativement quitter leur foyer pour suivre un cursus.**

D'un côté, les jeunes dont l'ancrage géographique restreint le champ des études. De l'autre, ceux dont les familles peuvent assurer le coût d'un départ du foyer et qui ont en outre été préparés culturellement et psychologiquement à découvrir de nouveaux horizons.

Illustrons ces propos par deux exemples : un jeune dont les parents vivent dans une petite commune de l'Isère aura moins d'opportunités académiques à proximité immédiate de son domicile familial. Il devra, dès l'âge de 15 ou 18 ans, **faire le choix de rester et d'être limité dans ses options, ou celui de partir** – si sa famille peut financer. **À situation socio-professionnelle équivalente, la famille d'un jeune parisien, bordelais ou lillois n'aura pas à se poser cette question.**

À l'inverse, un lycéen boursier dont les parents vivent à Lyon ou en banlieue lyonnaise pourra **choisir parmi une offre diversifiée de formations, tout en restant vivre chez ses parents,**

⁷³ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

Le lourd impératif de la mobilité ne s'imposera pas à lui, en plus d'autres contraintes pouvant peser sur son foyer familial.

Aux enjeux financiers viennent souvent se superposer des freins psychologiques pour les jeunes ayant grandi loin des grandes métropoles. On en revient ici à la question de l'autocensure. C'est ce que rappellent les sénateurs Laurent Lafon et Jean-Yves Roux dans leur rapport d'octobre 2019 : « Certains élèves des territoires ruraux ou souffrant d'un accès plus difficile à l'enseignement peuvent s'autocensurer et choisir leur orientation en fonction des formations disponibles à proximité.⁷⁴ »

En témoignent les **chiffres relatifs à « l'inquiétude à l'idée de suivre des études supérieures dans une grande ville », qui varient selon le lieu de résidence** comme l'indique l'enquête IFOP pour la Fondation Jean-Jaurès et Chemins d'avenir. Ainsi, 28% et 27% des jeunes ruraux ou issus d'une ville isolée disent être « inquiets » à cette idée, contre seulement 18% des jeunes grandissant dans une ville-centre. **La part des 17-23 ans vivant en banlieue et affirmant se sentir inquiets à la perspective d'étudier dans une grande ville est elle aussi bien moindre.** Plus familiers de la ville, ils sont ainsi 11% à évoquer leur inquiétude dans les banlieues au niveau de vie supérieur, 16% au sein des banlieues au niveau de vie intermédiaire et 19% pour les jeunes des banlieues au niveau de vie modeste, soit **seulement un point d'écart avec la moyenne nationale contre onze points d'écart avec la moyenne nationale pour les jeunes ruraux – toutes catégories socio-professionnelles confondues.**

La proximité d'une grande métropole autorise une projection vers l'avenir et ses possibles académiques, projection beaucoup plus ardue pour les jeunes éloignés de ces mêmes grandes métropoles. Un porteur de projet associatif dont les actions sont implantées à travers toute la France en témoigne : « À Paris, on choisit son métier et, en fonction, on bouge. A la campagne, c'est tout à fait l'inverse. Le choix des études et du métier s'opère en fonction de ce qui existe à côté. Or, parfois, à côté, il n'existe pas grand-chose ».

La moindre poursuite d'études, notamment dans l'enseignement supérieur, constitue le véritable élément discriminant pour l'avenir des élèves ruraux, les facteurs sociaux et économiques constituant des déterminants prédictifs forts. **L'éloignement des pôles joue un rôle aggravant dans cette équation,** pour l'accès aux études supérieures et, plus largement, sitôt qu'un jeune envisage une formation inaccessible sur son territoire.

S'ils s'appliquent aux territoires ruraux, ces freins existent aussi pour les jeunes des petites villes. **On peut ainsi grandir à Verdun, métropole de dix-huit mille habitants dans la Meuse, sans être forcément connecté aux dynamiques du XXI^e siècle.** Le département gère deux collèges. La région quatre lycées. Verdun ne propose quasiment aucun établissement pour les études supérieures. Deux lycées offrent des formations pour obtenir un Brevet de technicien supérieur (BTS). Le centre hospitalier de Verdun compte deux centres de formation, un pour les infirmiers un pour les aides-soignants. **Pour le reste : il faut partir.**

⁷⁴ Lafon Laurent et Roux Jean Yves, *Les Nouveaux territoires de l'éducation*, rapport d'information, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, octobre 2019.

Le baromètre des territoires 2019⁷⁵ montre à quel point la **mobilité peut être perçue de manière radicalement différente** en fonction des circonstances dans lesquelles elle se réalise et, surtout, du fait d'être choisie ou non. Le baromètre identifie ainsi quatre situations : la mobilité choisie, l'enracinement choisi, l'enracinement contraint sur un territoire et la mobilité subie. **L'enracinement contraint est décrit comme une véritable « assignation à résidence »**, avec des Français qui se disent « bloqués » géographiquement et socialement. **La mobilité subie installe une relation ambivalente au territoire**, avec des Français sur le fil, qui ont « suivi » l'emploi ou le besoin de formation et vivent « une tension entre leur aspiration à la mobilité sociale et territoriale et une difficulté à s'affranchir de leur situation socio-économique et des inégalités territoriales ». **Or, les Français assignés sont surreprésentés dans les communes rurales**, les bourgs et petites villes en situation intermédiaire ou dans des zones isolées.

Cette dualité face à la mobilité s'applique aisément aux enfants des territoires peu urbanisés, hors de l'influence des grands pôles. Si leur territoire ne les assigne pas par lui-même à résidence, il peut toutefois être **un facteur aggravant au début de leur parcours**, renforçant le sentiment de ne pas pouvoir *choisir* son propre avenir.

B. Un clivage renforcé par la concentration des opportunités dans les grandes métropoles, notamment en agglomération parisienne.

Les entretiens réalisés dans le cadre de cette mission abondent tous en ce sens : les jeunes des territoires isolés comme leurs familles et leurs établissements ont **l'impression d'un décalage de plus en plus fort dès lors qu'il s'agit de la liberté de mouvements**. Si ces déclarations relèvent du ressenti et doivent être analysées en tant que telles, elles traduisent toutefois un phénomène important : **la dualité entre les « Partout » et les « Quelque part »⁷⁶, entre ceux qui ont de moins en moins de limites géographiques et ceux pour qui l'assignation à résidence est toujours une réalité, perçue par les jeunes eux-mêmes**. Pour résumer, l'inquiétude n'est pas seulement « nous ne pouvons pas bouger » ; elle est plutôt « nous ne pouvons pas bouger quand tout semble bouger autour de nous ».

De fait, les jeunes urbains et notamment les jeunes grandissant en agglomération parisienne ont effectivement accès à de plus en plus d'opportunités permises par la mondialisation. Leur terrain de projection est de plus en plus grand. La question de l'international les concerne en premier lieu. **Si près d'un jeune Français sur deux envisage de travailler à l'étranger, ils sont seulement 34% des 17-23 ans issus des zones rurales à se projeter ainsi vers l'international, contre 52% en agglomération parisienne⁷⁷.**

À Paris et dans son agglomération, le réflexe de l'international peut aller bien plus loin qu'une incitation et être préparé dès le plus jeune âge, notamment à travers l'apprentissage des langues étrangères. Si près d'un tiers des jeunes Français a suivi des cours supplémentaires ou de soutien en langues, financés par leurs parents à l'école primaire, au collège ou au lycée, **là encore, le clivage entre l'agglomération parisienne et les zones**

⁷⁵ Bedean Laurence, Cautrès Bruno, Sananes Bernard, Thibault Vincent, Vitiello Thomas, *La France en morceaux, Baromètre des territoires 2019*, Elabe et Institut Montaigne, 2019.

⁷⁶ Cassely Jean-Laurent, Decommer Hélène, Slate, Les Partout contre les Quelque Part : la nouvelle lutte des classes, Slate, [Podcast], 12 novembre 2019.

⁷⁷ Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

rurales est frappant, variant même du simple au double : cet investissement complémentaire dans l'apprentissage des langues étrangères concerne 21% des jeunes ruraux contre 42% des jeunes vivant en agglomération parisienne.

À l'heure où les cursus s'internationalisent de plus en plus, les parents des jeunes parisiens ont à l'esprit que l'avenir de leurs enfants se joue aussi sur ce terrain. Par exemple, **41% des 17-23 ans en agglomération parisienne disent être encouragés à aller étudier à l'étranger par leurs familles**. Ce pourcentage tombe à 27% pour les jeunes des territoires ruraux. Ici encore, cette différence marquée **élargit le champ des possibles des uns et réduit celui des autres**. La familiarité avec une autre langue et un autre pays, cette aptitude à la mobilité, auront des conséquences sur la construction de la carrière des jeunes Français, certains se sentant autorisés à élargir les frontières de leur vie académique et professionnelle, quand d'autres n'osent pas même l'imaginer. **En matière d'ouverture d'esprit, de rapport à autrui, d'autonomie, de curiosité, d'adaptabilité, comme en matière de perception de son propre pays, ce clivage entre ceux qui partent et ceux qui restent est essentiel.**

Le risque est que les opportunités de mobilité permises à une minorité paraissent la norme, dans le discours et dans les attentes qui pèsent sur les jeunes. **On crée ainsi un décalage profond entre l'image d'un jeune « citoyen monde »** qui à l'heure d'Erasmus prendrait l'Eurostar en un claquement de doigt pour vivre sa vie de globe-trotter du XXI^e siècle et construire une carrière à la hauteur des potentialités offertes par la mondialisation... **et la réalité d'un grand nombre de jeunes Français grandissant dans les territoires isolés des métropoles**. Cette illusion bien ancrée dans les mentalités urbaines est telle que la mobilité devient une évidence pour certains recruteurs. Avides de profils bilingues, enrichis d'une expérience hors des frontières, ces écoles et futurs employeurs tendent à ne retenir que les profils des jeunes les plus privilégiés : en effet, comme le montre l'enquête IFOP, **ce sont seulement 12% des 17-23 ans qui ont passé un semestre ou une année à l'étranger dans le cadre de leurs études au cours des cinq dernières années.**

IV. Les territoires isolés des grandes métropoles : oubliés des politiques éducatives

A. Des politiques publiques qui n'intègrent pas la dimension territoriale, lorsque celle-ci n'entre pas dans le cadre de la politique de la ville.

1. La « ruralité » : un critère largement absent des politiques éducatives

Jusqu'à présent, « **les dépenses publiques d'éducation et de formation varient peu en fonction des caractéristiques des territoires** »⁷⁸. L'intégration des établissements aux réseaux d'éducation prioritaire repose sur :

- Le pourcentage d'élèves issus des catégories sociales les plus défavorisées ;
- Le taux de boursiers ;
- Le pourcentage d'élèves en retard à la rentrée de 6^{ème} ;
- Le pourcentage d'élèves issus de zones urbaines sensibles ;

Les critères retenus font donc davantage prévaloir l'origine sociale que l'origine géographique des élèves⁷⁹.

Or, comme le rappelle justement le CNESCO⁸⁰, dans certaines zones rurales comme par exemple au nord de l'académie de Bordeaux ou dans les académies de Reims, Dijon, Orléans-Tours, Rouen et Amiens, « **la carte de répartition des établissements scolaires REP et REP+ ne recouvre pas celle des risques sociaux d'échec et de décrochage scolaire.** »

La politique d'éducation prioritaire a été originellement conçue comme un outil destiné à traiter des situations sociales détériorées, liées à « une conjonction de difficultés dans différents domaines et notamment ceux du travail, des loisirs, de l'habitat ou de la sécurité »⁸¹. Or, cette politique s'est progressivement rapprochée de la politique de la ville, se concentrant, pour l'essentiel, sur les zones urbaines sensibles. Pendant de longues années, les difficultés spécifiques des zones rurales n'ont été ni perçues, ni traitées. Comme le souligne la mission Ruralité de l'IGEN et l'IGAENR, « dans certains cas, la question n'a jamais été posée dans ces termes (...) et les éléments et statistiques recueillis par la mission ont le plus souvent été établis par les académies à la demande de la mission⁸². »

Le pacte de développement territorial pour la Nièvre

Il importe bien sûr de nuancer ce constat. **L'absence de statistiques ne signifie pas que tous les défis liés à la ruralité sont systématiquement occultés.** A titre d'exemple : le pacte de développement territorial pour la Nièvre, co-signé en 2019 par le département, la région et l'Etat, **prévoit la mise en place sur ce territoire de « cordées de la réussite rurale », pour donner toute sa chance à la jeunesse nivernaise.**

78 Dherbécourt Clément, Le Hir Boris, *Dynamiques et inégalités territoriales*, France stratégie, juillet 2016.

79 Réponse du 32 janvier 2019 du ministère de la Justice à la question orale n° 0556S de M. Olivier Paccaud.

80 Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

81 Circulaire n° 81-238 du 1^{er} juillet 1981 (Bulletin officiel 27 du 9 septembre 1981).

82 IGEN et IGAENR, Mission Ruralité. Adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis des territoires ruraux. Rapport d'étape n°2, rapport n°2018-080, juillet 2018.

2. Une progressive prise de conscience, pour l'heure centrée sur l'école primaire

Les jeunes des zones rurales et des petites villes n'entrent pas dans « toutes les cases » de l'enseignement prioritaire. Ils rencontrent pourtant des difficultés qui nécessitent d'actionner des leviers supplémentaires.

Si les pouvoirs publics considèrent avec une acuité nouvelle les spécificités propres aux enjeux éducatifs et de formation des jeunes ruraux, **cette attention se focalise sur l'enseignement primaire**, avec :

- **Les contrats de ruralité**, qui prévoient des dispositifs permettant de répondre aux besoins de scolarisation spécifiques en zones rurales. En 2018, 3881 postes supplémentaires ont été ouverts et 1 000 ouvertures de classes ajoutées au dédoublement des CP. Ces mesures témoignent d'une politique volontariste de la part des pouvoirs publics à l'égard de l'école rurale ;
- **Le programme Écoles numériques innovantes et ruralités**, qui a permis aux écoles rurales de bénéficier d'un soutien financier de l'État pour s'équiper de matériel informatique ;
- **Le Plan mercredi**, qui permet aux jeunes des petites villes et des zones rurales d'avoir accès à une offre éducative périscolaire plus abondante et de meilleure qualité.

Or, si le niveau des écoles rurales est supérieur à la moyenne nationale⁸³, ce n'est plus le cas à partir du collège. Et **si les politiques publiques d'accompagnement comme *Les cordées de la réussite* ou les *Parcours d'excellence* bénéficient à des collégiens et lycéens issus de milieux modestes, parfois originaires de territoires ruraux, ce levier d'émancipation reste majoritairement dédié aux établissements REP et REP+.**

Un indice d'éloignement

Dans une note d'information d'octobre 2019, la DEPP⁸⁴ a créé un indice d'éloignement des collèges tenant compte, pour un établissement donné « du profil de la commune de résidence des élèves, de l'offre scolaire alentour ainsi que de l'offre culturelle et sportive » et constatant que « plus celui-ci est éloigné, moins le passage en seconde générale et technologique est fréquent⁸⁵ ».

Actuellement en test, cet indice d'éloignement devrait être déployé dès 2020.

⁸⁴ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une mesure d'éloignement des collèges*, note d'information, n°19.36, octobre 2019.

⁸⁵ *Ibidem*.

3. *Des temps de transports longs : une modalité longtemps ignorée*

Le maillage des établissements étant plus lâche hors de l'aire d'attraction des grandes métropoles, les jeunes de ces territoires sont souvent astreints à des temps de transports longs pour se rendre dans leur lieu d'études⁸⁶.

Pour les jeunes ruraux, la durée de trajets demeure souvent une forte contrainte. Lorsque le lycée de rattachement ne propose pas la section, la spécialité ou l'option voulue par l'élève, le choix d'un autre établissement amplifie souvent ces temps de transports.

De cette situation naissent de profondes inégalités de réussite scolaire et d'accès aux options ou formations. 18% des jeunes estiment, par exemple, avoir renoncé à une orientation à cause de la distance⁸⁷. Certains décrocheurs, comme des garçons scolarisés en lycée professionnel dans l'académie de Nantes motivent leur abandon par des temps de transports trop longs⁸⁸.

B. Une forte inégalité dans l'attribution des moyens au secondaire, ainsi que dans la répartition de l'offre de formation

1. *Une offre de formation inégale*

« Des académies comme celles de Corse, Reims, Caen, Besançon ou Dijon abritent de vastes zones sans lycées »⁸⁹ pointe le CNESEO. Par conséquent, dans certaines régions, de nombreux jeunes sont limités dans leurs choix d'orientation et ce dès la fin du collège.

Dans la grande majorité des académies dites « rurales », plus de la moitié des jeunes habitent à plus de 20 kilomètres de leur établissement scolaire. Le choix du lycée reste souvent déterminé par sa proximité d'avec le domicile familial. **Un jeune qui souhaite s'engager vers une filière professionnelle n'aura souvent pas d'autre choix que de suivre, par défaut, la seule proposée à proximité de chez lui.**

2. *L'internat : une offre hétérogène*

Pour les jeunes dont le lieu de résidence est éloigné des lieux de formation, l'internat offre souvent l'unique solution pour aller au lycée, choisir la spécialité en adéquation avec son projet ou suivre une option spécifique. **Or, le défi est double pour ces jeunes. D'une part, il n'y a pas suffisamment d'internats en France. D'autre part, la prime d'internat s'avère souvent insuffisante pour couvrir les frais de scolarités.**

⁸⁶ Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Enquête nationale auprès des 18-25 ans : comment ont-ils vécu leur parcours d'orientation ?*, 2018.

⁸⁷ Agence nationale de la recherche - Territoires et décrochages scolaires, *Territoire et décrochage scolaire*, enquête MODS, Bernard, P.Y. et Michaud, L., Université de Nantes, CREN, 2016.

⁸⁸ Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Éducation et territoires, Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer, rapport scientifique*, octobre 2018.

⁸⁹ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

En septembre 2018, seuls 3,8%⁹⁰ des élèves du second degré étaient internes. **Le plan internat annoncé par Jean-Michel Blanquer devrait se révéler déterminant pour permettre à plus d'élèves ruraux d'embrasser la formation de leur choix**, grâce à la création et à la rénovation d'internats.

Les frais engendrés par la scolarité en internat ne sont pas toujours soutenables par les familles, la prime d'internat d'un montant forfaitaire annuel de 258 euros étant parfois insuffisante pour couvrir les frais de transports et d'études. Les possibilités de recourir aux bourses ou aux fonds sociaux sont inégales selon les établissements et territoires.

3. *L'offre de langue étrangère au sein des établissements : nouvelle fracture entre les territoires*

L'offre de langues étrangères au sein des établissements est inégale au sein du territoire français. Dès le collège, le nombre de langues vivantes enseignées dans un établissement peut varier de 2 à 10⁹¹.

Ces inégalités s'expliquent notamment par la difficulté qu'éprouvent certains établissements à recruter. Les proviseurs recourent parfois au Centre national d'enseignement à distance (CNED) pour permettre à leurs élèves de continuer l'allemand. **La scolarisation en section européenne ne concerne que 4,8% d'élèves en France**⁹². Un pourcentage qui varie du simple au double en fonction des académies et de la proximité d'une métropole : l'académie d'Amiens compte moins de 3% d'élèves en section européenne. Ils sont plus 10% dans l'académie de Strasbourg⁹³.

Prérequis à l'insertion professionnelle pour de nombreuses professions, la maîtrise des langues étrangères est un multiplicateur d'opportunités qui n'est pas accessible à tous les jeunes du territoire.

4. *Des écarts de dépenses d'investissement importants*

Les écarts de dépenses d'investissement par élève entre académies, régions et départements, mais aussi à l'intérieur d'un département sont importants. D'après le CNEC, ces écarts peuvent varier de 5 points entre départements et de 3,5 points entre régions.

De 2004 à 2014 :

- Les dépenses d'investissement pour un collégien d'Ille-et-Vilaine étaient de 5 200 euros, alors qu'elles s'élevaient à plus de 10 000 euros pour son camarade des Bouches-du-Rhône ;

⁹¹ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires*.

⁹² *Ibidem*.

⁹³ Ministère de l'Éducation nationale- Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Repères et références statistiques*, 2018.

- Les dépenses d'investissement pour un lycée en Bretagne étaient de 11 600 euros, contre plus de 15 000 euros pour un lycée en Midi-Pyrénées⁹⁴.

« Dans certaines régions défavorisées comme le Pas-de-Calais, la dépense par tête dans l'enseignement primaire est même inférieure à la moyenne » précise la DEPP⁹⁵.

Ces écarts d'investissements sont sources d'inégalités scolaires : accès aux équipements numériques, transports scolaires, construction et rénovations d'établissements, sorties scolaires. S'il ne s'agit pas de revenir sur le mouvement de décentralisation ou de déconcentration qui favorise une meilleure adaptation du système scolaire aux besoins du terrain, les effets les plus criants dans la répartition des moyens méritent toutefois d'être comblés. L'ampleur du défi apparaît dans les questions posées en 2016 par France Stratégie : « Faut-il se fixer un objectif d'égalité des chances des individus entre les territoires, sachant que cela implique de fortes réallocations de ressources des territoires favorisés vers les territoires défavorisés ? Par exemple, réallouer les dépenses d'éducation en fonction inverse des performances scolaires locales ? Faut-il au contraire conserver une approche fondée sur une notion d'égalité de service ? Et, dans ce cas, favoriser la mobilité géographique des individus vers les zones favorisées sur le plan de la réussite éducative ?⁹⁶ »

Si les politiques publiques tentent de combler ces manques pour les jeunes des établissements situés en REP et REP+, ils ne le sont que partiellement pour les jeunes des établissements ruraux et des petites villes.

Le cas des transports scolaires

57 millions de dépenses de fonctionnement pour les transports scolaires ont été engagés en 2015 dans l'Oise, contre 6,6 millions en Lozère⁹⁷.

Le ratio de dépenses par habitant est le plus élevé dans des départements qui ne possèdent pas de métropole et qui, par conséquent, ne peuvent bénéficier des nombreux réseaux de transports en commun intégrés à celles-ci.

Un département montagnard consacre davantage de dépenses de fonctionnement pour assurer le ramassage scolaire qu'un établissement situé dans la périphérie d'une métropole.

⁹⁴ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

⁹⁵ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Géographie de l'école*, douzième édition, 2017.

⁹⁶ France Stratégie, *Dynamiques et inégalités territoriales*, juillet 2016.

⁹⁷ Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Éducation et territoires, Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer, rapport scientifique*, octobre 2018.

5. Le système des bourses dans l'enseignement supérieur : des spécificités territoriales encore méconnues

Pour les jeunes ruraux, la poursuite d'études impose souvent de quitter son territoire, que ce soit pour étudier au lycée, suivre une formation professionnelle ou accéder à l'enseignement supérieur. L'obtention d'une bourse sur critères sociaux peut se révéler déterminante, particulièrement dans le contexte d'une augmentation du prix des loyers dans les grandes métropoles et des frais de la vie étudiante⁹⁸.

Si l'éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études figurent parmi les critères déterminant l'échelon des bourses, **ce calcul ne tient pas compte de l'isolement géographique de certains territoires, qui présente pourtant de réelles contraintes.**

C. Territoires ruraux et équipes pédagogiques : une problématique lourde et complexe

1. Des équipes enseignantes essentiellement jeunes et instables

Les territoires ruraux rencontrent des difficultés à attirer des enseignants et à les y conserver. Une affectation dans une zone rurale ou périphérique est souvent perçue comme une étape, une transition dans la carrière d'un enseignant qui aspire ensuite obtenir un poste dans une grande métropole ou, par exemple, dans le Sud de la France.

À la rentrée 2016, « les 10% de communes au revenu médian le plus faible avaient un taux d'enseignants de moins de 30 ans dans les collèges publics qui était le double de celui des 10% de communes au revenu médian le plus élevé », observe le CNESCO⁹⁹, précisant que « **beaucoup d'enseignants souhaitent accéder à une académie où la réussite des élèves est supérieure à la moyenne et, où s'est développé une métropole¹⁰⁰.** ». Ainsi, les zones rurales et les petites villes sont caractérisées par une sous-représentation des enseignants plus âgés et plus expérimentés (au-delà de 50 ans) et par une surreprésentation de jeunes enseignants (moins de 35 ans).

2. Des enseignants qui ne sont pas formés aux spécificités des territoires

Enseigner dans ces classes supposerait une préparation qui n'existe pas dans la formation des futurs professeurs¹⁰¹. Les enseignants des territoires ruraux et des bourgs sont confrontés à des publics dont l'environnement social et familial parfois compliqué ou fragile requiert justement des enseignants expérimentés et capables de s'adapter.

⁹⁸ Le reste à charge après avoir perçus l'ensemble des aides possibles (bourses sur critères sociaux, APL etc.) s'élève, en moyenne à 837,72 euros par mois en 2018 in *Fédération des associations générales étudiantes, L'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante 2019, 2019.*

⁹⁹ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

¹⁰⁰ *Ibidem.*

¹⁰¹ Lafon Laurent et Roux Jean Yves, *Les Nouveaux territoires de l'éducation*, Rapport d'information, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, Octobre 2019.

3. Une sous-représentation des agrégés hors des grandes métropoles

Les professeurs agrégés sont aussi moins nombreux dans « les zones rurales à faible densité et sous influence urbaine, zones plus enclavées et moins bien reliées aux pôles d'emplois des grandes aires urbaines »¹⁰² Cette distribution renvoie à la géographie des zones à faible taux d'échecs scolaires et des couronnes des aires urbaines socialement favorisées. **Pourtant, par effet d'imitation autant que par une exigence parfois accrue, les agrégés peuvent encourager leurs élèves à emprunter les filières sélectives dont ils sont eux-mêmes issus.** L'écart en termes de projection entre un jeune citadin et un jeune rural pourrait être diminué par l'engagement de ces enseignants à haut potentiel

¹⁰² CNESCO, *Éducation et territoires, Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer*, Rapport scientifique, Octobre 2018.

En conclusion de ce constat

Pour répondre aux difficultés particulières des jeunes des territoires, **deux mouvements de nature et d'ampleur différents sont attendus.**

Le premier, qui dépasse l'objet de ce rapport, **consiste à prendre les mesures nécessaires au développement économique, social, culturel et environnemental des territoires périphériques.** Ce sont des choix de politiques publiques difficiles mais connus. Ils ont été largement présents dans les quatre thèmes du grand débat national initié par le gouvernement l'an dernier (Quelle politique des transports ? Comment réorganiser les services publics ? Quel niveau de prélèvements obligatoires ? Quelle représentation politique pour ces territoires ?) et dans l'Agenda rural.

Le second mouvement doit être centré sur la jeunesse. C'est à ce jour un chemin moins balisé que le premier. **Il consiste à déployer des instruments et une politique publique** pour traiter de façon particulière les problèmes spécifiques décrits ci-dessus. Ces actions dédiées aux jeunes sont aussi nécessaires que les mesures structurelles pour le développement de nos régions.

Dans les banlieues difficiles, **les acteurs mobilisés** ne s'arrêtent pas au rétablissement de la sécurité ou à la lutte contre le chômage. Ils **s'engagent sur le terrain de la jeunesse**, pour lui permettre de surmonter les obstacles placés sur son chemin. C'est ce niveau d'implication qui est attendu pour la jeunesse des territoires éloignés des grandes métropoles.

Cette jeunesse attend une parole publique reconnaissant ses difficultés. Mais il faudra plus que des mots pour accroître les chances de départ des jeunes de ces territoires. **Des jeunes dont le talent, la curiosité et la motivation représentent un atout considérable pour notre pays.**

PARTIE II : PRÉCONISATIONS

AXE 1 : UN ENJEU DE REPRÉSENTATIONS

Préconisation 01 – Développer des indicateurs adaptés aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, pour mieux orienter les politiques publiques

Les contraintes territoriales des jeunes issus des zones rurales et des petites villes ont longtemps été absentes des statistiques du ministère de l'Éducation nationale. « Dans la plupart des cas, le *fait rural* est considéré comme un *donné* départemental ou académique, qui n'a pas appelé jusque-là la production de données ou de réflexions spécifiques », rappelle ainsi le rapport d'étape Mission ruralité de février 2018¹⁰³.

Le déficit de travaux scientifiques sur le sujet renforce cet angle mort. Si l'impulsion donnée aux productions scientifiques et journalistiques sur la jeunesse des quartiers populaires a permis l'émergence d'un diagnostic riche (cartographies, estimation des flux, enjeux économiques, sociaux et politiques) et la mise en place d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs, **aucune démarche d'ampleur n'a été engagée pour les jeunes de la France périphérique.** Pour aboutir à une vision fine, actualisée et problématisée des défis de ces jeunes et, ce faisant, à des solutions plus adaptées à leurs problématiques, **les moyens dédiés à l'émergence et à la collecte des données demeurent à ce jour insuffisants.**

Afin d'ausculter dans le temps long les contraintes qui s'imposent aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, de renforcer les fondements scientifiques des mesures correctrices à adopter et de faciliter l'émergence de nouvelles clés de lectures, la mission recommande l'établissement :

- **D'un diagnostic régulièrement actualisé,** faisant émerger durant plusieurs années consécutives des données quantitatives et qualitatives. Ce diagnostic permettra de révéler les facteurs jouant sur les différents résultats chiffrés, en termes notamment de différentiel de parcours à niveau socio-économique comparable ;
- **D'objectifs de progression,** aux échelles nationale, académique et départementale ;
- **D'un outil de mesure de la progression vers l'atteinte de ces objectifs,** pilotées par l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Seule cette démarche permettra de disposer d'une définition partagée de la ruralité scolaire, qui tienne compte de la diversité des situations pour les établissements isolés des grandes aires urbaines et pour ceux des petites villes en difficultés.

Dans cette perspective, **de nouveaux indicateurs** portant sur la mobilité, l'autocensure, la fracture digitale et l'éloignement des grandes métropoles seront proposés par **un comité scientifique à constituer**, à la manière du nouvel indice d'éloignement proposé par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance à l'automne 2019¹⁰⁴. Les données mobilisées conjugueront la pauvreté objective, mais aussi **des dimensions éducatives** telles que le taux de collégiens qui, dans ces territoires, s'orientent vers une filière générale et technologique et la proportion de ces jeunes qui font des études supérieures. **L'enjeu des transports** pourra également faire l'objet d'un suivi à l'échelle nationale, tant pour ses impacts financiers que pour ses incidences sur la réussite et le parcours des jeunes.

¹⁰³ Azéma Ariane et Mauhourat Marie-Blanche, *Mission ruralité, rapport d'étape n°1*, analyse et compte-rendu suite aux déplacements dans dix départements, IGEN-IGAENR, 2018.

¹⁰⁴ Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une mesure d'éloignement des collèges*, note d'information, n°19.36, octobre 2019.

L'ensemble de ces données gagneront à être étudiées séparément et comme un tout, les jeunes les plus freinés dans la construction de leur parcours tendant à cumuler les indicateurs négatifs. Elles permettront d'**identifier les territoires scolaires appelant des mesures spécifiques d'accompagnement du réseau des collèges en lien avec l'offre scolaire des lycées et de l'enseignement supérieur.**

Ce travail sera l'occasion d'organiser, chaque année, les **Assises de la jeunesse des territoires. Ces Assises seront aussi l'opportunité** de mettre en avant des politiques publiques efficaces et d'**exprimer à ces jeunes et à leurs parents des messages de confiance.**

Les instruments pour faire émerger ce diagnostic existent déjà largement aujourd'hui, mais nécessitent d'être organisés et pilotés de façon cohérente et ambitieuse. Pour ce faire, il est possible de s'appuyer en premier lieu sur les travaux de :

- L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) ;
- Le bureau d'éducation prioritaire et des territoires de la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) ;
- La Direction des études, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale ;
- Le département des études statistiques de la recherche ;
- Le bureau des statistiques du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
- L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) ;
- France Stratégie ;
- Le pôle d'expertise inter-académique, déjà lancé à titre exploratoire dans l'académie de Reims en janvier 2019.

Il apparaît essentiel que le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pilotent conjointement ces démarches. La DEPP et le Conseil d'évaluation de l'école pourraient être au cœur du processus, fournissant des rapports annuels aux Recteurs, aux directeurs académiques des services de l'Education nationale et à l'Agence nationale de la Cohésion des territoires.

Les acteurs de terrains mobilisés sur ces sujets, en premier lieu les rectorats d'académie et les collectivités territoriales, **seront incités à faire remonter leurs propres données pour enrichir le diagnostic.** L'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP) pourra ensuite **participer à l'élaboration de documents adaptés** aux problématiques des familles rurales.

**Exemple d'un rapport d'étude sur les jeunes ruraux mené à l'échelle d'un territoire :
« Jeunes et ruralité du Lot en 2019 »**

En 2019, à la demande de Jérôme Filippini, préfet du Lot, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DPCSPP) a conduit une étude avec pour objectif d'éclairer les causes de départ des jeunes du territoire vers d'autres départements. Cette étude se compose d'un état des lieux statistiques sur la jeunesse du Lot ainsi que d'une enquête de terrain à dimension qualitative. **En proposant un modèle de collaboration unique qui s'appuie sur les différents acteurs de terrains, cette étude a pu insuffler une coordination de politiques en direction de la jeunesse du département.**

Préconisation 02 – Promouvoir les talents des territoires

En matière de perception d’eux-mêmes et d’intégration au récit national, **les jeunes des zones rurales et des petites villes font face à un double défi** : d’une part, ils sont **peu valorisés dans leur ancrage géographique** ; d’autre part, **ils manquent de rôles-modèles auxquels s’identifier** et qui leur présenteraient des parcours inspirants, au sein de leur territoire et au-delà de ses frontières.

Dans ce contexte, la mission préconise que le ministère de l’Education nationale et le secrétariat d’Etat à la jeunesse organisent une campagne de promotion des parcours des territoires.

Cette opération de mobilisation, qui pourrait s’intituler « Visages des territoires » ou « Nos territoires ont du talent » aurait **deux objectifs principaux** :

- **À l’échelle individuelle** : permettre à chaque jeune issu d’un territoire rural ou d’une petite ville de découvrir des parcours de réussite inspirants. Cette démarche permettrait aux jeunes, d’une part, d’entrer dans une logique d’identification : « si elle / lui l’a fait, je peux le faire aussi » ; et, d’autre part, de diversifier leurs pistes d’orientation professionnelle ;
- **À l’échelle collective** : promouvoir les territoires en valorisant les parcours individuels et participer ainsi d’une dynamique vertueuse à leur profit, dynamique où la réussite n’est pas uniquement incarnée par des succès urbains, ou enfermés dans des stéréotypes.

Concrètement, cette mobilisation pourrait revêtir la forme :

- **D’une campagne de promotion, avec 100 ambassadeurs des territoires qui témoigneraient de leur parcours** dans des vidéos de 3 minutes format *Brut* ou *Kombini*. Ces vidéos-portraits favoriseraient la diversité des profils académiques et professionnels. Elles présenteraient aussi des parcours de mobilité différents : ruraux restés vivre au sein de leur territoire, ruraux devenus urbains, ruraux partis puis revenus, ou encore vivant à l’étranger. Elles seraient accessibles sur une plateforme nationale, diffusées sur les réseaux sociaux et pourraient être présentés aux collégiens et lycéens lors des heures consacrées à l’orientation, comme autant d’exemples incarnés ;
- **D’une campagne de témoignages *in situ*, avec un appel à la mobilisation d’étudiants et de professionnels issus des territoires et souhaitant témoigner de leurs parcours** dans les établissements ruraux et les petites villes dont ils sont issus. Cette démarche repose à ce jour sur la bonne volonté spontanée de certains citoyens. Elle gagnerait à être systématisée (voir préconisation 15) et orchestrée par un acteur unique, pour multiplier les opportunités, égaliser l’accès à de tels témoignages et faire gagner du temps aux établissements ;
- **D’un partenariat avec un média ou un journal**, afin de mettre en lumière, chaque semaine, un parcours de collégien, lycéen, étudiant ou jeune professionnel, engagé au sein de sa commune ou de son département.

Préconisation 03 – Sensibiliser l’entreprise à la diversité des territoires et aux enjeux de recrutement qui en découlent

Si de nombreuses entreprises revendiquent une politique dite « de diversité¹⁰⁵ », pour promouvoir un management inclusif, lutter contre les discriminations et faire des différences entre collaborateurs un levier de performance, ces dispositifs ignorent généralement la question territoriale.

Sans parler de discriminations au sens des discriminations ethniques ou des inégalités entre les femmes et les hommes, **les jeunes éloignés des grandes métropoles, du fait de leur ancrage géographique, ont moins accès aux opportunités des PME éloignées de chez eux, et a fortiori des grands groupes – notamment pour les emplois de cadres.** Moins informés sur ces opportunités et moins au fait de la diversité des postes et des métiers qui pourraient s’offrir à eux en entreprise, ils sont aussi confrontés aux défis de l’autocensure et de la mobilité.

Ces barrières à l’entrée excluent une large partie des jeunes des territoires d’offres d’emploi dont l’accessibilité pourrait pourtant :

- **Favoriser la mixité géographique et sociale ;**
- **Favoriser l’innovation et la créativité** au sein de l’entreprise ;
- **Avoir un impact sur la performance** de l’entreprise¹⁰⁶ ;
- **Rejaillir de façon positive sur la marque employeur**, en termes d’attractivité et de fidélisation des talents ;
- Permettre à des jeunes ruraux et des petites villes à haut potentiel d’**atteindre les postes les plus élevés** et d’être mieux représentés ;
- **Participer à la mobilité géographique** des jeunes diplômés, y compris en leur offrant une expérience professionnelle dont ils pourront tirer profit au sein de leur territoire d’origine, s’ils le souhaitent, dans un second temps ;
- **Faciliter l’ancrage territorial des entreprises**, dont celle des entreprises à réseaux.

Cet état de fait entraîne un rapprochement sous-optimal entre les individus, qualifiés mais aussi peu qualifiés, et les opportunités d’emplois, à l’origine de pertes pour l’économie du pays. A ce gâchis de qualification s’ajoute un gâchis de potentiel individuel¹⁰⁷, **qui appelle une démarche volontariste de la part des entreprises, pour parier sur le potentiel de jeunes** qui, issus de toute la France, n’auront pas forcément les diplômes ou les « codes » recherchés en premier lieu par les entreprises, mais **dont les parcours et profils enrichiront les équipes¹⁰⁸** et représenteront à moyen-terme un véritable atout pour elles.

¹⁰⁵ En particulier depuis 2004 et le lancement de la Charte de la diversité en entreprise sur proposition de l’Institut Montaigne : « Mettre en œuvre la Charte de la diversité, ouverte aux entreprises souhaitant formaliser leur engagement pour le respect de la diversité culturelle et ethnique de la population française en matière de recrutement, de formation et de promotion professionnelle » in Institut Montaigne, *Les oubliés de l’égalité des chances*, janvier 2004.

¹⁰⁶ Bon-Maury Gilles, Bruneau Catherine, Dherbecourt Clément, Diallo Adama, Flamand Jean, Gilles Christel, Trannoy Alain, *Le coût économique des discriminations*, rapport France Stratégie à la ministre du Travail, de l’Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre 2016.

¹⁰⁷ *Ibidem*.

¹⁰⁸ Ainsi de la politique RH mise en place par le cabinet de conseil Tenzing, qui recrute prioritairement des jeunes issus de milieux populaires ou de zones géographiques plus enclavées et forment ces jeunes diplômés aux métiers du conseil en pariant sur leur potentiel.

Elle suppose de :

- **Sensibiliser les équipes** et notamment les managers à la nécessité de recruter des profils issus de toute la France ;
- **Insérer des alertes sur les biais territoriaux dans les procédures de recrutement** ou les démarches des ressources humaines ;
- **Lutter contre le poids des stéréotypes et des préjugés**, conscients ou inconscients, qui peuvent par exemple conduire à laisser de côté un jeune diplômé dont l'accent du nord ou du sud de la France ne « fait pas assez sérieux » ;
- **Intégrer aux process RH** une formation, en tant que de besoin, pour les jeunes dont l'ancrage géographique n'a pas facilité l'accès aux diplômes les plus recherchés par l'entreprise, pour leur permettre de développer rapidement les compétences nécessaires à leur réalisation professionnelle au sein de l'entreprise ;
- Inciter les fondations d'entreprises intéressées par l'égalité des chances à **développer un axe territorial**, pour leur permettre de soutenir plus facilement les initiatives de la société civile dans ce domaine ;
- Inciter les grandes écoles et les universités à créer **des chaires de recherche financées par les entreprises** et consacrées à étudier les discriminations professionnelles géographiques ;
- **Donner accès aux offres d'emploi** aux jeunes des territoires en mettant en avant dans les établissements les plateformes numériques et les sites existants.

Préconisation 04 – Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d’ouverture sociale des grandes écoles

Les filières d’excellence dans l’enseignement supérieur représentent un véritable défi pour l’égalité des chances. Certains établissements qui proposent ces cursus ont d’ailleurs été à la pointe du mouvement d’ampleur mené, à raison, pour favoriser les trajectoires individuelles des jeunes issus de quartiers défavorisés et leur permettre d’accéder à ces cursus élitistes¹⁰⁹.

Le ministère de l’Enseignement supérieur, de la Recherche et de l’Innovation et le ministère des Armées ont **impulsé dès 2019 une nouvelle dynamique en faveur de l’ouverture sociale des grandes écoles.** Suite à une première mission sur ce sujet, un comité de pilotage a été lancé afin d’élargir la mission à l’ensemble des filières de l’enseignement supérieur. L’objectif est que chaque établissement puisse se fixer une feuille de route avec des objectifs précis, dans **une optique d’obligation de résultat.**

La mission préconise que les pistes de travail à approfondir suite à la mission Ouverture sociale des grandes écoles **prennent très largement en compte l’impératif d’une ouverture territoriale des grandes écoles et de l’ensemble des filières de l’enseignement supérieur.**

Très souvent en effet, les jeunes des zones rurales et des petites villes s’interdisent encore, pour des raisons matérielles et psychologiques, non seulement la voie des CPGE puis celle des grandes écoles, mais aussi celles d’universités sélectives. **La responsabilité des établissements est d’œuvrer de concert pour ouvrir leurs portes aux jeunes des territoires** – au profit de ces jeunes eux-mêmes, mais aussi pour déjouer les biais de la reproduction des élites.

L’exemple de SciencesPo Paris dès la rentrée 2021

Poursuivant ses démarches pionnières, cette fois en faveur d’une sélection plus inclusive et attentive au parcours individuel de chaque jeune quelles que soient ses origines géographiques ou sociales, **SciencesPo Paris mène un profond travail de refonte :**

- De son dispositif de sélection des étudiants ;
- De ses partenariats dans le cadre des réseaux d’éducation prioritaire.

L’objectif sera, dès 2021 :

- De **concevoir un concours d’entrée qui, sans diminuer son niveau d’exigence, valorisera avant tout le parcours d’un jeune dans son écosystème social et géographique,** avec notamment :
 - ✓ Une plus grande lisibilité dans l’approche du concours ;
 - ✓ Aucune combinaison de spécialités favorisées durant la scolarité préalable ;
 - ✓ La fin des épreuves écrites d’admissibilité ;
 - ✓ Une plus large place accordée au dossier du candidat, selon des critères valorisant son profil et ses engagements, y compris de proximité ;

¹⁰⁹ Trois modèles en exemple : SciencesPo Paris et les Conventions d’éducation prioritaire à partir de 2001, le dispositif d’ouverture sociale de l’ESSEC « Pourquoi pas moi, une grande école » à partir de 2002-2003, Henri IV et la Classe préparatoire aux études supérieures à partir de 2006, in *Les politiques publiques d’équité d’accès à l’enseignement supérieur en France et en Angleterre*, Thèse en sociologie à l’EHESS, Jules Donzelot, novembre 2014.

- ✓ Un double regard sur le dossier de chaque candidat ;
 - ✓ Un oral permettant au candidat de faire ses preuves sur des critères tenant certes à son très bon niveau scolaire, mais aussi à sa personnalité et à son parcours de jeune citoyen au sein d'un territoire ;
 - ✓ La possibilité pour les candidats issus de territoires éloignés de se présenter à l'oral à distance, par vidéo-conférence.
- De **reconstruire les partenariats CEP**, avec notamment :
- ✓ Une approche ne reposant plus sur un tandem unique SciencesPo / lycée, mais sur une pluralité d'acteurs connectés au sein d'un territoire – SciencesPo / lycées / rectorat / région / associations –, pour initier une dynamique territoriale et coopérative ;
 - ✓ L'extension du dispositif au double d'établissements, en ciblant aussi des lycées situés dans les territoires ruraux et les petites villes ;
 - ✓ Une dynamique de projet permettant au futur candidat de construire son parcours bien en amont du concours, dans son établissement et sur son territoire ;
 - ✓ Un travail étroit mené avec les enseignants des lycées partenaires, leur permettant d'être évaluateurs, pour mesurer les compétences attendues et leur accordant un rôle fondamental dans la construction du projet du jeune ;
 - ✓ L'appui partenarial d'associations actives en faveur de l'égalité des chances et ancrées territorialement ;
 - ✓ Des jeunes ambassadeurs de SciencesPo engagés dans le développement du dispositif et incarnant son ouverture au sein des établissements.

Les lycées ou réseaux de lycées nouvellement partenaires seront **désignés conjointement par les recteurs et SciencesPo**.

La démarche de SciencesPo se veut à la fois pionnière, de grande ampleur, et doit participer d'un mouvement plus profond. Le ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche peuvent non seulement appuyer la rénovation du concours d'entrée à SciencesPo Paris, mais aussi **accentuer les incitations à ce que les nouveaux modèles prennent largement en compte les enjeux territoriaux.**

La promotion de ce type de dispositifs peut notamment être effectuée :

- Par les recteurs sur le terrain ;
- A travers la Conférence des grandes écoles.

Si les rectorats d'académies allaient plus loin et **intégraient à d'autres écoles, classes prépas et universités cette double logique territoire + projet**, un jeune lycéen rural préparant par exemple le concours de SciencesPo préparerait aussi, dans un même mouvement, d'autres voies d'excellence. **Pour les jeunes à « haut potentiel », cet élargissement du dispositif à plusieurs filières sélectives augmenterait d'autant les chances d'intégrer, à la fin de la Terminale, une filière à la hauteur de leurs capacités et de leurs aspirations.**

La démarche doit aussi intégrer la revitalisation du réseau de prépas de proximité, pour permettre aux jeunes ruraux et issus des petites villes de s'extraire de l'impératif d'étudier à Paris pour intégrer une grande école.

Préconisation 05 – Créer un dispositif d’émancipation (*empowerment*) pour les jeunes femmes issues de la ruralité

Sujettes à une autolimitation renforcée, les « filles de la campagne » **se cantonnent souvent dans leurs souhaits d’orientation à des professions stéréotypées** telles qu’assistante maternelles ou esthéticiennes¹¹⁰. Le manque de références féminines ou d’archétypes étant souvent encore plus prégnant dans les territoires isolés que dans les grandes métropoles, **certaines carrières traditionnellement « masculines » demeurent dans les faits inaccessibles aux jeunes femmes**. En effet, rares sont les professionnelles issues de ces territoires et diplômées de ces filières qui peuvent revenir travailler au sein de leur territoire d’origine et inspirer les générations suivantes¹¹¹, faute d’opportunités alignées avec leur niveau de diplôme¹¹².

Dans la continuité de l’égalité femme-homme, grande cause du quinquennat du Président de la République, il est fondamental de **mieux prendre en compte la fracture territoriale qui séparent les jeunes Françaises**, entre celles qui peuvent désormais prétendre à des formations moins féminisées et celles qui doivent encore aujourd’hui se cantonner à des études et des emplois résolument « genrés ».

A l’image de ce qui est fait à destination des jeunes filles des quartiers populaires, la mission préconise ici le développement de programmes spécifiques à destination des collégiennes et lycéennes des territoires isolés, avec pour objectif de :

- **Renforcer la confiance** que les jeunes filles d’origines rurales ont en elles-mêmes ;
- Les inviter à **découvrir des filières d’avenir**, notamment scientifiques, technologiques et industrielles, et privilégier ainsi la diversité des talents au sein des entreprises, des formations et des institutions ;
- **Les accompagner dans leurs choix de formation et d’orientation**, pour leur permettre de réaliser pleinement leur potentiel et d’exprimer leurs talents ;
- **Encourager l’apprentissage** auprès d’elles ;
- **Faire évoluer les mentalités** et démontrer que les préjugés « genrés »¹¹³ qui persistent sur certains métiers ne résistent pas à l’épreuve des faits.

¹¹⁰ Au sein des lycées agricoles, les jeunes filles constituent par exemple plus de 90% des effectifs de la spécialité « service aux personnes et aux territoires », in Ministère de l’agriculture, *Panorama de l’enseignement agricole*, 2012

¹¹¹ « Dès leur insertion professionnelle, les jeunes filles seront plus touchées par les emplois précaires et partiels ainsi que le déclassement. (...) Le taux de contrats précaires parmi les jeunes filles du rural (45%) est supérieur de 16,5 points à celui des jeunes garçons » in Conseil économique, social et environnemental, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, janvier 2017. « Lorsqu’elles arrivent à décrocher un emploi, c’est plus souvent un emploi précaire, à temps partiel, avec des horaires fractionnés. Ces premiers emplois se caractérisent aussi par des revenus relativement faibles et le flou entretenu autour des contrats de travail qui ne sont jamais prêts, Amsallem-Mainguy Yaëlle, *Sociabilités des jeunes femmes de classe populaire dans l’espace rural*, INJEP analyses et synthèses, octobre 2019.

¹¹² Par ailleurs, les jeunes filles peuvent parfois subir dans un premier temps une injonction à rester de la part de leur famille. En effet, les parents sont souvent réticents au fait que les filles partent suivre, dans les grandes villes des études universitaires, ce qui peut restreindre leurs formations, in Cour des Comptes, *L’orientation à la fin du collège : la diversité des destins scolaires selon les académies*, septembre 2012

¹¹³ Chiara Corazza, *Les femmes au cœur de l’économie, La France pionnière du leadership au féminin dans un monde en pleine transformation*, rapport, janvier 2020.

Ces objectifs peuvent être atteints grâce à :

- **L'ouverture d'une plateforme** (voir mesure 02) recensant notamment les témoignages de 50 premières femmes issus des territoires et aux parcours inspirants ;
- **Les actions d'ambassadrices**, par département, d'étudiantes et de professionnelles qui viendraient témoigner de leurs parcours au sein des collèges et lycées de ces territoires ;
- Dès la rentrée 2020, **une demi-journée d'empowerment** dans 100 premiers collèges et lycées ruraux, pilotées par des associations engagées en matière d'égalité femmes-hommes (Elles bougent, Elles rêvent, Capital Filles...) avec une enveloppe budgétaire Secrétaire d'Etat à la Jeunesse / Secrétariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations ;
- **La diffusion systématisée et le commentaire de ressources pédagogiques** sur la lutte contre les stéréotypes, mises à disposition par le réseau Canopé et les associations.

Préconisation 06 – Faire évoluer l’intitulé du Secrétariat d’Etat auprès du ministre de l’Education nationale et de la jeunesse pour y mentionner l’égalité des chances

La France des territoires est en attente de la part des pouvoirs publics d’une reconnaissance de ses spécificités et des défis qu’elle rencontre.

L’évolution du titre du Secrétariat d’Etat intégrant une dimension égalité des chances **enverrait un message très clair à la jeunesse dans son ensemble** quant à la priorité accordée à ce thème pour la seconde partie du quinquennat.

Elle serait aussi **un signal de reconnaissance d’une réalité vécue par la jeunesse des territoires et par les familles de ces jeunes**, qui peuvent éprouver des difficultés à se reconnaître dans d’autres volets de la politique du gouvernement.

Le Secrétaire d’Etat à la Jeunesse et à l’égalité des chances **pourrait ainsi impulser et incarner certaines des préconisations de ce rapport**, sans moyens budgétaires accrus.

Sur le terrain, **il importerait par ailleurs de missionner une ou des personnes susceptibles d’incarner le sujet et d’en porter l’articulation politique et administrative.** Un recteur ou une rectrice sans affection pourrait par exemple remplir avantageusement ce rôle.

**AXE 2 : UN ENJEU D'INFORMATION, D'ORIENTATION
ET D'AMBITION**

Préconisation 07 – Placer l’orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et lycées ruraux, grâce à des Cordées de la réussite adaptées

Dans les territoires isolés des grandes métropoles peut-être plus qu’ailleurs, **l’orientation doit être conçue comme un processus qui s’inscrit dans le temps long**. Chaque jeune doit s’en emparer le plus tôt possible pour être en mesure, indépendamment des obstacles à venir, de construire un parcours à la hauteur de son potentiel.

Dans les territoires ruraux et les petites villes, les **trois enjeux prioritaires** sont :

- L’accès à l’**information** ;
- L’anticipation dans la préparation du parcours d’**orientation**, avec une attention particulière dédiée à la connaissance de soi ;
- La possibilité pour les jeunes de construire un **parcours ambitieux** – ambition s’entendant ici comme la possibilité d’aller au plus loin de ses capacités.

La mission préconise les actions suivantes :

1/ Intégrer un triptyque Information, Orientation & Ambition au projet pédagogique des établissements ruraux avec notamment :

- **Un travail mené dès la classe de 6^{ème} sur la connaissance de soi, de ses aspirations, et sur la confiance en soi**, avant que les stéréotypes ne soient installés – **les recherches montrent que son efficacité est alors maximisée**, notamment en ce qui concerne la lutte contre les inégalités sociales dans les parcours ;
- **Une intégration renforcée de l’orientation dans le temps scolaire, avec le doublement des heures dédiées à la préparation du secondaire dès la 4^{ème}** (expérimentation dans 100 premiers collèges dès la rentrée 2020, avec en parallèle une formation des enseignants à ces enjeux – voir préconisation 8) ;
- **Le renforcement de la mobilisation d’acteurs extérieurs et l’organisation d’immersions vers des univers professionnels ou académiques** (voir préconisations 15, 16, 17 et 24) sous l’impulsion des régions, dans le cadre de leurs compétences en matière de formation ;
- **Une prise en main de l’orientation facilitée par une réflexion par projets**, encourageant l’engagement, la prise de parole et l’entrepreneuriat (voir mesures 9 et 19), avec là encore un rôle majeur pour les régions ;
- **L’intensification d’interactions des établissements avec d’autres parties prenantes** : familles, entreprises, associations, ministère du Travail et de l’Enseignement supérieur... (voir préconisation 14).

2/ Une parole du ministère sur le sujet de l’orientation dans les territoires ruraux ;

3/ Le renforcement systématique du dispositif des Cordées de la réussite dans ces établissements.

Ce dernier point est majeur et peut s’inscrire autour de 6 priorités :

- **Augmenter le nombre de Cordées**, avec, comme prévu par le ministère, un premier passage de 80 000 à 160 000 élèves concernés chaque année, **en ciblant de façon**

proportionnée les jeunes issus des territoires isolés des grandes métropoles et les jeunes en QPV ;

- **Fusionner les dispositifs Cordées de la réussite et Parcours d'excellence**, pour plus d'efficacité et de lisibilité, en conservant la « marque » des Cordées de la réussite mais en orientant celle-ci dans le sens des Parcours d'excellence : vers des dispositifs d'accompagnement d'élèves **dans la durée** ;
- **Avancer systématiquement l'âge d'entrée dans les Cordées** et faire débiter celles-ci dès la classe de 4^{ème}, pour une meilleure anticipation des enjeux de l'orientation, indispensable dans ces territoires ;
- **Intensifier l'ouverture du champ d'application des Cordées**, et communiquer très largement sur le fait que **le dispositif ne s'adresse pas uniquement aux jeunes susceptibles de suivre des études supérieures** ;
- **Connecter les Cordées de la réussite et un dispositif de mentorat individuel à l'échelle nationale** (voir préconisation 12) avec un angle spécifique tenant compte de l'éloignement géographique des jeunes ruraux ;
- **Porter une attention particulière à l'évaluation du dispositif et à son impact effectif sur les trajectoires de formation des jeunes bénéficiaires.**

Cette politique s'inscrit très largement dans le prolongement du Plan Etudiants. Elle doit être coordonnée avec le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et naturellement avec les régions, au titre de leurs compétences dans ces domaines.

Préconisation 08 – Mieux former les équipes éducatives à l’orientation en zone rurale : une expérimentation dès le collège sur le modèle de « TrouveTaVoie »

Une meilleure formation des équipes éducatives aux enjeux de l’orientation est une nécessité à l’échelle nationale¹¹⁴. Dans les territoires où l’orientation représente un défi particulier, du fait notamment de contraintes géographiques et sociales, cette nécessité devient urgence.

La mission préconise de placer les enseignants au cœur du dispositif d’orientation. Elle propose pour cela de leur donner des outils concrets pour accompagner les élèves dans leurs choix d’orientation.

Une expérimentation dès la rentrée scolaire 2021, au sein de 100 premiers établissements pourrait être engagée : 25 collèges ruraux, 25 collèges dans des villes de moins de 25 000 habitants, 25 lycées généraux et technologiques et 25 lycées professionnels.

Cette expérimentation s’inspirerait du dispositif « TrouveTaVoie » développé par le Centre Égalité des Chances de l’ESSEC, en l’adaptant aux enjeux des territoires ruraux, avec un opérateur tel que l’ONISEP et une marque blanche.

Elle assurerait :

- **La mise à disposition de ressources** (formations, vidéos, fiches d’animation pédagogiques...) pour les équipes éducatives des établissements ruraux pilotes ;
- **La possibilité pour les professeurs et notamment les professeurs principaux d’utiliser ces ressources au sein de leur établissement et sur le temps scolaire** (voir mesure 07) ;
- **Des temps de formation collectifs en plus pour les équipes éducatives, en présentiel et à distance**, le soir après les cours et durant les vacances scolaires, avec un modérateur en ligne et l’échanges de bonnes pratiques.

Les équipes éducatives en milieu rural seraient très largement intégrées dans la conception de ce dispositif. **Les enseignants en seraient par ailleurs la clé.** Ils doivent se sentir responsabilisés et **disposer d’outils concrets pour accompagner au mieux leurs élèves dans leurs choix d’orientation.**

Au sein de leur classe, ils guideront ainsi les jeunes dans la découverte de leurs atouts, de leurs faiblesses, de leurs aspirations, mais aussi dans la compréhension des codes et des attendus de la vie étudiante et professionnelle.

¹¹⁴ « Malgré des réussites locales, la politique nationale a été marquée par une multiplicité des réformes créant une confusion dans les objectifs visés. Cela s’est traduit, localement, par une difficulté de coordination entre les différents acteurs et par un manque de lisibilité de l’offre pour les élèves et leurs familles. Les enseignants, en première ligne sur l’orientation, sont très peu formés sur le sujet, alors que les conseillers d’orientation (PsyEN), formés, sont inégalement répartis sur le territoire. Au final, le processus d’orientation présente toujours de fortes inégalités sociales, se traduisant notamment par des phénomènes d’autocensure », in Conseil national d’évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, dossier de synthèse, *Comment l’école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?* novembre 2018.

Pour **permettre à chaque jeune, dès la 6^{ème}**, d'apprendre à :

- Mieux se connaître ;
- Connaître les possibles qui s'ouvrent à lui ;
- Faire des choix ;
- Décrocher sa place et préparer son entrée dans les études post-brevet des collèges et post-bac, quelles que soient ces études.

L'appui des régions sera nécessaire pour compléter les démarches enseignantes par **la mobilisation d'acteurs extérieurs**.

Préconisation 09 – Dupliquer le modèle des « Mini-entreprises » dans 100 premiers collèges ruraux

Les grandes métropoles concentrent les flux économiques et une large partie des opportunités. Pour les jeunes qui vivent loin des métropoles, l'enjeu est de **faciliter l'accès au monde professionnel, une compréhension de son fonctionnement et l'acquisition progressive des réflexes et compétences qu'il requiert.**

C'est tout le sens de l'éducation entrepreneuriale, qui favorise, pour les jeunes et leurs établissements :

- La connaissance du monde professionnel ;
- L'orientation professionnelle ;
- Le développement de l'esprit d'entreprendre ;
- L'éveil à la curiosité.

Le dispositif « Mini-entreprises »¹¹⁵, qui a déjà touché 43 000 jeunes, offre la possibilité à des classes de collèges et de lycées de concevoir un projet entrepreneurial de A à Z, à travers un parcours gradué allant d'une demi-journée à une soixantaine d'heures par an, en lien avec des mentors issus du monde de l'entreprise.

Salué par les acteurs de l'Education nationale, les « Mini-entreprises » sont **à ce jour très peu présentes dans les établissements ruraux**, alors qu'elles apporteraient aux jeunes des territoires isolés :

- Un moyen de découvrir des entreprises locales et nationales ;
- Une façon de valoriser leur territoire et d'être valorisés comme acteurs de ce territoire ;
- La construction d'un réseau personnel et professionnel, souvent lacunaire au sein de ces territoires ;
- Un encouragement à développer leur propre projet professionnel que ce soit autour de l'entrepreneuriat ou non.

La mission préconise donc de déployer le dispositif des « mini-entreprises » dans 100 premiers collèges ruraux, afin de permettre aux jeunes de ces territoires de développer un projet entrepreneurial en impliquant les entreprises locales et valorisant leur ancrage géographique.

L'association *Entreprendre pour apprendre* pourrait être porteur de ce dispositif.

Rappel des données budgétaires du dispositif

La majorité des établissements qui lancent une Mini-Entreprise participent aux frais du dispositif **à hauteur de 300 ou 400 euros**, pour toute l'année et pour tous les jeunes.

¹¹⁵ Initié par l'association *Entreprendre pour apprendre*.

Ces coûts comprennent l'accès aux ressources pédagogiques, la formation des enseignants, le suivi d'un facilitateur Entreprendre pour Apprendre, la mise en relation avec un mentor si nécessaire et l'organisation du salon régional.

A cette participation aux frais s'ajoute le coût de déplacement pour que les jeunes se rendent au salon régional. Cette participation d'environ 20 euros par jeune et par an (pour une moyenne de 18 jeunes par projet) reste encore trop élevée pour certains établissements, qui bénéficient souvent de peu de financements publics – car non identifiés comme en zones d'éducation prioritaire.

Préconisation 10 – Consolider et stabiliser les équipes des établissements isolés

Du fait de l'éloignement des grands pôles urbains, des problèmes d'accessibilité en transports ou de la faible densité territoriale des établissements, **les collèges et lycées des territoires ruraux peinent à attirer et à conserver les enseignants**. Le Conseil national d'évaluation du système scolaire fait ainsi écho aux témoignages recueillis par la mission auprès de chefs d'établissements ruraux : « Beaucoup d'enseignants souhaitent accéder à une académie où la réussite des élèves est supérieure à la moyenne et où s'est développée une métropole¹¹⁶. »

La typologie des postes non attractifs pour des raisons géographiques ne recoupe que partiellement la typologie de l'éducation prioritaire. Pour autant, **les collèges et les lycées des zones rurales se caractérisent eux aussi par une sous-représentation des enseignants expérimentés** (plus de 50 ans) **et une surreprésentation de jeunes enseignants** (moins de 35 ans¹¹⁷).

Un défi supplémentaire pour les équipes éducatives de ces établissements réside dans **la multi-affectation, en particulier dans les collèges**. Des enseignants doivent parfois sillonner le département pour se rendre d'un établissement à un autre et voient leur emploi du temps contraints par les kilomètres, alors que le profil de leurs élèves supposerait une implication plus grande auprès d'eux.

Les conséquences sont triples :

- D'une part, **certaines spécialités, langues ou options sont moins accessibles à ces jeunes**, par manque d'enseignants ;
- D'autre part, **l'instabilité des équipes peut freiner la construction d'un projet pédagogique ambitieux et limiter le temps consacré collectivement aux enjeux d'orientation** – qui supposent pourtant une continuité de la 6^e à la 3^e puis de la 2^{nde} à la Terminale ;
- De surcroît, il faut du temps pour que se nouent d'indispensables relations entre les équipes du primaire et celle du collège puis entre celles du collège et des lycées. À ce jour, **le travail de transition entre les cycles est plus problématique dans ces territoires où les équipes évoluent, alors que ces transitions sont cruciales pour bien préparer les jeunes concernés**.

La mission recommande que le ministère engage une réflexion et une évaluation des conséquences budgétaires sur des mesures ciblées au bénéfice des établissements des petites villes et bourgs en difficulté sociale et scolaire, avec des mesures incitatives pour attirer et stabiliser les équipes pédagogiques dans les établissements isolés des grandes métropoles¹¹⁸.

¹¹⁶ Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

¹¹⁷ Azéma Ariane et Mauhourat Marie-Blanche, *Mission ruralité, rapport d'étape n°2, Adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis territoriaux ruraux*, IGEN-IGAENR, 2018.

¹¹⁸ Plusieurs pays ont ainsi mis en place des politiques d'incitations financières afin d'attirer leurs enseignants dans les territoires éloignés. L'Estonie a par exemple entrepris des réformes pour lutter contre l'échec scolaire en donna nt des primes aux enseignants dans les zones les plus rurales du pays, *in Les Echos, Enquête PISA : les forces et faiblesses des élèves français*, 3 décembre 2019.

Ces mesures incitatives pourraient prendre différentes formes :

- **Incitations financières :**

- **Une prime annuelle équivalente à celle des REP** (1 734 euros annuels) dans les établissements ruraux non attractifs ;
- **Une optimisation du défraiement des déplacements** des enseignants qui sont affiliés à plusieurs établissements ou ne résident pas dans la même commune que l'établissement¹¹⁹, le dispositif ne permettant pas encore de couvrir l'ensemble de ces frais ;
- **Une prime d'installation pour l'affectation de longue durée** sur un de ces postes non attractifs, pour tenir compte des coûts supplémentaires pour les personnels concernés qui doivent parfois avoir deux résidences.

- **Aménagements du quotidien tenant compte de l'ancrage géographique :**

- **L'optimisation de l'organisation des services et des déplacements** (octroi d'heures ou de postes supplémentaires pour limiter les postes partagés sur plusieurs établissements, ou encore création de postes à valence double). Une startup d'Etat pourrait être créée pour expérimenter l'utilisation d'algorithmes d'intelligence artificielle appliqués aux cartes des académies afin de construire des emplois du temps et des trajets optimisés ;
- **La mise à dispositions de logements sociaux pour les enseignants**, en liens avec les collectivités territoriales.

- **Avancées de carrières :**

- **Une mesure de majoration** liée à l'affectation en zones rurales ou dans une petite ville, par exemple une bonification après trois années d'ancienneté ou l'accélération de l'accession à la classe exceptionnelle – en intégrant les postes en écoles ou collèges ruraux dans les critères d'accès.

- **Encouragements à la mobilité des enseignants à l'étranger :**

- Avec la mise en place d'un « **Erasmus enseignants** » **adressé prioritairement à ceux qui enseignent en dehors des grandes métropoles** pour insérer dans leurs parcours une connexion aux grandes villes, notamment à l'étranger, avec un intérêt évident pour les élèves de ces classes en termes d'ouverture sur le monde.

¹¹⁹ Si l'État, en qualité d'employeur, prend en charge une partie des frais de transport de ses agents correspondant aux **déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail**, au cours des auditions plusieurs enseignants ont pu témoigner des limites du dispositif, n'encourageant pas à enseigner dans les zones éloignées.

Préconisation 11 – Inciter les établissements d’enseignement supérieur à développer leur communication à destination des jeunes des territoires par un système de *bonus-malus*

En matière d’orientation vers l’enseignement supérieur, l’accès à l’information est le nerf de la guerre. Pour que l’autocensure puisse être vaincue, il est indispensable que l’information parvienne jusqu’aux jeunes – et leur parvienne à temps. Avant même d’être en mesure d’envisager telle ou telle formation en adéquation avec leurs goûts, les jeunes doivent savoir qu’elles existent. **Or, dans les zones rurales et les petites villes, cette information est moins accessible que dans les grandes aires urbaines,** ce qui réduit d’autant le champ des possibles des collégiens et lycéens. Car comment se préparer à ce qui n’existe pas ?

Les établissements d’enseignement supérieur ne sont pas tous conscients des difficultés particulières que rencontrent les jeunes des territoires ruraux. Ce sont autant de talents dont ces établissements se privent aujourd’hui. Il serait déterminant de **mieux faire connaître les écarts d’ambition et de taux de poursuite d’études entre ces territoires et les territoires urbains.**

La responsabilité des établissements d’enseignement supérieur est de proposer des initiatives ambitieuses en faveur d’une ouverture sociale, **mais aussi géographique** (voir préconisation 04). **La mission recommande que le ministère déploie tout particulièrement un système d’incitation à l’égard de ces établissements, pour que ceux-ci accroissent leur communication à destination des élèves et étudiants éloignés des grands centres urbains.**

Cette communication gagnerait à être intensifiée :

- **Dans les établissements,** à travers des présentations des cursus et des témoignages de jeunes ambassadeurs directement vers les élèves, et grâce à des informations concrètes et lisibles transmises aux équipes éducatives ;
- **Via le numérique,** à travers des témoignages-vidéos d’une part et, d’autre part, des sites Internet scandant des messages clairs, insistant notamment sur la volonté des établissements de recevoir des jeunes issus de toute la France, et fléchant les parcours de façon à ce que les biais d’information ne limitent pas les candidatures des jeunes ruraux ;
- **Avec un accent particulier mis sur les passerelles,** pour attirer des jeunes dont les parcours s’effectuent souvent par étapes.

L’incitation pourrait consister à accorder un bonus de crédits aux établissements qui dépasseraient des objectifs fixés en accord avec le MESR, dans le cadre de conventions, en s’inspirant en partie des "Contrats d’équité" britanniques (*Access Agreement*). En Angleterre, dans les faits, tous les établissements ont su améliorer leur communication et aucun n’a été pénalisé.

Préconisation 12 – Créer un programme national de mentorat adapté aux territoires éloignés des grandes métropoles

Le mentorat est un outil efficace dans la lutte contre les inégalités de destin. Participant à l'ouverture du champ des possibles des jeunes mentorés, il est pour eux vecteur d'une meilleure connaissance de soi, d'aspirations nouvelles, d'ouverture culturelle, de prise de confiance en soi, d'une progression dans les résultats scolaires et gage d'un soutien de qualité dans la durée – avec notamment un impact sur la satisfaction dans la filière d'études choisie puis sur l'insertion professionnelle des jeunes accompagnés¹²⁰. **Il permet de tisser des liens entre les territoires, entre les générations et entre les catégories socio-professionnelles.**

Si le mentorat a très largement émergé à destination des jeunes des quartiers depuis plus de 15 ans, avec des résultats positifs à la hauteur de l'engagement des associations et entreprises qui portent ces dispositifs, **les jeunes des territoires isolés en sont longtemps restés exclus.**

Dans le prolongement des travaux initiés par le Collectif mentorat¹²¹ et le secrétariat d'Etat à la Jeunesse, **une politique publique du mentorat** permettrait à la fois :

- Les synergies du mentorat avec différentes politiques interministérielles ;
- Le développement du mentorat au sein de la fonction publique ;
- L'organisation de campagnes de publicité pour encourager les étudiants et les professionnels à s'engager pour devenir mentors ;
- Davantage de coordination entre acteurs ;
- La possibilité d'un guichet unique, facilitant les démarches pour les jeunes et leurs établissements dans la découverte du mentorat ;
- Le passage à l'échelle des structures engagées en matière de mentorat avec un objectif de 200 000 jeunes accompagnés à horizon 2025.

La mission recommande de reprendre les préconisations du Collectif mentorat avec notamment :

- **La création d'une plateforme numérique dédiée ;**
- **La mise en place d'un label qualité avec une grille de critères visant à s'assurer de la qualité du mentorat ;**
- **De synergies avec, notamment, les Cités éducatives et les Cordées de la réussite.**

Ces premières actions supposent l'attribution de moyens budgétaires d'amorçage **et la coordination du dispositif par un acteur**, tel que le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse.

Sans cette démarche volontariste, le risque est de limiter l'extension du mentorat aux seuls quartiers populaires et de la politique de la ville. **Ce serait passer à côté de la fracture**

¹²⁰ « 81,2% des mentorés accompagnés par l'association Article 1 estiment être plus en mesure d'exprimer leurs aspirations » et « 91,5% de ses mentorés se disent satisfaits ou très satisfaits de leur filière d'études », « 91% des jeunes se sentent encouragés vers une voie plus ambitieuse après leur accompagnement Télémaque », « 85% des lycéens filleuls Chemins d'avenirs estiment que leur mentor a joué un rôle « important ou décisif » dans leur orientation post-Terminale », « 84% des jeunes accompagnés par l'AFEV disent mieux réussir leurs examens et contrôles », « 93% des jeunes tutorés par Télémaque disent avoir fait des découvertes culturelles qu'ils n'auraient pas faites sans l'association », Extraits des rapports d'activité annuels des 8 associations du Collectif mentorat, 2019

¹²¹ *Collectif mentorat : union des 8 grandes associations françaises engagées en faveur du mentorat en France*, AFEV, Article 1, Chemins d'avenirs, Entraide scolaire amicale, Nos Quartiers ont du Talent, Proximité, Socrate, Institut Télémaque, janvier 2020.

territoriale d'une part et, d'autre part, de l'opportunité majeure que représente le mentorat en matière de traitement des inégalités territoriales : mobilité, autocensure, manque d'ouverture socio-culturelles, aspirations réduites...

Dans le cadre de l'effort national qui pourra être consenti en matière d'extension du mentorat, la mission préconise d'expérimenter un programme de mentorat dédié aux jeunes ruraux et des petites villes, avec 1 jeune rural = 1 parrain/marraine construit autour des éléments ci-dessous :

- Une campagne de déploiement séquencée qui ciblera les établissements dans les zones rurales et les petites villes ;
- Un cahier des charges et des outils spécifiques pour déjouer les enjeux propres à ces territoires (comme, par exemple, la distance géographique) ;
- Une évaluation spécifique.

AXE 3 : UN ENJEU DE MAILLAGE TERRITORIAL

Préconisation 13 – Proposer 30 000 stages destinés aux élèves de 3^{ème} des zones rurales

Pour les collégiens des territoires ruraux, le stage de 3^{ème} ne remplit que très rarement ses objectifs : permettre de découvrir le monde professionnel, de se confronter aux réalités concrètes du travail et de préciser son projet d'orientation. **Les collégiens de ces territoires ont en effet accès à une offre restreinte de stages.** Tributaires de moyens de transports inadaptés à cette problématique, ils doivent se cantonner aux offres qui existent à proximité du domicile familial.

Le Président de la République, en mai 2018, a rappelé que les stages de 3^{ème} étaient devenus une question centrale pour les jeunes des quartiers. Soulignant leur difficulté à accéder à un réseau susceptible de favoriser ces stages, 30 000 stages par an ont été mis à leur disposition : 15 000 portés par les entreprises, 15 000 portés par l'Etat et les services de l'Etat.

La mission préconise d'étendre ce dispositif public/privé de mise à disposition de stages de 3^{ème} à destination des jeunes ruraux avec :

- Un objectif de **30 000 stages supplémentaires**, portés à parts égales par le secteur public et par le secteur privé, à destination des jeunes des zones rurales¹²² ;
- L'ouverture de la plateforme **www.monstagede3eme.fr** aux jeunes de ces territoires ;
- Des modalités d'animations pilotées par les préfetures en lien avec les services régionaux, en partenariat avec des associations nationales et locales ainsi que le réseau de l'Union nationale de l'information et de la jeunesse ;
- Une évaluation dédiée.

Pour pallier l'éloignement géographique de ces jeunes, **des dispositifs supplémentaires devront être mis en place** :

- **La mobilisation de cars**, en coordination avec les établissements et les départements, afin de conduire l'ensemble des élèves de 3^{ème} vers la métropole ou la ville la plus proche pendant leur semaine de stage ;
- Un **accueil groupé de plusieurs jeunes ruraux au sein d'une même entité**, pour faciliter le transport et la coordination durant les cinq jours de stage ;
- **Le déploiement des semaines de stages sur des périodes distinctes, selon les établissements d'un même département**, afin de permettre aux entreprises du territoire d'accueillir plusieurs élèves tout au long de l'année.

La mise en pratique de cette mesure pourrait s'appuyer sur la mobilisation de fondations et associations comme « Agir contre l'exclusion » ou « ViensVoirMonTaf ». **A moyen terme, une mesure complémentaire pourrait être pensée pour faciliter également les stages d'étés des lycéens qui souhaitent bénéficier d'une expérience professionnelle durant leurs vacances scolaires.**

¹²² La question des stages est évoquée dans les 200 propositions sans faire encore l'objet d'une proposition chiffrée, in Agenda rural, *Nos campagnes, territoires d'avenir*, dossier de presse, 2019.

Préconisation 14 – Organiser des écosystèmes pour l’orientation des jeunes ruraux au sein de leur territoire

À l’exception des conventions ruralité dont le champ d’application est limité, **il n’existe pas de stratégie territoriale pour l’éducation et l’orientation des jeunes vivant dans les territoires périphériques**¹²³.

L’école dans les campagnes et les petites villes pourrait pourtant **devenir facteur d’attractivité et de développement**, attirant par exemple les familles au sein d’un territoire.

Pour ce faire, il importe d’**ouvrir les établissements sur leur environnement** et d’**enrichir les offres artistiques, culturelles et sportives** qui peuvent s’y développer. Il importe aussi de **construire des écosystèmes de réussite autour des jeunes ruraux**, en **mobilisant une pluralité d’acteurs** et en pensant **l’orientation dans un cadre socio-économique concret**, pour permettre à chaque jeune de mieux appréhender :

- **Son environnement ;**
- **Les opportunités dont il dispose, ici et ailleurs.**

Dans cette perspective, **la mission préconise de compléter la logique des « cordées »** (voir préconisation 07) par **une logique de « filet territorial de l’égalité des chances »** et évoluer ainsi vers une approche horizontale garantissant à chaque jeune, quel que soit son lieu de résidence, **la possibilité d’accéder aux formations post-brevet et post-bac qui lui correspondent**.

La logique d’écosystèmes permet de penser l’orientation par cercles concentriques de cohérence territoriale :

- **Cohérence locale** (la commune et l’intercommunalité du jeune) ;
- **Cohérence régionale** (de son département à sa région) ;
- **Cohérence nationale** (de sa région au territoire national).

Les lycées agricoles : exemples d’établissements ouverts sur leur territoire

L’une des missions des établissements de l’enseignement agricole est de participer à l’animation et au développement des territoires dans leur composante sociale, culturelle, économique, sportive et environnementale à travers, notamment les dispositifs « Chef de projet de partenariat » et « Tiers temps ». Cette dimension permet aux élèves d’être pleinement intégrés à l’écosystème territorial. **Plus encore : les établissements d’enseignement agricole ne sont pas seulement des lieux de formation. Ils sont aussi des acteurs du développement territorial.** La grande majorité d’entre eux propose un internat et les jeunes internes participent activement à la vie de l’établissement, organisant des activités en dehors du temps scolaire¹²⁴.

Les actions d’aide à l’orientation doivent permettre aux élèves d’envisager des parcours formation-emploi dans des environnements local, départemental, régional et national, **selon le degré de mobilité qu’ils sont prêts à atteindre pour satisfaire leurs aspirations.** Elles

¹²³ Azéma Ariane, Mathiot Pierre, *Mission Territoires et réussite*, rapport remis le 5 novembre 2019.

¹²⁴ Ministère de l’Agriculture, de l’Agroalimentaire et de la Forêt, Direction générale de l’Enseignement et de la Recherche, Panorama de l’enseignement agricole, Edition 2012.

doivent **prendre en compte** « **ceux qui restent**¹²⁵ » et veulent rester, favorisant leur projet de vie au sein d'un territoire. Elles doivent aussi permettre d'**envisager la mobilité de façon progressive et ambitieuse**.

Les compétences des régions peuvent faciliter la concrétisation de cette approche en écosystèmes et partenariats stratégiques, locaux, régionaux et nationaux, impliquant toutes les catégories d'acteurs au profit des jeunes.

Dans ce cadre, **la mission propose deux scénarios** correspondant à des priorités budgétaires différentes et pouvant intervenir séparément ou successivement.

Scénario 1 :

- **Ajouter un volet orientation aux « Conventions ruralité »** ;
- **Mieux intégrer les politiques de priorisation académiques dans les politiques interministérielles d'aménagement du territoire**, avec notamment l'ajout d'un volet scolaire / jeunesse aux contrats ruralités et aux pactes territoriaux.

Scénario 2 :

- **S'inspirer des Cités éducatives pour les quartiers prioritaires et labelliser 30 premiers « Territoires éducatifs »**, dans la même logique d'intensification des prises en charge éducatives des enfants et des jeunes avant, pendant, autour et après le cadre scolaire, en co-construisant des solutions appuyées sur une stratégie territoriale ambitieuse et partagée, accompagnées par l'Etat, au profit des jeunes.

La nécessité d'une grande alliance des acteurs éducatifs recherchée dans le cadre des Cités éducatives s'applique tout à fait à certains territoires ruraux. Les services de l'État, des collectivités, les associations et les habitants peuvent se mobiliser **dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés des moyens publics supplémentaires**, pour renforcer et mieux coordonner les dispositifs existants.

Un travail de terrain pourrait ainsi être réalisé avec les préfets et les recteurs pour identifier 30 premiers territoires cibles, en tenant compte des enjeux d'aménagement du territoire et du volontarisme des élus locaux y compris en prenant appui sur le renouvellement des équipes municipales du printemps 2020.

Comme pour les Cités éducatives, **les moyens supplémentaires affectés par l'État ne seront accordés qu'aux territoires éligibles** où les acteurs du territoire proposeront une stratégie ambitieuse et partagée, avec une collectivité cheffe de file.

L'impératif de développer également des « **Territoires à haute qualité éducative** » dans les zones éloignées des grandes métropoles se fait particulièrement sentir et répondrait à des objectifs communs aux cités éducatives, notamment :

- **Conforter le rôle de l'école**
- **Promouvoir la continuité éducative**

¹²⁵ Coquard Benoît, *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, 2019.

- **Ouvrir le champ des possibles.**

Former l'équipe éducative en partant des problématiques locales ¹²⁶

Une formation à l'initiative de l'Académie de Rennes, co-portée par 4 inspecteurs et les 4 universités, réunit les enseignants de lycées et d'universités. Organisée sur 6 journées en 2017-2018, à destination des professeurs principaux de 1ère des lycées publics du territoire et des proviseurs ou proviseurs adjoints, elle comporte **deux volets** ;

- **Le premier est informationnel**, avec un apport de contenu sur l'orientation et l'histoire du concept d'orientation. Les universitaires expliquent grâce à des résultats d'études aux enseignants de lycée le caractère souvent non linéaire des parcours des étudiants, contrairement à certaines idées reçues ;

- **Des ateliers d'échange ont ensuite lieu sur les facteurs de réussite étudiante et les compétences attendues** en licence (à partir des attendus de Parcoursup). Les enseignants des deux niveaux confrontent leurs représentations et proposent des pistes pour préparer les élèves à la transition.

Un débriefing est réalisé avec le chef d'établissement pour envisager comment mettre en place ces préconisations dans le lycée.

L'objectif de cette démarche ?

- **Mettre en place des formations locales**, partant des problématiques rencontrées par les acteurs, pour en déterminer le contenu ;

- **Profiter des formations pour créer des relations inter-niveaux et mutualiser les connaissances** des acteurs de l'éducation ;

- **Mettre en place un travail partenarial entre le secondaire et le supérieur** autour des attendus des filières.

¹²⁶ Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ? Dossier de synthèse*, 2018.

Préconisation 15 – Créer la « Fabrique des rôles-modèles » : un dispositif pour favoriser les rencontres inspirantes dans 100 premiers établissements ruraux

Les jeunes ruraux manquent, dans leur environnement proche, de modèles et d'exemples de parcours variés à même d'ouvrir leur champ des possibles. Les rencontres avec des étudiants et des professionnels au sein des établissements ruraux reposent encore à ce jour sur le seul engagement d'équipes éducatives dont les moyens et la capacité de mobilisation d'intervenants extérieurs sont limités.

Les établissements de ces territoires ne font pas l'objet d'un programme spécifique de l'Education nationale, sans que ce manque soit compensé par une large offre associative ou entrepreneuriale, comme cela peut être le cas dans les quartiers populaires.

La mission préconise la mise en place d'un programme de rencontres inspirantes au sein de 100 premiers établissements ruraux : 50 collèges et 50 lycées, dès l'année scolaire 2020-2021, dans trois régions pilotes et désireuses de tester ce format complémentaire de leurs premières démarches.

Ce programme répondrait à plusieurs objectifs :

- **Pour les jeunes eux-mêmes :**
 - Ouvrir le champ des possibles, grâce à **une diversité de parcours** ;
 - Lever les freins de l'autocensure, grâce à **un phénomène d'identification** ;
 - Rendre concret l'accès aux études supérieures, grâce aux **témoignages d'étudiants** issus eux-mêmes de ces territoires ;
 - Échanger de façon structurée autour des aspirations, parcours et engagements des intervenants et des élèves eux-mêmes, pour **lutter contre les croyances limitantes et dédramatiser la possibilité d'un échec.**

- **Pour les établissements :**
 - Être accompagnés et appuyés dans l'**organisation de rencontres entre élèves et professionnels** ;
 - **Mutualiser les dispositifs** ;
 - **Créer des liens** avec les entreprises et les institutions à l'échelle territoriale et nationale.

- **Pour les intervenants :**
 - Donner de son temps en faveur des jeunes et **renforcer son sentiment d'utilité** ;
 - **Tisser des liens** entre les territoires, les générations et les catégories socio-professionnelles.

Ces rencontres inspirantes d'une demi-journée par trimestre à destination des élèves de 4^{ème}, 3^{ème}, 2nd, 1^{ère} et Terminale pourraient s'inscrire dans le cadre de Cordées de la réussite renforcées et s'organiser suivant deux formats :

- **Un format réduit dans un collège ou un lycée,** dont le bénéfice serait une demi-journée sur-mesure et en petits effectifs, avec deux séquences consécutives :

- **Séquence 1 : Des parcours en mouvements**, pour assurer un meilleur accès à l'information sur les possibilités de poursuite d'études et sur la variété des parcours, à travers l'intervention 5 professionnels et étudiants devant l'ensemble des élèves.

Ces interventions seraient structurées autour de sept axes : leurs parcours, leurs doutes et échecs passés, leurs premières expériences professionnelles, l'importance des stages, leurs rôles-modèles, leur reconversion lorsque celle-ci a eu lieu, et, enfin ce qu'ils auraient aimé savoir lorsqu'ils étaient au collège et au lycée.

- **Séquence 2 : Des speed-datings d'avenir, pour donner la parole aux jeunes et les placer dans le contexte de la « présentation de soi ».**

Dans un second temps, les collégiens ou lycéens de l'établissement se répartiraient en groupe autour d'un intervenant. Les petits effectifs des établissements ruraux facilitent cette répartition. Chaque jeune volontaire ayant préparé l'exercice pourrait se présenter en trois minutes, de façon argumentée et structurée, avant d'être interrogé et challengé avec bienveillance sur ses projets d'orientation.

- **Un format plus large et associant plusieurs établissements**, dont le bénéfice serait d'accueillir davantage d'intervenants et d'élèves, avec de nouveau deux séquences consécutives :
 - **Séquence 1 : Un mini-forum des métiers** autour de 15 à 20 intervenants, étudiants et professionnels du territoire et d'ailleurs, dont les parcours représenteraient à part égale des opportunités du territoire et une ouverture vers d'autres zones géographiques ;
 - **Séquence 2 : La répartition des jeunes dans des salles de classe auprès d'intervenants dont les parcours sont en lien avec leurs aspirations, pour une heure de questions / réponses autour des 7 axes cités ci-dessus.**

L'organisation de ces demi-journées impliquerait une **collaboration entre les établissements et les collectivités territoriales**, avec :

- **La création d'une plateforme recensant les professionnels et étudiants volontaires** pour témoigner de leur parcours sur leur territoire. **Chaque entreprise et chaque administration pourrait inciter ses employés à participer, une journée par an, à ces rencontres inspirantes**, afin de les engager en faveur de la jeunesse ;
- La mise en place d'un **support de cadrage en ligne permettant aux intervenants de préparer leurs prises de parole et aux élèves leur présentation de soi.**

Exemple d'une initiative pour faire découvrir des parcours d'excellence aux collégiens et lycéens : « Les Entretiens de l'excellence »

Au sein d'universités et de grandes écoles, les « Entretiens de l'excellence » organisent **des échanges entre des professionnels issus de filières d'excellence et des collégiens et lycéens autour d'ateliers thématiques** (arts et culture, banque, finance, assurance, commerce, marketing, communication, création et gestion d'entreprise, droit et justice, enseignement et recherche, haute fonction publique, information et médias, métiers de l'ingénieur, santé etc.)

Préconisation 16 – Systématiser les immersions des jeunes ruraux dans le monde de la formation et de l’emploi

Pour les jeunes des territoires ruraux, l’accès à la formation et à l’emploi demeure souvent déterminé par les kilomètres. Loin des grandes métropoles, ces jeunes ont accès à moins d’opportunités académiques et professionnelles et sont en outre moins libres de leurs mouvements.

Alors qu’un jeune qui grandit dans une grande métropole peut se rendre à pied ou en bus à un salon de l’orientation, visiter une université, un campus ou une entreprise, échanger avec un étudiant ou un professionnel, **l’horizon des jeunes des territoires est plus limité**. Cette contrainte géographique **entretient une forme d’autocensure à l’égard des études supérieures et du monde professionnel**. Il est fondamental de permettre aux jeunes ruraux de s’imprégner de ces environnements, pour élargir leurs perspectives très tôt au cours de leur parcours.

Dans ce contexte, la mission recommande de systématiser la découverte de lieux de formations et d’emplois urbains pour les jeunes ruraux, autour de deux axes pouvant être portés conjointement par les Cordées de la réussite et les collectivités territoriales :

- **Premier axe : ouvrir le champ des possibles académiques**

Au collège, pour chaque classe de 4^{ème} :

- La visite d’au moins un internat, un lycée général et technologique et un lycée professionnel ;
- La visite d’un salon de l’orientation.

Au lycée, pour chaque élève de 1^{ère} :

- L’accès à une session portée par une association comme les Entretiens de l’Excellence ;
- La visite de sites de l’enseignement supérieur adossé à des échanges avec des étudiants ;
- L’accès un salon de l’orientation.

- **Deuxième axe : anticiper l’insertion professionnelle**

A l’échelle du territoire :

- La visite d’entreprises locales ;
- Des rencontres avec des fonctionnaires territoriaux.

Dans la métropole la plus proche :

- La visite d’une grande entreprise ;
- La visite d’une institution culturelle ;
- Des échanges avec des professionnels sur leur lieu de travail.

Préconisation 17 – Faciliter l'engagement des jeunes des territoire isolés : SNU, Service civique, engagements du quotidien

Du fait d'un maillage d'activités et d'associations moins dense que dans les grandes métropoles, les jeunes des zones rurales ont accès à **moins d'opportunités pour développer leur culture de l'engagement**. Ce sont autant de chances en moins **d'être valorisés comme citoyens engagés, à leurs propres yeux et à ceux de futurs recruteurs ou employeurs**. Ce dernier point est d'autant plus discriminant que de plus en plus de filières et de recruteurs favorisent l'engagement et la gestion de projets comme critères déterminants dans leur processus de sélection. Ces derniers sont en effet considérés comme **des moyens indispensables pour développer des compétences transversales** : prise de parole en public, savoir-être, travail en équipe, leadership, esprit critique, créativité.

Trois outils d'ampleur peuvent être intensifiés ou développés pour encourager le sens de l'engagement des jeunes des zones rurales et des petites villes. La mission préconise en ce sens :

1. **De s'appuyer sur le Service national universel pour identifier les priorités des jeunes en matière d'engagement et créer une dynamique de long terme.**

Le SNU œuvre au développement d'une culture de l'engagement chez les jeunes Français, à travers un séjour de cohésion de deux semaines et une mission d'intérêt général de 84 heures tout au long de l'année, ou de 12 jours consécutifs au sein d'associations, collectivités territoriales, services publics ou corps en uniforme. Il peut également être complété par un engagement volontaire d'au moins 3 mois.

L'objectif est que le jeune issu d'un territoire isolé rentrant de son SNU **ait identifié les engagements qui irrigueront ses années lycée** et les structures dans lesquelles il pourra s'engager.

2. **D'adapter plus encore le Service civique aux impératifs du monde rural, dans une logique d'attractivité de ces territoires pour les jeunes qui y vivent mais aussi pour des jeunes venus d'ailleurs, avec :**

- **L'augmentation de l'enveloppe de postes dans les territoires ruraux**, avec un premier objectif de 15 000 services civiques dans ces territoires mis en avant par l'Agenda rural, intensifié par la suite ;
- **La mise en place d'un programme d'accueil multi-acteurs** qui, au sein de ces territoires, permette aux jeunes intéressés par une expérience en Service civique d'avoir accès à une famille d'accueil et de voir une partie de ses transports pris en charge par les collectivités territoriales ;
- **Une communication accrue vers les jeunes ruraux et des petites villes**, pour mieux faire connaître le Service civique grâce à l'implication des établissements scolaires et d'enseignement supérieur mais aussi aux jeunes eux-mêmes, ambassadeurs du dispositif ;
- **Une réflexion volontariste en faveur de missions plus attractives pour les jeunes de ces territoires**, de façon à ce qu'ils ne soient pas cantonnés à des missions de solidarité auprès de personnes âgées, mais puissent être impliqués dans des créations d'infrastructures et d'initiatives fructueuses sur des thématiques porteuses de sens

(culture, éducation, écologie...), au profit de l'attractivité du territoire, avec vocation à être pérennisées. De bonnes pratiques existent déjà et peuvent inspirer en ce sens.

3. **Le développement d'un programme spécifique à destination des jeunes des territoires isolés, pour leur donner les moyens de s'engager au sein de leur établissement, de leur commune ou de leur territoire.**

Les objectifs de cette démarche seraient :

- **Outiller les jeunes ruraux** en matière de compétences transversales et de gestion de projet ;
- **Valoriser ces jeunes** en leur permettant de se faire une place dans la société et d'accroître leur sens de l'engagement ;
- **Développer de façon dynamique leur réseau**, au sein de leur territoire, au profit de leur future vie professionnelle.

Le dispositif pourrait ainsi, dans une première académie pilote, dès la rentrée 2020, reposer sur :

- La **présentation de parcours et de projets engagés sur le territoire** à travers de **courtes vidéos**, adossées à plateforme numérique nationale d'échanges (voir mesure 02 et mesure 06) ;
- Une **demi-journée autour de la culture de l'engagement dans 100 premiers collèges et lycées ruraux**, pilotés par des acteurs associatifs du territoire ;
- La mise en place **d'ateliers d'entrepreneuriat social et solidaire permettant d'outiller les jeunes au montage de projet**. Ces ateliers pourraient être initiés par les maisons des associations et les acteurs associatifs locaux ;
- L'ouverture d'un **guichet unique en ligne recensant les offres d'engagements** auxquels les jeunes peuvent avoir accès, en France à l'échelle internationale ;
- La **valorisation de l'engagement des jeunes par les établissements scolaires**, avec un grand prix de l'engagement par département dans l'académie ciblée.

Conformément aux propositions de l'Agenda ruralité, **les projets associatifs portés pour la ruralité pourrait devenir une des priorités du fonds de soutien à la vie associative (FDVA)**, permettant aussi de soutenir les initiatives des jeunes ruraux dans leurs territoires.

Préconisation 18 – Favoriser l'utilisation du numérique pour soutenir l'orientation et l'ambition des jeunes ruraux

Pour les jeunes éloignés des opportunités académiques, culturelles et professionnelles, le numérique devrait pouvoir pallier les difficultés induites par l'isolement géographique. C'est encore loin d'être le cas. **Les collégiens et lycéens des territoires ruraux pâtissent de la fracture digitale, au lieu de tirer pleinement profit des possibilités du numérique.**

Désormais, l'enjeu est double :

- **Former intensément et dès le collège les jeunes des territoires à la maîtrise des environnements numériques**, notamment à des fins d'orientation ;
- **Offrir à ces jeunes des opportunités en plus, appuyées sur le numérique**, telles que les campus connectés, pour leur permettre d'accéder à des formations qui n'existent pas au sein de leur territoire d'origine.

Seule cette réponse conjointe permettra au numérique d'agir comme un outil égalisateur des chances à destination des jeunes ruraux. Aussi la mission préconise-t-elle :

- **Dès le collège :**
 - **De renforcer, au sein des établissements ruraux, l'éducation au numérique :**
 - **Lors des cours**, à travers un recours accru aux outils du numérique ;
 - **Lors d'ateliers réguliers en cours de technologie et de mathématiques**, sur la compréhension du poids des algorithmes, du code, de la robotique et du traitement de l'information, grâce à l'intervention d'acteurs du digital.
 - **D'accroître le développement de tiers-lieux « Fabrique du numérique » au sein des petites villes et des zones rurales**, susceptibles d'accompagner les enseignants qui souhaitent renforcer leurs compétences numériques d'une part, et aider les élèves à mener des projets numériques d'autre part.
- **À partir des études supérieures :**
 - **La création d'un guichet unique en ligne qui couvre tous les besoins d'information des jeunes**, avec des entrées par métier mais aussi par formation, à l'image de *MyFuture* déployé en Australie et utilisé par 90% des étudiants australiens.
 - **Parce que les Campus connectés apportent une réponse concrète pour réduire les inégalités territoriales, la mission préconise la réalisation d'un chiffrage budgétaire de nature à faciliter non seulement l'essai progressif de ces campus mais aussi la densification de leur offre, avec :**
 - Un **pilote par campus**, présent plusieurs jours par semaine, **formé à la fois aux pédagogies de l'accès à l'information, de l'apprentissage et au digital** ;
 - La **formation de chaque jeune aux équipements digitaux et à l'utilisation du numérique dans leur parcours** avant de commencer leur cursus en campus connecté ;
 - Des **salles des campus connectés suffisamment équipées en matériel de vidéo-conférence, tout comme celles des universités** auxquelles sont

connectés les campus, afin de permettre aux enseignants de dispenser leurs cours à distance dans les meilleures conditions ;

- **Des salles de réunion virtuelles permettant aux enseignants et aux élèves de poursuivre les échanges et de créer des communautés d'apprentissage virtuelles** au-delà du temps d'enseignement.

- **La mission préconise en outre que les campus soient plus ouverts sur le monde professionnel et les enjeux de mobilité, grâce à :**

- **Des rencontres renforcées avec des professionnels au sein des campus**, afin de rendre les perspectives d'avenir plus concrètes ;
- **Des dispositifs d'incitation à la mobilité** à destination des jeunes au sein de l'université de rattachement, pour que leur choix de rester étudier au sein de leur territoire n'exclut pas, pour autant, la découverte d'une autre région voire d'un autre pays ;
- **Des stages professionnels supplémentaires**, adossés à la formation et fléchés prioritairement vers ces jeunes.

Ce volet « orientation » permettrait au jeune d'anticiper de façon ambitieuse la suite de son parcours, de façon à ce que les campus connectés n'apparaissent pas comme un choix par défaut, mais comme un véritable tremplin vers la suite de leur vie académique puis professionnelle.

AXE 4 : UN ENJEU DE MOBILITE

Préconisation 19 – Engager une réflexion multi-acteurs sur le Capital jeune

Pour poursuivre leurs études, les jeunes ruraux doivent souvent quitter leur territoire. Or, le coût induit par le départ vers une grande ville constitue un obstacle que le système actuel des bourses et des allocations ne permet pas toujours de contourner. **À 18 ans, les perspectives d’avenir des jeunes ruraux sont très vite déterminées par leurs moyens financiers.**

La mise en place d’une dotation financière individuelle accessible à l’âge de 18 ans offrirait un **outil déterminant pour l’avenir des jeunes, à l’échelle nationale et en particulier pour ceux originaires des territoires isolés des grandes métropoles.** Car si « les allocations régulières changent la consommation d’un jeune », « une dotation en capital change ses perspectives de vie »¹²⁷.

La mission recommande la mise en place de travaux de réflexion sur l’instauration d’un « Capital jeune », permettant à chaque jeune d’être entrepreneur de son avenir, en prenant appui notamment sur les différents modèles déjà proposés à l’étranger :

- 1. Une dotation qui repose sur un impôt** à barème progressif sur le patrimoine et qui permet de financer une dotation universelle en capital à un montant élevé, versé à un âge fixé¹²⁸ ;
- 2. Un prêt à caution publique et à remboursement contingent**, prêt dont le risque est assuré par la collectivité et dont les remboursements sont conditionnés au niveau des revenus¹²⁹ ;
- 3. Une recomposition des prestations familiales**, avec une partie des allocations familiales versées directement aux jeunes lorsqu’ils atteignent la majorité. En France, si la moitié des allocations familiales – 13 milliards d’euros en 2017 – étaient versées aux 800 000 jeunes d’une classe d’âge, chaque jeune disposerait à 18 ans d’un capital de 8000 euros¹³⁰

Les objectifs seraient alors les suivants :

- **Renforcer l’égalité des chances en matière d’accès aux études ;**
- **Doter chaque jeune d’un capital** lui permettant de **financer un projet ou sa première période d’investissement universitaire ou professionnelle ;**
- **Former les jeunes à la gestion d’un patrimoine et les responsabiliser financièrement ;**
- **Encourager ces jeunes à réfléchir à leurs projets** académiques et professionnels dès l’âge de 15 ans ;
- **Lever les barrières de l’autocensure** qui peuvent souvent reposer sur les enjeux financiers que représente la poursuite d’études.

¹²⁷ Julien Damon, *Une dotation européenne pour les jeunes, quelle bonne idée !*, in Le Point du 14 mars 2016. Consulté en ligne le 6 janvier 2020.

¹²⁸ Thomas Piketty, *Capital et idéologie*, Seuil, septembre 2019.

¹²⁹ Julien Damon. 8 – *Un nouvel instrument : les dotations en capital pour les jeunes*, *Questions sociales et questions urbaines*, sous la direction de Damon Julien, Presses Universitaires de France, 2010.

¹³⁰ Julien Damon, *Une dotation européenne pour les jeunes, quelle bonne idée !*, in Le Point du 14 mars 2016. Consulté en ligne le 6 janvier 2020.

Préconisation 20 - Systématiser l'accès au permis de conduire à 17 ans

La mobilité des jeunes dans les territoires où le réseau de transports est peu dense repose très largement sur l'obtention du permis de conduire. Pour accéder aux opportunités académiques, professionnelles ou culturelles, **l'autonomie et la liberté d'action de ces jeunes implique l'accès à la voiture.**

Afin d'améliorer la mobilité des jeunes ruraux et de rendre ceux-ci libres de leurs mouvements plus tôt dans leur parcours, la mission préconise l'accès au permis de conduire dès l'âge de 17 ans, avec :

- Après concertation avec les associations concernées par la sécurité routière, **l'élargissement à tous les jeunes** du dispositif annoncé par le Ministre de l'Intérieur Christophe Castaner qui permet à ce jour uniquement à ceux ayant suivi la conduite accompagnée de passer le permis à 17 ans ;
- **Pour les jeunes habitant les territoires ruraux, la possibilité de se former à l'examen théorique du permis de conduire dans le cadre du Service national universel.**

Ce dispositif pourrait être adossé à une aide financière, avec :

- **La promotion du permis à 1 euros par jour dans les territoires ruraux** comme annoncé dans l'Agenda ruralité, dispositif permettant de lever les freins financiers qui empêchent certains jeunes de passer l'examen alors qu'ils vivent dans des territoires où le permis de conduire est indispensable pour se déplacer et travailler.
- **La systématisation de « bourses aux permis de conduire » dans les mairies,** contre des travaux d'intérêt général¹³¹.

¹³¹ Mis en place pour la première fois à Carcassonne et en collaboration avec la Prévention routière, la mairie finance entre 50% et 80% du coût total du permis de conduire en contrepartie d'une cinquantaine d'heures de travaux d'intérêt général effectuées par le jeune.

Préconisation 21 – Lancer un programme expérimental « Découvre mon territoire ! »

En sus du défi de la mobilité du quotidien (voir mesure 20), **les jeunes des territoires ruraux et des petites villes affrontent un second défi lié à la mobilité : l'assignation à résidence.** La volonté de sortir de son lieu de résidence se transmet essentiellement par le milieu familial et non à l'école. **Plus cette capacité est développée tôt, plus elle est fructueuse : en France, un jeune qui a changé de région entre la classe de 6^{ème} et la fin de ses études supérieures a 38% de chance en plus de trouver un emploi qu'un jeune qui n'aura pas déménagé¹³².**

La liberté d'être mobile est essentielle pour des jeunes qui grandissent loin d'une large part des opportunités académiques et professionnelles. **Aussi la mission préconise-t-elle que les collèges et les lycées participent à l'enseignement de cette mobilité, en proposant aux élèves un programme dédié : « Découvre mon territoire ! »**

Concrètement : dans le cadre de « Découvre mon territoire ! » un collégien marseillais irait par exemple passer 2 semaines dans l'internat ou la famille d'un collégien du Puy-de-Dôme au premier trimestre de son année de troisième et recevrait son correspondant, au troisième trimestre de la même année.

Ce programme présenterait trois atouts principaux :

- Permettre aux jeunes peu mobiles **de bouger dès le collège, de s'ouvrir à des richesses territoriales nouvelles et de désacraliser la mobilité ;**
- Mettre les jeunes concernés **en situation d'être fiers de leur territoire** et de le valoriser ;
- **Tisser des liens entre les territoires**, dans un contexte où la cohésion nationale doit pouvoir se nourrir d'initiatives fédératrices.

Ce programme serait **le pendant rural des « Erasmus de l'internat »** évoqués comme une possibilité future pour les jeunes de l'éducation prioritaire dans le cadre du Plan Internat du XXI^{ème} siècle. Dans l'idéal, il pourrait même fusionner avec celui-ci, de façon à faciliter le brassage social et territorial. **« Découvre mon territoire ! » s'inscrirait en amont du Service national universel, comme une première expérience solide de la mobilité :** visites culturelles et des grands sites propres à chaque lieu, découverte d'*habitus* nouveaux, rencontres avec des professionnels incarnant des parcours différents de ceux de son bassin d'emploi, rencontres avec des jeunes d'une même classe d'âge mais issue de lieux jugés souvent inatteignables.

« Découvre mon territoire ! » pourrait être testé de façon expérimentale dès l'année scolaire 2020-2021 dans 20 premiers établissements dotés d'un internat et répartis sur l'ensemble du territoire français. Pour multiplier les possibilités d'ouverture, il gagnerait aussi à s'appuyer sur l'implication de familles d'accueil engagées, dans le plein respect des contraintes juridiques liées à la minorité des jeunes concernés.

Une évaluation du dispositif dès la première année permettrait d'en mesurer l'impact grâce à des indicateurs qualitatifs portant sur la mobilité, l'ouverture socio-culturelle et le niveau d'aspiration des jeunes concernés.

¹³² Valérie Roux et Cathy Perret, « La mobilité géographique en début de carrière : un moteur de réussite ? » in Formation Emploi, n°87, 2004

Ce programme d'incitation à la mobilité en France viendrait renforcer les efforts faits en matière de mobilité vers l'international à travers des dispositifs comme Erasmus + ou des structures telles que l'Office franco-allemand pour la jeunesse, **efforts qui gagneront à accorder une attention particulière à l'assignation à résidence des jeunes ruraux.**

Préconisation 22 – Développer la fonction d’orientation des internats, dans le prolongement du Plan « Internat du XXIème siècle »

L’accès à l’internat est un enjeu majeur pour les jeunes issus des zones rurales. Hors des grandes métropoles, le maillage moins dense des établissements scolaires ne permet pas toujours aux collégiens et lycéens d’accéder à un établissement proposant la filière de leur choix, qu’il s’agisse d’une spécialité ou d’une formation professionnelle.

Le plan Internat du XXIème siècle mène un profond travail de refonte des internats sur l’ensemble du territoire, avec l’ouverture de 13 000 places d’ici 2022. Il propose une réponse concrète aux défis induits par l’éloignement géographique de ces jeunes, grâce à l’ouverture de 100 résidences thématiques dans les collèges des montagnes et des zones rurales.

Dans le prolongement de ce plan, **la mission préconise :**

- **Le déploiement progressif et la rénovation d’internats non seulement dans les collèges, mais aussi dans les lycées des territoires ruraux, en fonction des moyens budgétaires qui pourront être dégagés ;**
- **Une plus grande intégration de l’orientation et de la construction d’un projet professionnel au cœur du projet d’internat, au collège et au lycée, pour faire de celui-ci un lieu ouvert sur son territoire grâce à :**
 - Une séquence par mois dédiée à l’orientation le soir après les cours ;
 - Des rencontres avec des professionnels venant présenter leurs parcours ;
 - La systématisation de témoignages d’anciens élèves désormais étudiants lors de diners dédiés à ces temps d’échanges ;
 - Une intégration poussée du monde associatif dans l’établissement à travers des témoignages et offres d’engagement au sein du territoire ;
 - Des visites régulières à l’extérieur de l’établissement, organisées pour les internes pour faciliter leur découverte de lieux professionnels, culturels et d’engagement au sein du territoire.

La connaissance du territoire par les acteurs de terrain de l’Education nationale et par les collectivités peut permettre d’aller plus loin dans cette logique d’intégration de l’internat à un écosystème territorial d’orientation.

- **Une meilleure communication autour des internats de l’excellence, qui ne doivent pas apparaître comme destinés exclusivement aux jeunes des quartiers prioritaires.**

Le plan Internat du XXIème siècle pourra également devenir le cadre privilégié du programme expérimental « Découvre mon territoire ! » (Voir mesure 21).

Préconisation 23 – Intensifier les dispositifs d'accès à la culture pour les jeunes ruraux

Le Pass culture répond à une volonté de renforcer et de diversifier les pratiques culturelles des jeunes Français. Déployé dans 14 départements, il a déjà doté 150 000 jeunes de 18 ans d'un crédit de 500 euros, avec un accès aux offres culturelles : sorties, pratiques artistiques, rencontres, conférences, ateliers de médiation culturelle, biens matériels culturels et offres en ligne.

Or, la grande majorité de ces opportunités se situent dans les métropoles. Elles profitent donc difficilement aux jeunes des territoires ruraux qui ont pourtant un accès quotidien beaucoup plus limité à la culture.

Dans le prolongement du Pass Culture, **la mission préconise de mettre en place des dispositifs supplémentaires, afin de favoriser l'accès à la Culture des jeunes des territoires.**

Ces dispositifs pourraient s'articuler autour de deux axes :

1. Densifier les offres culturelles au sein des territoires ruraux

- Concevoir le déploiement des 500 Micro-Folies¹³³ annoncés dans l'Agenda rural à proximité des établissements scolaires ;
- Favoriser le déploiement de projets culturels itinérants ou hors les murs à destination des jeunes ruraux : bibliobus, spectacle en recommandé, musées, expositions et œuvres itinérantes.

2. Donner aux jeunes les moyens d'aller vers la Culture

- Dans le cadre du Pass culture :
 - Un accès au Pass Culture dès l'âge de 16 ans, afin de permettre une ouverture culturelle plus tôt dans le parcours des jeunes qui en sont éloignés au quotidien ;
 - Adosser au Pass Culture des jeunes des territoires un volet « transports », afin de leur permettre d'avoir autant de chances que les jeunes urbains de bénéficier d'offres culturelles au sein des grandes métropoles.
- Affecter une partie du financement des « dispositifs territoriaux pour l'orientation vers les études supérieures » des régions et des « Territoires d'innovation pédagogique » à la mobilité culturelle des jeunes :
 - 1 aller-retour par an vers une des métropoles de l'académie, pour que tous les lycéens puissent accéder à une offre culturelle en 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale.

3. Pour tenir compte du double déterminisme social et géographique qui bride l'ouverture socio-culturelle des jeunes ruraux d'origines modestes, abonner

¹³³ Tiers-lieux culturels innovants composées d'un musée numérique et d'animations culturelles in Agenda rural, *Nos campagnes, territoires d'avenir*, dossier de presse, 2019.

chaque collégien et lycéen boursier au sein d'un territoire rural au quotidien ou à l'hebdomadaire de son choix.

Cette mesure s'inscrirait dans le prolongement de l'accès gratuit à la presse dans les collèges et les lycées grâce à Lirelactu.fr, en personnalisant la démarche et **en permettant aux jeunes isolés de l'information de recevoir celle-ci chez eux** et ainsi :

- D'accéder à une information de qualité ;
- De se familiariser avec les enjeux de société et de développer ainsi leur sens de l'engagement ;
- De développer leur esprit critique et sens de l'analyse ;
- D'apprendre à hiérarchiser l'information.

Les jeunes ciblés par le dispositif pourraient bénéficier de l'abonnement gratuit **à partir de leur rentrée en classe de 4^{ème} et jusqu'à la fin de leur classe de Terminale**, avec la possibilité de changer d'abonnement une fois durant cette période. **Ils recevraient le journal par voie postale et disposerait également d'un accès à la version numérique**, favorisant leur recours à Internet pour accéder à une information qualitative.

Préconisation 24 – Expérimenter des séjours de pré-rentrée dans 30 établissements d'enseignement supérieur

Le passage du secondaire à l'enseignement supérieur demande un temps d'adaptation, quel que soit son parcours : nouvelle indépendance, nouvelles attentes, nouvelle gestion de son temps et des échéances.

Pour les jeunes des territoires ruraux, arriver à 18 ans dans une grande métropole peut relever du saut dans le vide. La nécessité de quitter le domicile familial d'une part, de s'adapter à un environnement urbain d'autre part, et de gérer des impératifs tels qu'un budget étudiant, enfin, s'ajoutent à l'étape en elle-même.

Pour favoriser l'intégration des jeunes des territoires dans des cursus exigeants et limiter leur taux d'échec en première année en rehaussant leurs chances de départ de s'accoutumer à leur environnement, **les formations implantées dans des grandes métropoles gagneraient à proposer aux jeunes ruraux boursiers un séjour d'intégration d'une ou deux semaines au cours de l'été entre la classe de terminale et l'entrée dans le supérieur.**

En ce sens, la mission préconise une expérimentation dans 30 premiers établissements au sein de 10 grandes métropoles universitaires, sur le format d'une Summer School anglo-saxonne, à destination des jeunes boursiers ruraux.

L'exemple de l'ESSEC

L'ESSEC accueille ainsi chaque année **70 futurs préparationnaires boursiers** dans un dispositif appelé CAP PREPA. Celui-ci vise à démystifier la prépa pour ceux qui ont prévu d'y entrer, de rassurer et de donner des clés pour y réussir, le tout en s'immergeant déjà dans l'enseignement supérieur. 95% des bénéficiaires déclarent que « CAP PRÉPA a eu un impact positif sur leur première année en CPGE¹³⁴ »

L'ESSEC a manifesté son souhait d'intégrer des étudiants de territoires ruraux dans son dispositif. Elle dispose de logements, de locaux et d'encadrants qui pourront soutenir le programme calibré pour 60 à 80 jeunes.

Les participations aux frais sont de 100 € pour les étudiants boursiers et de 300 € pour les non-boursiers, pour une valeur réelle de la semaine par étudiant estimée à 1 000 €

¹³⁴ Sondage effectué en 2018 auprès des 74 participants de l'année précédente.

Préconisation 25 – Mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur

Pour les jeunes ruraux, la poursuite d'études nécessite souvent de quitter le domicile familial, que ce soit pour entrer au lycée, suivre une formation professionnelle ou accéder à l'enseignement supérieur. **L'accès à des aides sociales comme la prime d'internat ou la bourse sur critères sociaux est en ce sens déterminant pour les jeunes éloignés des grandes métropoles. Ces aides gagneraient à mieux prendre en compte l'isolement géographique.** A l'exception de certaines académies ayant engagé des plans volontaristes dans le cadre des politiques de lutte contre la grande pauvreté, le déploiement territorial de la politique d'harmonisation et de revalorisation des bourses sur critères sociaux au collège et au lycée reste à systématiser.

- **La prime à l'internat**

Attribuée automatiquement aux élèves boursiers internes et versée en même temps que la bourse sur critères sociaux, la prime à l'internat s'élève à 258 euros par an. Rapportée au tarif moyen annuel de l'internat estimé à 1 400 euros par an, elle demeure encore insuffisante pour couvrir l'ensemble des frais, **aussi la mission préconise-t-elle :**

- **De moduler à la hausse la prime d'internat selon l'échelon de la bourse ;**
- **D'harmoniser les politiques tarifaires de la scolarité en internat des établissements.**

- **La bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux**

Répartie en 8 échelons de 0 bis à 7, la bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux est accordée aux élèves ayant des contraintes matérielles fortes à l'heure de poursuivre des études supérieures, **autour de 3 critères : les revenus de la famille, le nombre d'enfants à charge fiscale de la famille et l'éloignement du lieu d'études au domicile familial.**

Là encore, cette bourse est d'autant plus cruciale pour les jeunes grandissant éloignés des opportunités académiques et devant impérativement quitter leur famille pour se former, dans le contexte d'une augmentation du prix des loyers dans les grandes métropoles et des frais de la vie étudiante¹³⁵.

La mission préconise :

- **La mise en place d'un système d'accompagnement des familles les plus fragiles,** par les lycées et les académies, dans la constitution des dossiers de demande de bourses et dans les recours, avec la diffusion des outils de repérages disponibles et une formation des personnels à l'accompagnement des familles les plus fragiles.

¹³⁵ Le reste à charge après avoir perçu l'ensemble des aides possibles (bourses sur critères sociaux, APL etc.) s'élève, en moyenne à 837,72 euros par mois en 2018, *in* Fédération des associations générales étudiantes, *L'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante 2019*, 2019.

- **La construction d'un critère de résidence isolée,** qui permettrait de pondérer à la hausse les bourses pour les jeunes vivant dans des communes identifiées comme éloignées des grandes métropoles, sur la base d'une cartographie à établir.

ANNEXE 1. LETTRE DE MISSION



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le 10 SEP. 2019

Madame la Présidente,

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse s'est fixé des objectifs clairs et ambitieux en matière de justice sociale : tous les élèves doivent maîtriser les savoirs fondamentaux, lire, écrire, compter et respecter autrui. Cette ambition forte repose sur la nécessité et l'urgence de réduire les inégalités scolaires, encore bien trop élevées en France. Elle se retrouve dans la loi pour une Ecole de la confiance, récemment votée, et repose notamment sur le travail effectué depuis plus de deux ans en faveur du dédoublement des classes et sur l'obligation d'une scolarité dès l'âge de 3 ans.

Cette ambition s'inscrit aussi dans une approche territoriale différenciée. Vous savez l'importance que j'accorde à la résolution des difficultés structurelles qui touchent certaines parties du territoire français. C'est en ce sens que j'ai demandé à Ariane Azéma, inspectrice générale de l'administration de l'Éducation nationale et de la recherche, et à Pierre Mathiot, professeur des universités, de dégager une vision globale de ce que doit désormais être la politique territoriale de l'Éducation nationale au service de la réussite de tous les élèves.

C'est aussi pour œuvrer en faveur de la mobilité sociale et géographique que j'ai annoncé, en ce début du mois de juillet, un vaste plan internat, avec la création et la rénovation de 240 établissements - dont 100 résidences à thèmes dans les collèges des zones rurales et de montagne - d'ici la fin du quinquennat. Notre objectif est ainsi d'accueillir 13 000 élèves supplémentaires dès 2022 sur l'ensemble du territoire, notamment des élèves pour lesquels le cadre familial ou l'ancrage géographique constitue un frein à la réussite.

Nous pouvons et nous devons faire plus.

Madame Salomé BERLIOUX
Présidente de l'association « Chemins d'avenir »
4 Rue Gaston de Saint-Paul
75116 Paris

110 rue de Grenelle - 75357 Paris RP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

-
-

Nous devons en particulier lever progressivement les obstacles qui limitent l'égalité des chances des jeunes scolarisés dans des établissements éloignés des grandes métropoles. Notre pays doit être capable de mieux reconnaître les difficultés particulières qu'ils rencontrent. Il doit aussi être en mesure d'apporter des réponses concrètes, pour que ces jeunes soient acteurs de leur orientation et que cette orientation soit la plus ouverte possible.

Vous travaillez depuis plusieurs années sur la question de l'avenir des jeunes des zones rurales et des petites villes de France, à travers l'action de votre association, Chemins d'avenirs, qui informe, accompagne et promeut les collégiens, lycéens et étudiants des territoires parfois qualifiés de « périphériques ». Votre ouvrage paru au début de cette année, *Les Invisibles de la République*, co-écrit avec Erkki Maillard, a permis de mettre en lumière ces jeunes et les défis auxquels ils font face pour bâtir leur futur académique, professionnel et citoyen.

Ces défis découlent directement des obstacles que les jeunes des zones rurales et des petites villes rencontrent au cours de leur parcours. L'assignation à résidence, l'autocensure, des opportunités réduites, les biais d'information ou encore la fracture digitale, limitent trop souvent leurs aspirations et réduisent leur champ des possibles. A raison de ces difficultés et quelles que soient les interrogations sur les contours exacts de ces territoires isolés, les jeunes de ces territoires périphériques n'ont pas les mêmes chances de départ que ceux des grandes métropoles. L'unité et la cohésion de notre corps social s'en trouvent fragilisées.

En dépit des enjeux qui y sont attachés la question de la construction du parcours des jeunes des territoires éloignés des grandes métropoles est pourtant encore trop peu étudiée, trop peu prise en compte. C'est pourquoi j'ai souhaité vous confier une mission de réflexion sur les travaux à mener en matière d'orientation et d'égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes.

En tenant compte des travaux existant, vous vous attacherez tout d'abord à poser un constat le plus complet et objectif possible sur les difficultés d'orientation des jeunes qui vivent sur les territoires éloignés des grandes métropoles. Vous identifierez des pistes de solutions concrètes sur tout ou partie du territoire national, et les acteurs publics et de la société civile, aux échelles locale, régionale ou nationale, les mieux à même d'apporter des améliorations à la situation de ces jeunes. Vous vous interrogerez sur les méthodes les plus appropriées pour accompagner les collégiens et lycéens issus de ces territoires et favoriser une orientation la moins subie possible.

L'ambition est d'aboutir, d'une part, à l'exposé précis d'une situation encore mal appréciée et, d'autre part, de formuler des solutions qui permettraient de combattre efficacement les inégalités des chances que subissent plus particulièrement ces jeunes.

Dans le cadre de cette mission, vous mènerez toutes les consultations qui vous sembleront utiles, en vous appuyant sur l'expérience des différents acteurs de l'Etat et sur celle des collectivités territoriales mobilisées sur ces sujets, notamment avec les chefs d'établissements, les services des rectorats, des régions et des départements dédiés à ces sujets. Vous nourrirez également votre réflexion des expérimentations déjà menées dans divers territoires par les collectivités publiques, les entreprises et la société civile engagées en matière d'égalité des chances. Vous pourrez, le cas échéant, vous inspirer d'initiatives pionnières à l'étranger.

Vous pourrez solliciter, en tant que de besoin, l'ensemble des services de l'Education nationale, et en particulier la direction générale de l'enseignement scolaire, l'inspection générale de l'Education nationale ainsi que l'inspection générale de l'administration et de l'éducation nationale. Vous veillerez également à entretenir tout au long de la mission un dialogue régulier avec les membres de mon cabinet.

Je souhaite pouvoir bénéficier de vos propositions au début de l'année 2020.

En vous remerciant chaleureusement d'avoir accepté cette mission essentielle pour l'avenir de notre jeunesse, je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, jagged peaks followed by a long horizontal stroke that ends in a small hook.

Jean-Michel BLANQUER

ANNEXE 2. LISTE DES PERSONNES RENCONTRÉES

Ministères, services ministériels et opérateurs nationaux

Agence nationale de l'égalité des territoires

David Djaïz, Directeur de la Stratégie
Vincent Léna, Responsable des Cités éducatives

Agence du Service-Civique

Béatrice Angrand, Présidente

Betagouv, Incubateur de services publics

Yannick François, Développeur chez Betagouv

Caisse des dépôts

Maud Franca, Directrice adjointe du Programme des Investissements d'Avenir en charge de l'économie numérique
Rose Lemardeley, Responsable du pôle éducation, Direction de l'investissement
Nicolas Turcat, Responsable de service développement des usages numériques, Direction de l'investissement
Caroline Xu, Chargée de mission Numérique, Mission Mandats et Investissements d'Avenir

Conseil économique, social et environnemental (CESE), Section de l'aménagement durable des territoires et Section de l'éducation, de la culture et de la communication

Bertrand Coly, Membre au titre de la cohésion sociale, territoriale et vie associative, éducateur spécialisé
Laure Delair, Membre au titre de la cohésion sociale, territoriale et vie associative, représentant des jeunes et étudiants
Eveline Duhamel, Membre au titre de la vie économique et du dialogue social, représentante des entreprises privées industrielles, commerciales et de services
Danielle Even, Membre au titre de la vie économique et du dialogue social,

représentante des exploitants et des activités agricoles

Xavier Nau, Membre au titre de la vie économique et du dialogue social, représentant des salariés, retraité de l'enseignement

Albert Ritzenthaler, Membre au titre de la vie économique et du dialogue social, représentant des salariés, secrétaire confédéral CFDT

Emmanuel Woitrain, Administrateur de la section de l'éducation, de la culture et de la communication

Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO)

Édouard Geffray, Directeur général de l'enseignement scolaire

Bruno Chiocchia, Sous-directeur de la performance et des politiques éducatives territoriales

Christophe Gehin, Chef du service du budget et des politiques éducatives territoriales

Philippe Lebreton, Adjoint au chef de bureau de l'orientation et de la lutte contre le décrochage scolaire

Ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales

Julien Denormandie, Ministre auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargé de la ville et du logement

Sébastien Bécoulet, Conseiller hébergement d'urgence et politiques de la ville

Ministère de la Transition écologique et solidaire

Christophe Itier, Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale auprès du ministre d'État

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Adeline Croyère, Sous-directrice des politiques de formation et d'éducation, direction générale de l'enseignement et de la recherche

Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Philippe Heurtaux, Chef de Projet national de *La boussole des jeunes*, direction de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et de la Vie Associative

Ministère de l'Enseignement supérieur et de l'innovation

Nicolas Castoldi, Directeur de cabinet de la ministre Frédérique Vidal
Erwan Paitel, Chef de Projet Campus Connectés, direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

Parlementaires

Sylvie Charrière, Députée de Seine-Saint-Denis, 8^{ème} circonscription, vice-présidente de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Fabienne Colboc, Députée d'Indre-et-Loire, 4^{ème} circonscription, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Alexandre Freschi, Député du Lot-et-Garonne, 2^{ème} circonscription, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Inspecteurs, chercheurs et spécialistes de l'éducation

Yaëlle Amsellem-Mainguy

Chargée de recherche à l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP)

Ministère des Solidarités et de la Santé

Cécile Tagliana, Cheffe de service des politiques sociales et médico-sociales, adjointe à la directrice générale de la cohésion sociale

Secrétariat d'État chargé(e) de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations

Marlène Schiappa, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations

Secrétariat d'État chargé du Numérique

Cédric O, Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances et du ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé du Numérique
Oriane Ledroit, Conseillère inclusion, territoires et entrepreneuriat social numérique

Gaël Le Bohec, Député d'Ille-et-Vilaine, 4^{ème} circonscription, membre de la commission des affaires culturelles et de l'éducation

Laurence Moillardt-Méchaignerie, Députée d'Ille-et-Vilaine, 2^{ème} circonscription, vice-présidente de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

Jean-Yves Roux, Sénateur des Alpes-de-Haute-Provence et rapporteur de la mission d'information sur les nouveaux territoires de l'éducation

Éric Charbonnier

Analyste à la Direction de l'Éducation de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Benoit Coquard

Sociologue et auteur de *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, éditions La Découverte, 2019

Julien Damon

Sociologue, Ancien Chef de département questions sociales au Centre d'Analyse Stratégique

Clément Dherbecourt

Chercheur, Chef de projets à France Stratégie sur les questions d'inégalité, de mobilité sociale, et de transmissions intergénérationnelles

Jules Donzelot

Sociologue de l'éducation, chercheur associé au Centre Émile Durkheim, Délégué scientifique et développement chez JobIRL

Jérôme Fourquet

Directeur du département « Opinion et stratégies d'entreprise » de l'Institut français d'opinion publique (IFOP), auteur de *L'Archipel français*, Seuil, 2019.

Autres personnalités**Frédérique Alexandre-Bailly**

Déléguée générale de l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (ONISEP)

Philippe Baptiste

Conseiller enseignement supérieur du Premier Ministre

Elodie Baussand

Associée en charge des Ressources humaines et du projet social du Cabinet Tenzing

Jean-Claude Bellanger

Secrétaire général des Compagnons du devoir

Laurent Bigorgne

Directeur général de l'Institut Montaigne

Christophe Guilluy

Géographe, auteur de *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion, 2014.

Corinne Heckmann

Analyste à l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE)

Pierre Mathiot

Directeur de Sciences Po Lille, politologue, corédacteur de la mission Territoires et réussite avec Ariane Azéma

Agnès van Zanten

Sociologue et Professeure des universités, spécialiste des questions d'éducation

Jean Viard

Directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), sociologue et auteur de *Un Nouvel âge jeune ? Devenir adulte en société mobile*, L'Aube, 2019.

Jérôme Bonnafont

Conseiller spécial du Premier ministre

Jean-Marc Borello

Président du Directoire du groupe SOS

François Bourse

Directeur de la prospective chez Futuribles

Nicolas Brien

Directeur général de France digitale

Antoine Comte-Bellot

Auditeur à la Cour des comptes

Sébastien Côte

Fondateur de Mon Territoire Numérique

Thierry Coulhon

Conseiller enseignement supérieur et éducation du Président de la République

Chantal Dardelet

Directrice du Centre Égalité des chances de l'ESSEC, Animatrice du groupe Ouverture sociale de la Conférence des Grandes Écoles

Renaud Delpech

Responsable Idées de La République en marche

Bernard Desclaux

Ancien directeur de Centres d'information et d'orientation

Bénédicte Durand

Directrice des Études et de la Scolarité de Sciences Po

Guillaume De France

Conseiller d'éducation populaire et de jeunesse, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et Protection des Populations, Préfecture de Lot

Olivier Faron

Administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers

Jérôme Filippini

Préfet de l'Eure, ancien Préfet du Lot

Anne Gien,

Inspectrice de l'Éducation nationale, Direction des services départementaux de l'éducation nationale, Nièvre

Isabelle Giordano

Présidente du Comité stratégique du Pass Culture

Jonathan Guemas

Conseiller discours du Président de la République

Clara Kapela

Responsable des programmes, Centre Égalité des chances de l'ESSEC

Vincent Maki

Chargé de mission Égalité des chance et Vie étudiante, campus de Bourges, Institut national des sciences appliquées du Centre Val de Loire (INSA)

Christelle Meslé-Gelin

Présidente-fondatrice de JobIRL

Frédéric Mion

Directeur de Sciences Po

Anne Nivat

Journaliste et reporter, auteure de *Dans quelle France on vit*, Fayard, 2017.

Pierre Pelissier

Responsable Idées de La République en marche

Jérémy Peltier

Directeur des études de la Fondation Jean-Jaurès

Garance Pineau

Cheffe du pôle idées de La République en marche

Frédérique Ubaldi

Présidente de l'Académie des métiers d'arts

Philippe Vendrix

Président de l'université de Tours

Enseignants, principaux et proviseurs d'établissements

Sandrine Dupuis

Principale du collège Louis-Armand à Dreux (28)

Patrice Corre

Ancien Proviseur du lycée Henri IV à Paris (75)

Jérôme Lauxire

Proviseur de lycée de Dessaignes à Blois (41)

Vanessa Fougeray

Professeur d'espagnol au collège Honoré Racan à Neuvy-le-Roi (37)

Anne Marchand

Principale du collège René Cassin à Ballan-Miré et ancienne Principale du collège Louis-Léger au Grand Présigny (37)

Madjid Ouriachi

Proviseur du lycée Descartes à Tours (37)

Lucile Perdrix

Professeur principale et professeur d'éducation physique et sportive au collège André Bourtry à Lurcy-Lévis (03)

Patrick Rabeau,

Enseignant de littérature et d'humanités au lycée Alain Colas à Nevers (58)

Thierry Rousseau

Principal du collège André Boutry à Lurcy-Lévis (03)

Cédric Troadec

Directeur de l'école agricole Le Nivot à Lopérec (29)

Jacky Villeneuve

Proviseur du lycée Théodore de Banville à Moulins (03)

Associations nationales et fondations

Article 1

Benjamin Blavier, co-Président

Boris Walbaum, co-Président

Association des Petites Villes de France

André Robert, Délégué général

Association de la Fondation étudiante pour la ville

Christophe Paris, Président

Bleu Blanc Zèbre

Thibault Renaudin, Délégué général

Des territoires aux grandes écoles

Bixente Etchecaharreta, Président

Cyprien Canivenc, Secrétaire général

Elles bougent,

Florence Barnier, Directrice du développement et de la communication

Entreprendre pour apprendre

Jérôme Gervais, Président

Marion Boussac, Responsable juridique et collecte de fonds institutionnels

Fondation Espérances Ruralités

Jean-Baptiste Nouailhac, Directeur

Bruno de Chergé, Membre du Conseil de Gestion

Institut Télémaque

Ericka Cogne, Déléguée générale

Henri Lachmann, ancien Président

Les Cordées de la Réussite

Claude Boichot, Inspecteur général honoraire

Paul Guis, Président

Les Entretiens de l'Excellence

Daniel Truong-Loï, Président de 2012 à 2016 et professeur de chaire supérieure

Les États généraux de l'éducation

Marc Vaneson, Président

Les Missions locales

Christine Beguinot, Directrice de la Mission locale pour la jeunesse de Reims
Vincent Peron, Directeur de la Mission locale de l'agglomération de Royan

Le choix de l'école

Académies

Académie de Clermont-Ferrand

Karim Benmiloud, Recteur

Rémi Noizer, Chef de service académique de l'information et de l'orientation

Académie de Grenoble

Jean-Christophe Larbaud, Inspecteur d'académie chargé de la Mission pour l'Insertion et la Persévérance scolaire

Académie de Rennes

Emmanuel Ethis, Recteur de l'Académie de Rennes

Yannick Hernandez, Délégué académique à la Pédagogie, IA-IPR Langues Vivantes – Espagnol

Collectivités territoriales

Conseil départemental des Vosges

Olivier Ramond, Directeur, Chef du Service Prospective et Évaluation, Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Alexis Fombaron, Adjoint au directeur, Chef du Service Prospective et Évaluation, Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Région Normandie

Frédérique Boffin, Cheffe de service Ambition et Réussite Éducative, Direction des Lycées de Normandie

Denis Leboucher, Adjoint à la Directrice générale adjointe, Formation, Jeunesse, Culture et Sports, Mission Formation, Orientation, Apprentissage

Organisations représentatives

Association des parents d'élèves de l'enseignement libre du Puy-de-Dôme

Laurence Poussard, Présidente

L'Union nationale de l'information jeunesse

Romain Dubreuil, Directeur du Bureau Information Jeunesse de l'Orne

Olivier-Ronan Rivat, Délégué général de l'Union nationale de l'information et de la jeunesse (UNIJ) et Président du Centre régional de l'information et de la jeunesse (CRIJ)

L'Union Nationale des Maisons familiales rurales

Roland Grimand, Directeur

**Fédération des Conseils des Parents
d'élèves adhérents**
Éric Labastie, Secrétaire général adjoint

**Union nationale des étudiants de France
(UNEF)**
Madji Chaarana, Vice-président en charge
de la jeunesse

**Fédération des Associations Générale
Étudiantes (FAGE)**
Orlane François, Présidente

Union nationale interuniversitaire (UNI)
Côme Gojkovic-Lette, Responsable de la
section de Sciences Po

ANNEXE 3. BIBLIOGRAPHIE

NOTES ET RAPPORTS

Accès à la culture

Ayoub Anissa, Maugis Sylvain, *Près de 26 000 élèves scolarisés dans des classes à horaires aménagés*, note d'Information n° 19.21, juin 2019.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, *Les jeunes ruraux : des jeunes comme les autres?*, CREDOC-MSA, octobre 2012.

Décrochage et échec scolaire

Agence nationale de la recherche - Territoires et décrochages scolaires, *Territoire et décrochage scolaire*, enquête MODS, Bernard, P.Y. et Michaud, L., Université de Nantes, CREN, 2016.

Centre d'études et de recherches sur les qualifications - Direction de l'Évaluation, de la Prospective et de la Performance, *Atlas des risques sociaux d'échec scolaire*, Cereq, Université de Caen, Eso Caen, Depp, Nouvelle édition 2016, données 2011.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, *Profils et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé*, n°0927, juillet 2015

Enseignement, formation et éducation

TALIS 2013, *La formation professionnelle des enseignants est moins développée en France que dans les autres pays*, note d'information n°22, MENESR-DEPP, juin 2014.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Regards sur l'Éducation 2019*, note par pays, France, 2019.

Organisation de coopération et de développement économiques, rapport PISA, *L'excellence et l'équité dans l'éducation*, volume 1, Éditions OCDE, Paris, 2015.

Inégalités territoriales

Azéma Ariane, Mathiot Pierre, Mission Territoires et réussite, rapport remis le 5 novembre 2019.

Bedean Laurence, Cautrès Bruno, Sananes Bernard, Thibault Vincent, Vitiello Thomas, *La France en morceaux, Baromètre des territoires 2019*, Elabe et Institut Montaigne, 2019.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Panorama des Inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, 2018.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Comment l'école aide-t-elle les élèves à construire leur orientation? Dossier de synthèse*, 2018.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Éducation et territoires, Inégalités scolaires d'origine territoriale en France métropolitaine et d'Outre-mer, rapport scientifique*, octobre 2018.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, Normandie Université, Unicaen, Laboratoire ESO-CNRS, Blanchard-Scheniger Amandine, Botton Hugo, Miletto Virgile et Caro Patrice, *Justice et à l'école et territoires. Éclairages sur certaines des inégalités scolaires d'origine territoriale en France*, octobre 2018.

Dherbécourt Clément, Le Hir Boris, *Dynamiques et inégalités territoriales*, France stratégie, juillet 2016.

Grelet Yvette, Vivent Céline, *La course d'orientation des jeunes ruraux*, bref du Céreq, n° 292, septembre 2011.

Lafon Laurent et Roux Jean Yves, *Les Nouveaux territoires de l'éducation*, rapport d'information, fait au nom de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, octobre 2019.

Ministère de la culture, *Enquête sur les publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016*, 2017.

Mobilité

Dherbécourt Clément, *La géographie de l'ascension sociale*, note pour France stratégie, 2015.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une mesure d'éloignement des collèges*, note d'information, n°19.36, octobre 2019.

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, *Profils et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé*, n°0927, juillet 2015.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Géographie de l'école*, douzième édition, 2017.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, *Une mesure d'éloignement*, note d'information n°19.36, Octobre 2019.

Fondation Jean-Jaurès, Institut Français d'Opinion Publique, Chemins d'avenirs, *Jeunes des villes, jeunes des champs : la lutte des classes n'est pas finie*, note de la Fondation Jean-Jaurès – Enquête auprès des 17-23 ans, octobre 2019.

France Stratégie, *Nés sous la même étoile ? Origine sociale et niveau de vie*, note d'analyse, n°68, juillet 2018.

Observatoire des inégalités, *Rapports sur les inégalités en France*, sous la direction d'Anne Brunner et Louis Maurin, Juin 2019.

Roux Valérie, Perret Cathy, *La mobilité géographique en début de carrière : un moteur de réussite ? in Formation Emploi*, n°87, 2004.

Stellinger Anna, *Sortir de l'immobilité sociale à la française*, note pour l'Institut Montaigne, Novembre 2006.

Numérique

Centre National de la Recherche Scientifique, *Le Journal, Comment l'orientation scolaire renforce les inégalités*, entretien avec Agnès van Zanted, sociologue au CNRS, 2019.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, *Enquêtes sur les conditions de vie et les Aspirations*, 2018.

Corazza Chiara, *Les femmes au cœur de l'économie. La France pionnière du leadership au féminin dans un monde en pleine transformation*, rapport remis en janvier 2020.

George Éric, *Les classes sociales sont-elles solubles sur Internet ?*, communication au GT 13 sociologie de la communication, Congrès de l'association internationale des sociologues de langue française, Istanbul, 2008.

Institut national de la statistique et des études économiques Première, *Une personne sur six n'utilise pas Internet, plus d'un usager sur trois manques de compétences numériques de base*, n° 1780, 2018.

Organisation de coopération et de développement économiques, rapport PISA, *Connectés pour apprendre ? Les élèves et les nouvelles technologies*, 2015.

Orientation

Conseil national d'évaluation du système scolaire, *Enquête nationale auprès des 18-25 ans : comment ont-ils vécu leur parcours d'orientation ?*, 2018.

Conseil national d'évaluation du système scolaire, Conférence de comparaisons internationales, dossier de synthèse, *Comment l'école française aide-t-elle les élèves à construire leur orientation ?* novembre 2018.

Cour des Comptes, *L'orientation à la fin du collège : la diversité des destins scolaires selon les académies*, septembre 2012.

Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, *Enquête auprès des 18-25 ans, enquête sur l'orientation auprès des 18-25 ans pour le CNESCO*, 2018.

Hoibian Sandra, Millot Sandra, *Aider les jeunes à mieux identifier leurs goûts et motivations personnelles : un levier pour améliorer l'orientation*, enquête sur l'orientation auprès des 18-25 ans, CNESCO-CREDOC, décembre 2018.

Ministère de l'Éducation nationale-Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Repères et références statistiques*, 2018.

Sénat, *Mission d'information sur l'orientation*, Commission de la culture, de la communication et de l'éducation, 2016.

Ouverture sociale et territoriale

Bournois Franch, Espositi Vinzi Vincenzo, Peter Todd, *Les écoles de commerce s'engagent dans la diversité sociale*, octobre 2019.

Bon-Maury Gilles, Bruneau Catherine, Dherbecourt Clément, Diallo Adama, Flamand Jean, Gilles Christel, Trannoy Alain, *Le coût économique des discriminations*, rapport France Stratégie à la ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, et au ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, septembre 2016.

Labaye Eric, *Synthèse sur la mission de diversité sociale par l'école polytechnique*, octobre 2019.

Mézard Marc, Mognol Pascal, Pinton Jean-François, Zalio Pierre-Paul, *Diversité sociale dans les écoles normales supérieures*, octobre 2019.

Ruralité

Agenda rural, *Nos campagnes, territoires d'avenir*, dossier de presse, 2019.

Amsallem-Mainguy Yaëlle, *Sociabilités des jeunes femmes de classe populaire dans l'espace rural*, INJEP analyses et synthèses, octobre 2019.

Azéma Ariane et Mauhourat Marie-Blanche, *Mission ruralité, rapport d'étape n°1*, analyse et compte rendu suite aux déplacements dans dix départements, IGEN-IGAENR, 2018.

Azéma Ariane et Mauhourat Marie-Blanche, *Mission ruralité, rapport d'étape n°2, Adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis territoriaux ruraux*, IGEN-IGAENR, 2018.

Champolion Pierre, *Inégalités d'orientation et territorialité : l'exemple de l'école rurale montagnarde*, rapport pour le CNESCO, Octobre 2018.

Commissariat général à l'égalité des territoires, *Portraits de la France. Vers un baromètre au service de la cohésion des territoires*, 2017.

Commissariat général à l'égalité des territoires, *Villes moyennes en France : vulnérabilité, potentiels et configurations territoriales*, En Bref, n°45, décembre 2017.

Conseil économique, social et environnemental, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, janvier 2017.

Conseil d'orientation des politiques de jeunesse, *Participation des jeunes au développement des territoires ruraux*, inter-commission présidée par Aline Coutarel et Charles Fournier avec le soutien et l'expertise de Bertrand Coly, 2019.

Direction générale de l'enseignement scolaire, *Rapport du groupe de travail national sur l'offre scolaire en milieu rural*, septembre 2016.

Direction générale de l'enseignement scolaire, *L'offre scolaire en milieu rural*, septembre 2016.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, *Une typologie des communes pour décrire le système éducatif*, note d'information, n°19.35, octobre 2019.

Coquard Benoît, *Que sait-on des jeunes ruraux ?* Revue de littérature, rapport d'étude, INJEPR, 2015.

Duran Alain, *Rapport à Monsieur le Premier ministre sur la mise en œuvre des conventions ruralité*, mai 2016.

Vie étudiante

Fédération des associations générales étudiantes, *L'indicateur FAGE du coût de la rentrée étudiante 2019*, 2019.

Union nationale des étudiants français, *Enquête sur le coût de la vie étudiante 2018*, août 2018.

Observatoire national de la vie étudiante, *Rapport d'activité 2015-2017*, 2017.

OUVRAGES

Berlioux Salomé, Maillard Erkki, *Les Invisibles de la République*, Robert Laffont, 2019.

Coquard Benoît, *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, 2019.

Galland Olivier, Lambert Yves, *Les jeunes ruraux*, L'Harmattan, 1993.

Guilly Christophe, *La France périphérique : comment on a sacrifié les classes populaires*, Flammarion, 2014.

Lehner Paul, *Les conseillers d'orientation, Un métier impossible*, Presses Universitaires de France, 2020.

Lemêtre Claire, Orange Sophie, *Jeunesse rurales – jeunesse*, Savoir/Agir n°37, 2016.

Mathieu Nicolas, *Nos enfants après eux*, Actes Sud, 2018.

Nicolas Renahy, *Les gars du coin*, Paris, La Découverte, 2005.

ANNEXE. 4 LISTE DES PRÉCONISATIONS

AXE 1 : UN ENJEU DE REPRÉSENTATIONS

- 01.** Développer des indicateurs adaptés aux jeunes des territoires ruraux et des petites villes, pour mieux orienter les politiques publiques
- 02.** Promouvoir les talents des territoires
- 03.** Sensibiliser l'entreprise à la diversité des territoires et aux enjeux de recrutement qui en découlent
- 04.** Intégrer la dimension territoriale dans les démarches d'ouverture sociale des grandes écoles
- 05.** Créer un dispositif d'émancipation (*empowerment*) pour les jeunes femmes issues de la ruralité
- 06.** Faire évoluer l'intitulé du Secrétariat d'Etat auprès du ministre de l'Education nationale et de la jeunesse pour y mentionner l'égalité des chances

AXE 2 : UN ENJEU D'INFORMATION, D'ORIENTATION ET D'AMBITION

- 07.** Placer l'orientation au cœur du projet pédagogique des collèges et lycées ruraux, grâce à des Cordées de la réussite adaptées
- 08.** Mieux former les équipes éducatives à l'orientation en zone rurale : une expérimentation dès le collège sur le modèle de « TrouveTaVoie »
- 09.** Dupliquer le modèle des « Mini-entreprises » dans 100 premiers collèges ruraux
- 10.** Consolider et stabiliser les équipes éducatives des établissements isolés
- 11.** Inciter les établissements d'enseignement supérieur à développer leur communication à destination des jeunes des territoires par un système de *bonus-malus*
- 12.** Créer un programme national de mentorat adapté aux territoires éloignés des grandes métropoles

AXE 3 : UN ENJEU DE MAILLAGE TERRITORIAL

- 13.** Proposer 30 000 stages dédiés aux élèves de 3ème des zones rurales
- 14.** Organiser des écosystèmes pour l'orientation des jeunes ruraux au sein de leur territoire
- 15.** Créer la « Fabrique des rôles-modèles » : un dispositif pour favoriser les rencontres inspirantes dans 100 premiers établissements ruraux
- 16.** Systématiser les immersions des jeunes ruraux dans le monde de la formation et de l'emploi
- 17.** Faciliter l'engagement des jeunes des territoires isolés : SNU, Service civique, engagements du quotidien
- 18.** Favoriser l'utilisation du numérique pour soutenir l'orientation et les aspirations des jeunes ruraux

AXE 4 : UN ENJEU DE MOBILITÉ NATIONALE ET INTERNATIONALE

- 19.** Engager une réflexion multi-acteurs sur le Capital jeune
- 20.** Systématiser l'accès au permis de conduire à 17 ans
- 21.** Lancer un programme expérimental « Découvre mon territoire ! »
- 22.** Développer la fonction d'orientation des internats dans le prolongement du Plan « Internat du XXIème siècle »
- 23.** Intensifier les dispositifs d'accès à la culture spécifiques pour les jeunes ruraux
- 24.** Expérimenter des séjours de pré-rentree dans 30 établissements d'enseignement supérieur
- 25.** Mieux prendre en compte l'éloignement géographique dans le calcul des primes à l'internat et dans les critères d'attribution des bourses pour l'enseignement supérieur



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*